

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU  
PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
2014-2023 DU DISTRIBUTEUR

**DOSSIER : R-3864-2013**

**RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente  
Mme DIANE JEAN  
M. BERNARD HOULE**

AUDIENCE DU 18 JUIN 2014

VOLUME 3

**DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE  
Sténographes officiels**

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY  
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER  
procureur de Hydro-Québec Distribution;

MIS EN CAUSE :

Me STÉPHANIE L. ROBERTS  
procureure du Procureur général du Québec (PGQ);

PARTICIPANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER  
procureure de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me STEVE CADRIN  
procureur de l'Association des hôteliers du Québec  
et de l'Association des restaurateurs du Québec  
(AHQ/ARQ);

Me STÉPHANE NOBERT  
procureur de l'Association québécoise de la  
production d'énergie renouvelable (AQPER);

Me PIERRE PELLETIER  
procureur de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec  
(AQCIE/CIFQ);

Me PAULE HAMELIN  
procureure de Énergie Brookfield Marketing S.E.C.  
(EBM);

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de la Fédération canadienne de  
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
procureure de Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
procureur de Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉE);

Me ANNIE GARIÉPY  
procureure de Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD  
procureure de Union des consommateurs (UC).

**TABLE DES MATIERES**

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	8
<b>STÉPHANE DUFRESNE</b>	11
<b>HANI ZAYAT</b>	11
<b>HERVÉ LAMARRE</b>	11
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	11
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	22
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	85
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	88
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	116
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY	192
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	224
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	251
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY	273
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE	301

---

**LISTE DES ENGAGEMENTS**

	<b><u>PAGE</u></b>
E-3 (HQD) : Déposer le contrat signé et fournir un document démontrant que le contrat autorisé par Décret 191-2014 pour 149,65 mégawatts a été déposé à la Régie (demandé par AQCIE/CIFQ)	14
E-4 (HQD) : Fournir le tableau 4-3 « Bilan en puissance » ajusté en fonction des présentations B-0082 et B-0083 (demandé par EBM)	33
E-5 (HQD) : Faire le suivi des discussions entamées avec la communauté autochtone d'Opitciwan concernant un projet de centrale à la biomasse forestière et préciser l'intérêt du Distributeur de s'impliquer dans un tel projet si ça pouvait s'avérer rentable (demandé par la Régie)	297

---

**LISTE DES PIÈCES**

	<b><u>PAGE</u></b>
C-EBM-0017 : Extrait de la demande relative aux options d'électricité interruptible du dossier R-3891-2014	71
C-EBM-0018 : Annexe E, « Conciliation des données en mégawatts pour la pointe deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014) »	80
C-GRAME-0021 : Décision rendue par la Régie en date du 13 juin	110
C-ROEÉ-0050 : Le gouvernement du Québec met fin au programme des petites centrales hydroélectriques	149
C-ROEÉ-0051 : Budget 2014-2015 - Juin 2014 ministre des Finances	149
C-ROEÉ-0052 : Communiqué de presse en date du 16 avril 2014, intitulé « Hydro-Québec et Sony annoncent la création d'une coentreprise en vue du développement d'un système de stockage d'énergie de grande capacité pour réseaux électriques »	173
C-ROEÉ-0053 : Registre des interventions d'urgence environnement	190
SÉ/AQLPA-015 : Centrale au biogaz Gazmont, Biothermica	227

R-3864-2013  
18 juin 2014

- 7 -

- SÉ/AQLPA-016 : Extraits du Contrat  
d'approvisionnement en  
électricité entre Biomont Énergie  
inc. et Hydro-Québec Distribution  
Centrale de cogénération Biomont  
- 25 février 2014  
227
- C-UC-0016 : Feuille d'information pour le public  
de l'Agence de la santé et des  
services sociaux de Montréal -  
Prévention de la légionellose (maladie  
du Légionnaire)  
252
- A-0042 : Extrait du rapport d'Hélimax Énergie  
inc. déposé en suivi de la décision D-  
2008-133  
279
-

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce dix-huitième (18e)  
2 jour du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix-huit (18)  
8 juin deux mille quatorze (2014), dossier R-3864-  
9 2013, audience concernant la demande d'approbation  
10 du Plan d'approvisionnement 2014-2023 du  
11 Distributeur. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Madame la greffière. Bonjour. On arrive au  
14 troisième jour de l'audience dans le dossier  
15 R-3864-2013. Alors, nous allons aujourd'hui  
16 terminer les contre-interrogatoires des membres du  
17 panel numéro 2 du Distributeur.

18 Alors, j'aimerais juste, avant de  
19 poursuivre avec maître Hamelin, clarifier la  
20 question de la contestation des décrets et la  
21 procédure qui s'avère être pertinente de suivre  
22 dans les circonstances.

23 En vertu de l'article 95, comme vous le  
24 savez tous, il est obligatoire d'envoyer un avis  
25 lorsqu'une personne intéressée, une partie, un

1 intervenant désire contester la validité d'un  
2 décret ou d'un règlement. Cet avis a été produit  
3 par l'AQCIÉ conformément à l'article 95. C'est-à-  
4 dire que, dans le cadre de cet avis, l'AQCIÉ a  
5 énoncé sa prétention et exposé ses moyens sur  
6 lesquels elle est basée.

7           Ensuite, il y a un délai de trente (30)  
8 jours qui doit être accordé au Procureur général  
9 pour préparer sa présentation, son argumentation.  
10 Et c'est seulement le Procureur général qui peut  
11 renoncer à ce délai. Donc, le délai de trente (30)  
12 jours a été respecté. Il n'y a pas de difficulté à  
13 cet égard-là.

14           On permet aux intervenants de faire des  
15 commentaires à l'égard de la demande qui a été  
16 déposée par l'avis. Mais les arguments qui peuvent  
17 être apportés par les intervenants doivent  
18 obligatoirement s'inscrire dans le cadre des six  
19 moyens qui ont été énoncés par l'AQCIÉ. S'il y a de  
20 nouveaux moyens qui veulent être apportés par les  
21 intervenants, il est trop tard. La Régie ne le  
22 permet pas. Elle ne pourrait même pas se prononcer  
23 sur ces nouveaux moyens parce qu'ils n'ont pas été  
24 dénoncés préalablement.

25           Donc, on va à ce moment-là convenir de

1           procéder comme on l'avait prévu initialement,  
2           c'est-à-dire que, dans le cadre de vos plaidoiries,  
3           les intervenants qui veulent ajouter des arguments  
4           à ceux qui seront énoncés ou appuyer les arguments  
5           de l'AQCIÉ pourront le faire. Et on va permettre au  
6           Procureur général de plaider après les intervenants  
7           qui auront des commentaires à formuler à cet égard-  
8           là.

9                        Donc, on pourra convenir, vous pourrez  
10           m'identifier, me signaler au début des plaidoiries  
11           ou avant ceux qui désirent apporter des  
12           commentaires à cet égard-là afin de vous permettre  
13           de plaider en premier, on va permettre à maître  
14           Roberts de plaider par la suite et on va poursuivre  
15           ensuite avec les plaidoiries des autres  
16           intervenants qui n'auront pas de commentaires à  
17           formuler.

18                       Donc, je ne sais pas s'il y a des remarques  
19           à faire en ce qui a trait à cette procédure que  
20           l'on clarifie pour ce qui est de l'avis déposé par  
21           l'AQCIÉ. C'est bon. Alors on poursuit. Maître  
22           Hamelin pour EBM. Ah! Maître Pelletier.

23           Me PIERRE PELLETIER :

24           Si vous me permettiez, hier, j'ai peut-être été un  
25           petit peu enthousiaste à l'idée de vous sauver du

1 temps. Je réalise qu'il serait avantageux pour la  
2 Régie qu'on puisse faire le point sur une question  
3 particulière, celle de l'éolien comme question de  
4 fait. Ça me prendrait quelques minutes tout  
5 simplement.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Pas de problème. On vous permet de procéder, Maître  
8 Pelletier.

9 Me PIERRE PELLETIER :

10 Je vous remercie.

11

12 L'an deux mille quatorze (2014), ce dix-huitième  
13 (18e) jour du mois de juin, ONT COMPARU :

14

15 **STÉPHANE DUFRESNE,**

16 **HANI ZAYAT,**

17 **HERVÉ LAMARRE,**

18

19 LESQUELS, témoignent sous la même affirmation  
20 solennelle, déposent et disent :

21

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

23 Q. [1] Le premier point que je voudrais éclaircir avec  
24 le Distributeur, c'est le suivant. Il y a un  
25 contrat dont la signature a été autorisée par

1       décret numéro 191-2014 pour cent quarante-neuf  
2       virgule soixante-cinq mégawatts (149,145 MW), c'est  
3       ce qu'on appelle généralement le cent cinquante  
4       mégawatts (150 MW). Je voudrais vérifier avec le  
5       Distributeur. Est-ce que le contrat a été signé?  
6       (9 h 06)

7       M. HANI ZAYAT :

8       R. Oui, le contrat a été signé en mars deux mille  
9       quatorze (2014), là. Je ne pourrais pas vous donner  
10      la date exacte, mais il a été signé.

11     Q. **[2]** Est-ce qu'il a été déposé à la Régie?

12     R. Oui. Oui, je pense que oui. Ça, je peux vous  
13      revenir. On peut vous confirmer s'il a été déposé  
14      mais, normalement, oui.

15     Q. **[3]** Oui, mais j'apprécierais que vous fassiez deux  
16      choses à cet égard-là. Premièrement, que vous  
17      déposiez le contrat et, deuxièmement, que vous nous  
18      fournissiez d'une façon quelconque la preuve que le  
19      contrat a été déposé à la Régie. C'est parce que,  
20      nous, on a regardé sur le site Web de la Régie, on  
21      ne l'a pas trouvé. Mais il y a parfois des petits  
22      coins obscurs, là, auxquels on n'a pas accès. Bien.  
23      Alors c'est le premier point.

24     Me ÉRIC FRASER :

25     C'est un engagement. On va juste formaliser

1 l'engagement.

2 Me PIERRE PELLETIER :

3 Q. [4] Alors l'engagement serait de fournir, de  
4 déposer le contrat qui a été signé et,  
5 deuxièmement, de fournir un document démontrant  
6 qu'il a été déposé à la Régie. Je présume, je  
7 présume qu'il y avait une lettre accompagnant le  
8 dépôt.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Oui. Malheureusement, ce n'est pas moi qui l'a  
11 fait, donc je ne peux pas vous le confirmer. Mais  
12 sur le dépôt du document dans la présente audience,  
13 je vais quand même faire la réserve que je vais  
14 vérifier. Je n'ai pas vérifié le contrat.

15 Habituellement, je n'ai aucun... Ce style  
16 de contrat-là est tout à fait public, là, mais je  
17 veux quand même me réserver le droit de vérifier si  
18 jamais il y avait des éléments du contrat qui  
19 faisait en sorte que je ne pourrais pas le déposer,  
20 soit au complet ou soit en partie. Sinon, il y  
21 aurait à tout le moins, c'est certain qu'il y aura  
22 réponse à l'engagement sur le dépôt et la preuve du  
23 dépôt. Ça va.

24 Me PIERRE PELLETIER :

25 O.K.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, c'est l'engagement numéro 3. C'est ça.

3

4 E-3 (HQD): Déposer le contrat signé et fournir un  
5 document démontrant que le contrat  
6 autorisé par Décret 191-2014 pour  
7 149,65 mégawatts a été déposé à la  
8 Régie (demandé par AQCIE/CIFQ)

9

10 Me PIERRE PELLETIER :

11 Q. **[5]** Bien. Deuxième point, dans le cadre du même  
12 décret, il y avait autorisation également de donner  
13 à Hydro-Québec, de signer avec Hydro-Québec  
14 Distribution, de signer avec Hydro-Québec  
15 Production, un contrat pour l'intégration du bloc  
16 de cent cinquante (150 MW) ou cent quarante-neuf  
17 virgule soixante-cinq mégawatts (148,65 MW). Est-ce  
18 qu'il y a une entente ou un contrat qui est  
19 intervenu depuis, entre le Distributeur et le  
20 Producteur? Et, le cas échéant, est-ce qu'il a été  
21 produit?

22 R. Non. Pour cette deuxième partie-là, il n'y a pas de  
23 contrat qui a été signé. Il n'y a pas d'entente non  
24 plus.

25 Q. **[6]** Bien. Troisième élément concernant les deux

1 cents mégawatts (200 MW). Parce que je rappelle, je  
2 rappelle qu'au mois de mai deux mille treize  
3 (2013), la première ministre avait annoncé  
4 l'intention de son gouvernement à l'époque de  
5 favoriser l'implantation de huit cents mégawatts  
6 (800 MW) additionnels d'énergie éolienne. Et ce  
7 huit cents mégawatts-là (800 MW) se divisait en  
8 trois parties : Premièrement, quatre cents  
9 mégawatts (400 MW) qui ont fait l'objet d'un  
10 décret, de deux décrets en réalité déjà;  
11 deuxièmement, un cent cinquante mégawatts (150 MW)  
12 dont je viens de parler à l'instant; restait deux  
13 cents mégawatts (200 MW).

14 À l'époque, le deux cents mégawatts  
15 (200 MW) en question avait été annoncé comme devant  
16 être développé par Hydro-Québec Production. Est-ce  
17 que vous possédez des informations sur ce qu'il est  
18 advenu de cette déclaration ou de ce projet-là?

19 R. Je ne pourrais pas vous dire beaucoup plus que ce  
20 que j'ai déjà dit. Donc, je pense qu'il y avait une  
21 intention de développer deux cents mégawatts  
22 (200 MW) éoliens à travers HQP, mais il n'y a pas  
23 de contrat pour l'instant entre HQD et HQP ou toute  
24 autre partie avec HQD en éolien avec ce deux cents  
25 mégawatts (200 MW). Donc, c'est quelque chose qui

1 est à venir.

2 Et d'ailleurs, dans notre planification  
3 c'est un projet qui venait plus tard que les  
4 premiers six cents mégawatts (600 MW), donc que le  
5 cent cinquante mégawatts (150 MW) dont on vient de  
6 parler et le quatre cent cinquante (450 MW) qui est  
7 en appel d'offres présentement.

8 Q. **[7]** Et je comprends que, pour l'instant, chez HQD,  
9 le Distributeur, il y a absolument rien en cours  
10 concernant ces deux cents mégawatts-là (200 MW)?

11 R. Il n'y a rien de signé, effectivement.

12 Q. **[8]** Est-ce qu'il y avait une raison particulière  
13 pour laquelle le Distributeur a fait état dans son  
14 Plan d'approvisionnement de l'hypothèse suivant  
15 laquelle il serait appelé à acquérir cet  
16 approvisionnement de deux cents mégawatts (200 MW)  
17 éventuellement?

18 R. C'était une annonc du gouvernement à laquelle vous  
19 avez fait référence. C'était l'intention de  
20 développer huit cents mégawatts (800 MW) avec des  
21 modalités particulières pour chacun des blocs de ce  
22 huit cents mégawatts (800 MW).

23 Donc, comme vous l'avez mentionné, huit  
24 cents mégawatts (800 MW) qui est décomposé en trois  
25 blocs, un bloc qui était particulier à une

1 communauté et qui faisait l'objet d'un décret où le  
2 Distributeur procéderait, pourrait procéder, sous  
3 dispense dans le fond, pour signer des contrats  
4 éoliens avec des communautés autochtones jusqu'à  
5 hauteur de cent cinquante mégawatts (150 MW).

6 Le quatre cent cinquante mégawatts (450 MW)  
7 pour le Québec, donc en appel d'offres. Donc, en  
8 deux parties : trois cents (300) parties, trois  
9 cents mégawatts (300 MW), pardon, pour Gaspésie-  
10 Bas-Saint-Laurent et cent cinquante mégawatts  
11 (150 MW) pour le reste du Québec.

12 Et un autre deux cents mégawatts (200 MW)  
13 qui y était développé par HQP selon les mêmes  
14 modalités que la dispense dont on a parlé plus tôt.  
15 C'est sûr que, si le projet était exclusivement  
16 pour HQP.

17 (9 h 12)

18 Q. **[9]** Je vais vous...

19 R. Je vais juste peut-être venir au point. Si le  
20 contrat était exclusivement pour HQP, il n'aurait  
21 pas eu besoin d'un décret pour ça. HQP peut  
22 développer ses projets tout seul, d'une certaine  
23 façon. Donc à partir du moment où ça fait partie  
24 d'un décret, on pense que c'est... ça visait le  
25 Distributeur.

1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 Q. **[10]** Mais... mais de quel décret cela fait-il  
3 partie à votre avis?

4 R. C'est le décret de la dispense ou le... ce qu'on a  
5 déjà dit dans le cadre d'un dossier précédent où  
6 Hydro-Québec Production pourrait s'associer avec  
7 une communauté autochtone et après ça pourrait  
8 signer un contrat avec HQD.

9 Q. **[11]** Quand vous parlez du décret de la dispense  
10 est-ce que vous parlez du décret 191-2014?

11 M. STÉPHANE DUFRESNE :

12 R. Non, on parle de la loi. La loi qui a été, j'ai pas  
13 le numéro de la loi, mais la loi qui a été adoptée  
14 je pense que c'est pour l'automne passé, qui... qui  
15 stipule que des contrats de cent cinquante  
16 mégawatts (150 MW) peuvent être signés sous la  
17 dispense d'appel d'offres, donc... Et ça, ça prend  
18 une association ou un partenariat ou c'est des...  
19 c'est réservé à la communauté autochtone.

20 Donc ce que monsieur Zayat mentionnait  
21 c'est que sous cette disposition-là, donc le  
22 Producteur pourrait, c'est ce qu'on avait dans  
23 notre interprétation, c'est qu'eux pourraient  
24 s'associer avec une communauté autochtone et en  
25 vertu de la dispense, conclure un contrat avec nous

1 par la suite.

2 Q. **[12]** Donc...

3 R. Donc ce serait en vertu de la dispense et après ça  
4 il y aurait décret. C'est pas le décret, là, quand  
5 on parle des Micmacs, là, ce serait un autre  
6 décret. Ça serait-tu deux fois... deux fois cent  
7 mégawatts (100 MG), une fois cent cinquante (150  
8 MG)? Mais c'est... c'est ça qui est...

9 Q. **[13]** Bon, donc on s'entend... on s'entend que pour  
10 l'instant il n'y a aucun décret visant les deux  
11 cents mégawatts (200 MG), n'est-ce pas?

12 R. Pour l'instant, il n'y a pas de décret.

13 Q. **[14]** Bon.

14 R. Par contre, ce qui est en vigueur c'est les  
15 nouvelles dispositions de la dispense qui visent  
16 des blocs de cent cinquante mégawatts (150 MG) pour  
17 la communauté autochtone.

18 Q. **[15]** Oui. Alors il y a effectivement eu une  
19 modification législative qui a introduit dans la  
20 Loi sur la Régie de l'énergie l'article 74.1.1,  
21 lequel permet de dispenser le Distributeur d'aller  
22 en appel d'offre pour l'acquisition d'un certain  
23 nombre de mégawatts d'énergie. Je comprends que ce  
24 que vous venez de nous dire, là, c'est votre  
25 interprétation de cet article-là de la Loi?

1 R. Bien un peu comme monsieur Zayat l'a mentionné, le  
2 Producteur si... il n'a pas besoin de décret ou  
3 d'approbation de la Régie pour conclure un contrat.  
4 Donc s'il veut faire des... ils le font, ils ont  
5 des contrats producteur privé, puis ils peuvent  
6 faire ce qu'ils veulent au niveau de leur  
7 portefeuille d'approvisionnement. Mais c'est clair  
8 que dans ce cas-ci c'est que c'est un peu une  
9 évidence, là, c'est un peu une vérité.

10 Compte tenu qu'il y a une intention de  
11 procéder sous dispense, nécessairement c'est ce que  
12 ça veut dire. Il n'y a pas de... il n'y a pas  
13 d'écrit, hein, il n'y a pas de... Mais je pense que  
14 c'est comme ça qu'il faut le comprendre. Le  
15 Producteur n'a pas... n'a pas besoin de dispense,  
16 hein, je pense qu'il n'est pas réglementé comme  
17 nous, donc c'est clair qu'il va devoir y avoir une  
18 association avec une communauté autochtone et c'est  
19 par la suite que via ce partenariat, je vais le  
20 dire comme ça, que sous la pression, sous l'égide  
21 de la dispense, l'article, là, qui a été amendé,  
22 bien il y aura décret et en vertu de la dispense.

23 Q. **[16]** Oui. Mais ma question c'était : je comprends  
24 que tout ce que vous me dites là c'est votre  
25 compréhension à vous de l'article 74.1.1 de la Loi.

1 R. Je dirais que c'est une évidence, là.

2 Q. [17] Oui, mais est-ce que... est-ce que ce que vous  
3 me dites là vous le tenez d'autre chose que de  
4 votre lecture de l'article 74.1.1 de la Loi?

5 R. Non, c'est une évidence.

6 Q. [18] Alors il y a... il n'y a pas de décision qui a  
7 été prise quelque part concernant la façon de  
8 procéder, concernant les deux cents mégawatts (200  
9 MW) de quelque façon que ce soit, n'est-ce pas?

10 M. HANI ZAYAT :

11 R. Ce qu'il y a c'est une intention, dans le fond, qui  
12 a été annoncée publiquement, de développer huit  
13 cents mégawatts (800 MW). Ça c'est une intention  
14 qui est encore là en date d'aujourd'hui en tout  
15 cas, qui n'a pas été contredite ou dé...  
16 contredite. Et il y a aussi les moyens d'atteindre  
17 le huit cents mégawatts (800 MW). Et donc c'est  
18 suite à ce... à ce « package » là, donc cette  
19 intention et les moyens de le faire qu'on a inclut  
20 huit cents mégawatts (800 MW) au bilan. Puis  
21 c'est... je le redis, c'était décomposé en trois  
22 blocs. Il y a un bloc qui est derrière nous, il y a  
23 un bloc qui est en cours, puis un bloc qui est à  
24 venir.

25 Q. [19] Ça fait le tour, je vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Pelletier. Nous allons poursuivre  
3 avec maître Hamelin pour EBM.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

5 Q. [20] Alors bonjour, Madame la Présidente, Madame la  
6 Présidente, Monsieur le Régisseur. Bonjour aux  
7 membres du panel. Paule Hamelin pour Énergie  
8 Brookfield Marketing. Alors j'aimerais vous référer  
9 tout d'abord à votre preuve. C'est la section sur  
10 la contribution des marchés de court terme. C'est  
11 la pièce HQD-1, Document 1, pages 28 et 29. Et  
12 également à votre annexe 4D, qui est la pièce...  
13 Excusez-moi, pour ce qui est de la Régie, la pièce  
14 de la Régie c'est B-0005 pour ce qui est de la  
15 preuve du Distributeur. Et au niveau de l'annexe  
16 4D, c'est la pièce HQD-1, Document 2.3, page 49,  
17 c'est la pièce B-0008 de la Régie.

18 (9 h 18)

19 Si je comprends bien des références que je viens de  
20 vous donner, le Distributeur envisage mille cent  
21 mégawatts (1 100 MW) pouvant provenir du marché de  
22 New York, auquel il ajoute une contribution des  
23 marchés de quatre cents mégawatts (400 MW)  
24 additionnels, pour un total de mille cinq cents  
25 mégawatts (1 500 MW). J'aimerais vous référer plus

1 particulièrement au tableau 4D-2 de l'annexe 4D et  
2 vous demander comme se répartit le quatre cents  
3 mégawatts (400 MW) additionnel, est-ce que c'est,  
4 ça provient essentiellement de ELN, est-ce que ça  
5 provient de Labrador?

6 M. STÉPHANE DUFRESNE :

7 R. On n'a pas fait de séparation comme ça d'où ça  
8 provient, je pense qu'on a répondu à ça à une  
9 demande de renseignements. Le quatre cents  
10 mégawatts (400 MW) additionnel vient effectivement  
11 d'une combinaison de tout ça, donc ça peut provenir  
12 effectivement de vous, Énergie Brookfield, ça peut  
13 provenir d'HQP, ça peut provenir de différents  
14 fournisseurs autres, mais ce qu'on constate, c'est  
15 qu'il y a des, au-delà du onze cents mégawatts  
16 (1 100 MW), qui est, il y a une interconnexion qui  
17 est désignée pour nos propres fins, donc ça, c'est  
18 un minimum.

19 Donc ce qu'on constate, c'est que, autant  
20 au Québec que, bien surtout au Québec, évidemment,  
21 qu'on a de la production disponible au-delà de,  
22 surtout à l'horizon de plus long terme, là, on  
23 pense entre autres, là, il y a des projets qui sont  
24 en, qui vont être en service au cours des  
25 prochaines années aux fins du Producteur, et

1 évidemment, on a aussi un fournisseur, là, qui est  
2 Énergie Brookfield, qui a des capacités  
3 disponibles. Donc c'est un ensemble d'éléments, il  
4 n'y a pas de séparation, est-ce que c'est X  
5 mégawatts chez HQP, X mégawatts chez Brookfield ou  
6 X mégawatts sur potentiellement, le Nouveau-  
7 Brunswick est assez limité, là, mais il n'y a pas,  
8 on n'a pas fait de séparation du quatre cents  
9 mégawatts (400 MW).

10 M. HANI ZAYAT :

11 R. Ce qui est peut-être important aussi de rappeler,  
12 c'est que, dans le fond, ce qui a été regardé,  
13 c'est le potentiel de marché. Quand on reprend les  
14 marchés, puis j'en ai parlé hier matin dans la  
15 présentation quand on a mentionné le lancement d'un  
16 appel d'offres de court terme, dans le fond, on  
17 voyait les marchés avoisinants, notamment le marché  
18 de New York, où on considérait que le marché de la  
19 puissance était un marché qui était profond, qui  
20 l'est peut-être un peu moins aujourd'hui du fait du  
21 retrait de centrale qui a été effectué et du fait  
22 qu'il y a des, même si les puissances, même si les  
23 centrales sont disponibles, elles sont peut-être  
24 commises d'avance.

25 Donc il y a un, les intentions commerciales

1 en arrière de ces centrales installées-là sont  
2 peut-être déjà, déjà réservées, donc déjà engagées.  
3 Donc au-delà de la disponibilité de la centrale, il  
4 faut qu'elle ne soit pas juste disponible  
5 physiquement mais qu'elle soit disponible aussi  
6 commercialement. Et c'est un peu dans ce cadre-là  
7 où on a dit, quand on regarde l'ensemble des  
8 marchés, l'ensemble des endroits d'où peut provenir  
9 la puissance, quinze cents mégawatts (1 500 MW) est  
10 un, est une contribution raisonnable.

11 Si je devais redire ça aujourd'hui suite à  
12 l'hiver qu'on a vécu et suite à ce qu'on a vu dans  
13 le marché dans les six, huit derniers mois, je  
14 dirais que le mille cinq cents mégawatts (1 500 MW)  
15 est peut-être plus agressif que raisonnable.

16 Ceci dit, quand les disponibilités sont là  
17 et quand les offres sont là puis qu'il y a un  
18 besoin, c'est sûr qu'on est acheteurs, on fait  
19 toujours, on ne limite pas les achats, mettons si  
20 on est dans un processus d'appel d'offres pour  
21 acheter de la puissance, donc on va prendre toutes  
22 les offres jusqu'à concurrence de nos besoins, et  
23 les offres au meilleur prix.

24 Q. **[21]** Juste pour être bien sûre de comprendre, quand  
25 vous dites « le quatre cents mégawatts (400 MW)

1           additionnel », ça comprend plusieurs choses donc je  
2           comprends que, à la base, dans le calcul du mille  
3           cinq cents mégawatts (1 500 MW) puis ce que vous  
4           avez déposé à la Régie lors du dépôt initial du  
5           dossier, vous aviez déjà considéré la question de  
6           la production des centrales?

7           R. On ne considère pas la, je ne suis pas sûr de  
8           saisir, je vais peut-être répondre, quand on a  
9           regardé le quinze cents mégawatts (1 500 MW), on a  
10          dit : « Dans le fond, il y a mille cent mégawatts  
11          (1 100 MW) qui peuvent provenir des marchés de New  
12          York et là, la limitation est essentiellement  
13          l'interconnexion, donc on ne peut pas acheminer par  
14          New York plus de onze cents mégawatts (1 100 MW).

15                    Et l'hypothèse qui est en arrière de ça,  
16                    c'est qu'il y a des centrales, il y a de la  
17                    disponibilité, je ne vais pas parler de centrales,  
18                    je vais parler de disponibilité de puissance non  
19                    commise dans le marché de New York qui va nous  
20                    permettre de sécuriser ce mille cent mégawatts  
21                    (1 100 MW).

22                    Par ailleurs, au-delà du marché de New  
23                    York, donc là, on fait référence essentiellement au  
24                    marché du Québec, donc les centrales qui sont  
25                    présentes au Québec et qui ne sont pas, qui ne sont

1 pas commises ou, à notre connaissance ne sont pas  
2 commises, quand on regarde l'ensemble du potentiel,  
3 possiblement le potentiel du Nouveau-Brunswick, en  
4 tout cas l'ensemble des, du potentiel en dehors du  
5 marché de New York, on dit qu'il y a une  
6 contribution possible de quatre cents mégawatts  
7 (400 MW). Et c'est un, pour des fins de  
8 planification, évidemment, ce n'est pas pour des  
9 fins de, mais on ne peut pas aller, aller au-delà  
10 de ça, c'est compter sur des moyens qui ne seront  
11 peut-être pas disponibles.

12 Q. **[22]** Dans l'énumération que vous avez faite, j'ai  
13 noté, bon, Énergie La Lièvre, j'ai noté le Nouveau-  
14 Brunswick, j'ai noté que vous avez parlé également  
15 du Producteur, est-ce qu'il y a, dans le quatre  
16 cents mégawatts (400 MW), autre chose que vous avez  
17 considéré?

18 (9 h 24)

19 M. STÉPHANE DUFRESNE :

20 R. Essentiellement c'est les marchés québécois mais il  
21 n'y a pas de, comme je vous dis, il n'y a pas de  
22 séparation formelle.

23 Q. **[23]** D'accord. Lundi le panel numéro 1 nous a fait  
24 sa présentation qui était la pièce B-0082 où on a  
25 parlé d'ajustement des besoins en puissance à la

1           pointe, je vous réfère à la ligne qui s'appelait,  
2           bon, « Ajustement des besoins en puissance à la  
3           pointe ». Pour deux mille quatorze (2014) on  
4           parlait de six cent vingt-quatre mégawatts  
5           (624 MW), deux mille quinze (2015), et cetera, les  
6           chiffres de cinq cent vingt-neuf (529) et suivants.  
7           Vous avez pris connaissance j'imagine de ce  
8           tableau-là?

9           R. Oui, parce que c'est intégré dans la présentation  
10          d'hier.

11          Q. **[24]** D'accord. Et le panel numéro 1 nous a indiqué  
12          que, essentiellement, si on regardait et on  
13          comparait avec, parce que j'ai essayé de faire  
14          l'analyse avec le bilan en puissance qui est déposé  
15          dans votre preuve à HQD-1, Document 1, page 28,  
16          c'est le tableau 4-3, ce que l'on nous a dit c'est  
17          qu'au niveau de la ligne « Besoins à la pointe  
18          visés par le Plan » on avait à additionner,  
19          finalement, la ligne qui se retrouve à la pièce B-  
20          0082, c'était l'information qu'on nous a fournie en  
21          début d'audience. C'est à votre connaissance?

22          R. C'est ce que j'ai expliqué hier, c'est que ce qu'on  
23          a préparé hier c'est la ligne, je pense que c'est  
24          une question de...

25          Q. **[25]** De mettre, oui, j'allais y venir...

1 R. Oui.

2 Q. **[26]** ... mais je veux juste, je suis à la première  
3 ligne du tableau pour l'instant.

4 R. Donc les chiffres de la présentation du panel  
5 numéro 1 donc ce sont les prévisions des besoins en  
6 puissance, de mémoire c'est six cent vingt et un  
7 (621) à l'horizon en quatorze-quinze (14-15) donc,  
8 effectivement, ça vient s'ajouter aux besoins qu'on  
9 peut, besoins à la pointe visés par le Plan, c'est  
10 ces besoins-là qui s'ajoutent à cette ligne-là.

11 Q. **[27]** D'accord.

12 R. Puis comme je l'ai mentionné hier, bien, il y a ça  
13 mais c'est ce qu'on a présenté hier, la ligne mai  
14 deux mille quatorze (2014), bien c'est la  
15 combinaison de l'offre et de la demande avec la  
16 prévision des aléas qui fait en sorte que on a un  
17 chiffre qui ne « fitte » pas parfaitement mais  
18 c'est tout à fait normal.

19 Q. **[28]** O.K. J'avais compris, justement, c'est ça, de  
20 votre témoignage hier qu'on pouvait pas, justement,  
21 faire A plus B parce que vous avez considéré  
22 plusieurs choses. J'aimerais ça que on nous  
23 fournisse un bilan en puissance, Madame la  
24 Présidente, qui reflète, justement, l'ensemble de  
25 ces informations-là à la fois du panel 1 puis

1 maintenant du panel 2 pour qu'on puisse avoir un  
2 document qui reflète la réalité.

3 R. Bien, écoutez, je pense qu'on a présenté hier dans  
4 la présentation la ligne, l'information est déjà au  
5 dossier, on a présenté : un, l'écart sur les  
6 besoins en puissance; on a présenté l'impact sur la  
7 ligne la plus importante, c'est les besoins  
8 additionnels requis en puissance donc ce qu'il y  
9 avait dans le Plan et maintenant, là où on est,  
10 qu'est-ce qui a changé, je pense comme je vous l'ai  
11 mentionné hier, il y a un parc éolien qui est  
12 déplacé d'un an ou deux, est-ce qu'il est reporté  
13 ou devancé, je ne m'en souviens plus; pour le  
14 reste, il n'y a pas de changement.

15 Q. [29] Madame la Présidente, si c'est le cas, bien  
16 j'aimerais ça qu'on nous fournisse un tableau qui  
17 va comme tenir compte de tout ça parce que...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Écoutez, Maître Hamelin, à la page 3 de la  
20 présentation d'hier on retrouve le tableau où on a  
21 la ligne « Puissance additionnelle requise » ...

22 Me PAULE HAMELIN :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... qui est ajustée. Effectivement, cette ligne-là

1 est différente de celle qui nous a été présentée en  
2 ce qui a trait aux besoins en puissance. Bon...

3 Me PAULE HAMELIN :

4 C'est juste pour éviter de perdre du temps, Madame  
5 la Présidente, si vous voulez que je demande « Est-  
6 ce que, bon, telle ligne ça correspond maintenant  
7 à, ça correspondait à telle autre ligne du  
8 tableau. » et cetera, je peux le faire mais je  
9 pense que ça serait de sauver du temps à tout le  
10 monde que de nous fournir un tableau ajusté.

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. Pour simplifier, je pense qu'on a fourni les deux  
13 lignes importantes et qui expliquent si c'est pas  
14 la totalité, c'est quasiment la totalité. Donc, en  
15 termes de besoins, si vous additionnez la ligne qui  
16 a été fournie du panel 1, le six cent vingt-quatre  
17 (624) à la ligne des besoins, ça, c'est une  
18 addition simple.

19 Q. **[30]** Hum, hum.

20 R. Donc les besoins ont été augmentés de tant. Quand  
21 on regarde l'impact sur le bilan en puissance,  
22 bien, c'est la ligne, vous avez la puissance  
23 additionnelle requise, le tableau auquel Madame la  
24 Présidente faisait référence. Si il y a des écarts  
25 qui sont quand même mineurs, c'est ce que monsieur

1 Dufresne expliquait hier, c'est essentiellement le  
2 taux de réserve. Donc, je pense...

3 Q. **[31]** Écoutez, moi, c'était pour avoir une  
4 information complète au dossier. Je pense que dans  
5 plusieurs années, quand on va revenir pour regarder  
6 ce dossier-là, il y a quand même des changements  
7 importants qui sont indiqués là, ça va peut-être  
8 venir dans un suivi de plan mais je trouvais que  
9 c'était plus simple, Madame la Présidente, d'avoir  
10 comme l'information consolidée, surtout qu'on parle  
11 de changements importants relativement à quand on  
12 voit la puissance additionnelle requise et ajustée,  
13 ce n'est pas des petits montants.

14 Alors, écoutez, dans trois ans il va  
15 falloir retourner aux notes sténographiques et tout  
16 ça mais je trouvais que c'était une façon pas mal  
17 plus adéquate d'avoir l'information au dossier.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[32]** Est-ce qu'il y a une grande difficulté à  
20 déposer un tableau qui serait ajusté en tenant  
21 compte des dernières informations? Ça permettrait  
22 effectivement peut-être d'avoir dans un seul  
23 document toute l'information au bénéfice de tous.

24 R. Si vous le jugez utile, il n'y a pas de problème.

25 Q. **[33]** C'est bon. Donc ça serait l'engagement numéro

1 4.

2 Me PAULE HAMELIN :

3 Oui. Alors l'engagement numéro 4 c'est de fournir  
4 le tableau 4-3 « Bilan en puissance » ajusté en  
5 fonction des présentations B-0082 et B-0083.

6

7 E-4 (HQD) : Fournir le tableau 4-3 « Bilan en  
8 puissance » ajusté en fonction des  
9 présentations B-0082 et B-0083  
10 (demandé par EBM)

11

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Juste pour, on va représenter le bilan, mais ça ne  
14 sera pas un 4-3 ajusté, ça va être pour refléter  
15 les...

16 Me PAULE HAMELIN :

17 O.K.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Parce qu'il n'en demeure pas moins que la prévision  
20 au dossier demeure la même. Parfait.

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je comprends très bien, ça va être un tableau qui  
25 va porter un nouveau titre.

1 (9 h 30)

2 Me PAULE HAMELIN :

3 Q. **[34]** Alors si on regarde maintenant l'appel  
4 d'offres que vous avez lancé, et je regarde votre,  
5 la présentation d'hier, B-0083, à la page 3,  
6 j'essaie de concilier au niveau de l'appel d'offres  
7 et des informations de mai deux mille quatorze  
8 (2014) au niveau de la puissance additionnelle  
9 requise, il y a quand même encore des écarts  
10 importants, là, entre les quantités visées par  
11 l'appel d'offres et la prévision de besoin de  
12 puissance en mai deux mille quatorze (2014).

13 Pouvez-vous peut-être juste m'expliquer  
14 comment on concilie ces chiffres-là, pourquoi,  
15 compte tenu des montants qu'on voit, vous n'avez  
16 pas tenté d'avoir, comme d'aller chercher plus de  
17 puissance dans un contexte d'appel d'offres?

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. On aurait pu être plus agressifs mais je peux peut-  
20 être vous présenter la stratégie qui a été,  
21 évidemment, quand on regarde deux mille quatorze-  
22 deux mille quinze (2014-2015), on, ce qu'on demande  
23 dans l'appel d'offres en cours, c'est à peu près la  
24 totalité de la puissance requise, donc sept cent  
25 cinquante mégawatts (750 MW) sur mille (1 000 MW).

1                   Évidemment, deux cent cinquante mégawatts  
2                   (250 MW) additionnels peuvent être obtenus à plus,  
3                   dans un délai plus court avant l'hiver, donc on  
4                   garde, dans le fond, ce deux cent cinquante  
5                   mégawatts (250 MW) pour un ajustement fin s'il  
6                   devait y avoir une révision de la prévision de la  
7                   demande ou s'il devait y avoir d'autres  
8                   changements. Donc ça fait partie de la flexibilité  
9                   pour ce qui est deux mille quatorze-deux mille  
10                  quinze (2014-2015).

11                  Par contre, c'est sûr qu'on considère que,  
12                  on voudrait sécuriser, dans le fond, l'essentiel  
13                  des besoins en puissance du prochain hiver le plus  
14                  vite possible. Et quand je dis « l'essentiel »,  
15                  dans ce cas-ci, c'est sept cent cinquante (750 MW)  
16                  sur mille (1 000 MW), il y a un deux cent cinquante  
17                  (250 MW) qui s'ajoute.

18    Q. **[35]** O.K.

19    R. C'est un peu la même logique pour les années  
20                  suivantes. C'est sûr que le besoin pour, est  
21                  croissant donc on commence à pas loin de mille  
22                  mégawatts (1 000 MW) en deux mille quinze-deux  
23                  mille seize (2015-2016), jusqu'à mille cinq cents  
24                  mégawatts (1 500 MW) en deux mille dix-sept-deux  
25                  mille dix-huit (2017-2018).

1                   Là aussi, ça fait partie, c'est une, je  
2                   veux dire, c'est la première fois qu'on demande, ou  
3                   qu'on va en appel d'offres pour de la puissance à  
4                   des années, à un an, deux ans et trois ans de  
5                   préavis, c'est un premier test du marché. Et nos  
6                   besoins sont connus, on va sécuriser un cinq cents  
7                   mégawatts (500 MW) tout de suite et, dépendamment  
8                   des résultats de l'appel d'offres, on pourrait voir  
9                   quand est-ce qu'on pourrait sécuriser les autres  
10                  tranches.

11                  Aussi, garder des quantités à combler pour  
12                  plus tard, et là, je ne pose pas de jugement est-ce  
13                  que c'est, c'est que, dans le fond aussi, ça nous  
14                  permet de nous ajuster s'il devait y avoir des  
15                  changements au niveau de la prévision de la  
16                  demande.

17        Q. **[36]** Puis est-ce que, puis c'est la même chose,  
18                  j'aurais eu la même question pour l'autre, le  
19                  tableau de bilan en puissance, est-ce que c'est  
20                  automatiquement, quand on dit « Puissance  
21                  additionnelle requise ajustée », que c'est, vous  
22                  n'allez pas nécessairement recourir à  
23                  l'interruptible ou que vous n'allez pas  
24                  nécessairement recourir au court terme, est-ce que  
25                  c'est, vous allez chercher la puissance par des

1 centrales ou c'est, je me trompe?

2 R. Non, je vais peut-être revenir sur le, la puissance  
3 additionnelle requise qui est là, c'est la  
4 contribution des marchés de court terme, ou c'est  
5 ce qui était attendu des marchés de court terme.  
6 Autrement dit, elle tient déjà compte, cette  
7 lignée-là, qu'il y a pour huit cent cinquante  
8 mégawatts (850 MW) d'électricité interruptible qui  
9 est souscrite.

10 Donc la planification, elle demeure la  
11 même, on compte toujours sur huit cent cinquante  
12 mégawatts (850 MW), ou on planifie en fonction de  
13 huit cent cinquante mégawatts (850 MW)  
14 d'électricité interruptible à chacune des années.  
15 Et au-delà de ce huit cent cinquante mégawatts  
16 (850 MW) planifié, il demeurerait mille mégawatts  
17 (1 000 MW) de puissance additionnelle requise, qui  
18 est la contribution des marchés de court terme.

19 Maintenant, la contribution de marchés de  
20 court terme, si on regarde l'année dernière, on a  
21 lancé un appel d'offres trois mois avant le début  
22 de l'hiver pour l'hiver qui s'en vient; c'est un  
23 peu la même démarche qu'on fait ici, c'est des  
24 contrats de court terme, donc c'est des contrats  
25 pour des périodes de un mois pour les hivers, c'est

1 des blocs séparés, ce n'est pas un engagement à  
2 long terme, ça peut provenir de fournisseurs qui  
3 sont différents d'une année à l'autre, et même d'un  
4 mois à l'autre. Et c'est ce qui est sécurisé à  
5 travers un premier appel d'offres qui est en cours.

6 Au-delà de ça vont rester des quantités  
7 résiduelles, ce que vous voyez sous l'appellation  
8 « Puissance additionnelle requise ajustée », donc  
9 ça suppose que l'appel d'offres en cours a été, les  
10 quantités visées par l'appel d'offres en cours ont  
11 été comblées et il demeure quand même, mettons, je  
12 vais prendre deux mille quinze-deux mille seize  
13 (2015-2016), six cents mégawatts (600 MW) à aller  
14 chercher.

15 Q. **[37]** Alors c'est ça...

16 R. Qui va être fait de la même façon, à travers un  
17 appel d'offres de court terme pour l'année deux  
18 mille quinze-deux mille seize (2015-2016).

19 Q. **[38]** O.K., c'est ça que je voulais vous demander,  
20 le résiduel, comment vous alliez le chercher, là,  
21 c'est...

22 R. De la même façon.

23 Q. **[39]** D'accord.

24 (9 h 35)

25 R. On pense que c'est plus judicieux d'y aller en...

1 en segmentant le marché plutôt que d'annoncer tout  
2 de suite un appel d'offres de mille mégawatts  
3 (1000 MW). C'est peut-être pas la meilleure façon  
4 d'avoir...

5 Q. **[40]** Des meilleurs prix.

6 R. Les meilleurs prix.

7 Q. **[41]** D'accord. Hier, j'ai cru comprendre dans votre  
8 témoignage que... on parlait de deux mille dix-  
9 huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), que le  
10 Distributeur considérait également des moyens de  
11 puissance à plus long terme. Est-ce que j'ai bien  
12 compris?

13 R. C'est quelque chose qui est considéré,  
14 effectivement. Quand on regarde nos bilans au-delà  
15 de deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-  
16 2019), les besoins sont... commencent à devenir  
17 très importants. On parle de... déjà dès deux mille  
18 dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018) de mille  
19 cinq cent cinquante mégawatts (1550 MW) de  
20 puissance requise à cet horizon-là.

21 Dans le Plan, on faisait référence à une  
22 contribution des marchés de court terme de mille  
23 cinq cents mégawatts (1500 MW), donc déjà on est en  
24 dépassement et le mille cinq cents mégawatts  
25 (1500 MW) est quand même assez agressif de ce côté-

1 là.

2 Par ailleurs, ce sont des... des besoins en  
3 puissance qui sont structurels, je dirais. Donc, on  
4 voit ces besoins-là depuis... depuis un certain  
5 temps. C'est plus la hauteur de ces besoins-là qui  
6 n'est pas... qui peut varier. Mais, en tout cas, il  
7 y a une... je peux dire qu'il y a une tranche de  
8 mille mégawatts (1000 MW) qui semble être  
9 nécessaire de toute façon et qu'il va falloir  
10 sécuriser de façon permanente.

11 Q. **[42]** D'accord.

12 R. Et qui ne peut pas être comblée par les moyens de  
13 court terme, par un appel de court terme. Parce que  
14 si on regarde, si vous vous rappelez le marché  
15 de... la contribution des marchés de court terme,  
16 au-delà de ce qui est au Québec c'est le marché de  
17 New York et là, à la limite, c'est les  
18 interconnexions.

19 Quand on revient au marché de Québec, bien,  
20 il faut qu'il y ait, dans le fond, un moyen de  
21 production à cette hauteur-là, minimalement, pour  
22 pouvoir assurer la fiabilité et la disponibilité de  
23 la puissance pour la clientèle québécoise.

24 Q. **[43]** D'accord. Je vous ramène à l'annexe 4D juste  
25 pour fins de précision, et je suis à la page 12,

1           relativement au Nouveau-Brunswick.

2       R. Du document 2.3?

3       Q. **[44]** C'est l'annexe 4D, donc c'est HQD-1, Document  
4           2.3 à la page 12. C'est-tu bon, non? O.K. Ça ne va  
5           pas bien. Je suis quelquefois dyslexique, mais là  
6           il n'y a même pas de... On ne peut même pas  
7           intervertir les chiffres. Est-ce que vous avez la  
8           référence où on fait référence à Nouveau-Brunswick?

9       R. Oui, oui.

10      Q. **[45]** O.K. Donc, page 45. Je vous remercie. 47 donc,  
11           je m'excuse. C'est parce que j'ai repris le texte,  
12           mais je n'avais pas la bonne page. Alors dans la  
13           première phrase, on dit :

14                   À court terme, les transits provenant  
15                   des interconnexions avec le Nouveau-  
16                   Brunswick peuvent être acheminés vers  
17                   les centres de charge à la pointe du  
18                   réseau. Toutefois, dans quelques  
19                   années, compte tenu de la croissance  
20                   de la charge et des nouvelles mises en  
21                   service [...].

22      Et caetera. Alors je veux juste essayer de  
23           comprendre quel est l'horizon de temps dont vous  
24           parlez, parce qu'au départ on dit « À court terme »  
25           puis après ça on dit « dans quelques années », là.

1           Quand est-ce que vous considérez qu'il va y avoir  
2           de la congestion? Est-ce que vous l'avez analysé?

3           M. STÉPHANE DUFRESNE :

4           R. C'est au-delà de deux mille quinze-deux mille seize  
5           (2015-2016). Parce que l'ensemble, l'essentiel des  
6           parcs vont être mis en service en deux mille seize  
7           (2016), là, selon la planification actuelle. Donc,  
8           le cas échéant, s'il y avait un problème de captif,  
9           parce que c'est ça dont on parle ici, ça serait au-  
10          delà de deux mille seize (2016).

11          Q. **[46]** O.K.

12          R. Oui.

13          Q. **[47]** Et je comprends qu'on fait référence ici à de  
14          la congestion dans la région de la Gaspésie, à  
15          l'intérieur du réseau de TransÉnergie, qui ferait  
16          en sorte qu'on ne pourrait pas acheminer l'énergie  
17          en provenance du Nouveau-Brunswick vers les centres  
18          comme Montréal. C'est ce qui est reflété ici?

19          R. Oui, oui.

20          Q. **[48]** O.K. Alors je comprends que vous considérez  
21          ici les contraintes du réseau sur une base  
22          régionale pour les approvisionnements en puissance?  
23          C'est une chose que vous considérez?

24          R. Non. Qu'est-ce que vous voulez dire par ça?

25          Q. **[49]** Bien, qu'ici on parle du fait qu'il va y avoir

1 de la congestion essentiellement très régionale et  
2 que c'est considéré pour les fins de votre  
3 approvisionnement en puissance.

4 R. Ce n'est pas un bilan de puissance, c'est une  
5 problématique de transport. Enjeu d'offre/demande  
6 dans cette section-là, ce n'est pas... il n'y a pas  
7 de bilan de puissance, là. C'est une problématique  
8 de transport dans l'écoulement de la puissance de  
9 la Gaspésie vers le centre de consommation, vers le  
10 sud.

11 Q. **[50]** Mais ce problème-là vous le considérez quand  
12 vous analysez, finalement, qu'est-ce qui pourrait  
13 provenir de ces marchés?

14 R. Parce que ce problème-là on en a un petit peu parlé  
15 hier. C'est dans le cadre des appels d'offres,  
16 évidemment, lorsque tous les parcs sont en service,  
17 comme on va le faire bientôt dans le cadre du  
18 quatre cent cinquante mégawatts (450 MW), lorsqu'on  
19 recevra les offres on devra demander à Hydro-Québec  
20 TransÉnergie de faire l'analyse à savoir si  
21 l'horizon de deux mille quinze (2015), seize (2016)  
22 et plus, là, si on pourrait se retrouver avec une  
23 problématique d'écoulement de puissance.

24 Donc, ce problème-là, il n'est pas nouveau.  
25 Ça fait quelques années qu'on en parle. Donc, c'est

1 clair que ces horizons-là, c'est une hypothèse un  
2 peu, je dirais, pas sans... Je cherche le terme,  
3 là, mais dans un monde où on aurait une charge  
4 importante

5 (9 h 41)

6 Puis une production éolienne, là, importante,  
7 coïncidente à la pointe. C'est à ce moment-là que  
8 le problème d'écoulement de puissance se produit.  
9 Donc c'est pour ça qu'on parle que d'avoir en même  
10 temps de la puissance qui proviendrait du Nouveau-  
11 Brunswick, qui passe par l'interconnexion, là, Eel  
12 River pour être acheminé au centre de consommation  
13 vers le sud du Québec serait problématique.

14 Donc il y a ça aussi, mais à court terme il  
15 y a aussi la problématique... on a parlé du Nouveau  
16 Brunswick tantôt, je l'ai mentionné dans les  
17 potentiels, là. Mais il y a aussi le Nouveau-  
18 Brunswick, oui, ça peut être un marché potentiel  
19 pour nous offrir de la puissance, mais il y a aussi  
20 le fait que, bon, on le sait au Nouveau-Brunswick  
21 ils ont procédé à la réfection de Point Lepreau,  
22 c'est en service. Mais ce qu'ils ont fait aussi par  
23 ailleurs c'est qu'ils ont retiré des équipements,  
24 comme monsieur Zayat l'a mentionné hier, comme la  
25 Nouvelle-Angleterre et également New York. Donc je

1 pense entre autres centrale Dalhousie, puis Coleson  
2 Cove, là. De mémoire, ces centrales-là ont été  
3 retirées. C'est des centrales au mazout ou au  
4 charbon, exactement. Mais donc il y a, oui, il y a  
5 un potentiel mais c'est pas... c'est pas illimité.

6 Q. **[51]** Puis ces retraits-là c'est pas nouveau, là,  
7 c'est... comme information.

8 R. Un an ou deux.

9 Q. **[52]** O.K. Je vous réfère toujours à la pièce, bon,  
10 à la portion contribution en puissance dont on a  
11 parlé, puis également maintenant à la pièce,  
12 j'espère que je vais avoir les bonnes références,  
13 la demande de renseignements numéro 1 de la Régie,  
14 c'était la pièce HQD-3, Document 1, la pièce B-  
15 0021. Et c'était relativement, je pense, à la  
16 question 7.

17 R. S'il vous plaît.

18 Q. **[53]** La cote HQD c'est HQD-3, Document 1.

19 R. O.K. Un instant.

20 Q. **[54]** Question 7. C'est pas bon encore?

21 R. J'ai pas...

22 Q. **[55]** C'est le premier cartable ça?

23 R. Oui. Ça commence à 1.1.

24 Q. **[56]** Attends, attends, c'est pas celui-là, c'est...

25 R. Ah, c'est beau, je l'ai. On va le savoir la

1           prochaine fois.

2    Q. **[57]** Ça va?

3    R. On l'a trouvé.

4    Q. **[58]** Bon. Je veux juste revenir à...

5           M. HANI ZAYAT :

6    R. C'est quelle page maintenant?

7    Q. **[59]** Bien j'avais... La question 7, je n'ai pas mis  
8           la page dans ma référence, là.

9           Me ÉRIC FRASER :

10           C'est la page 34.

11           Me PAULE HAMELIN :

12           34, merci.

13    Q. **[60]** Juste avant de revenir à ça, quand on parlait  
14           à monsieur Zayat de la... des besoins de deux mille  
15           dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019), vous  
16           pensiez possiblement faire un appel d'offres à  
17           plus... à plus long terme. Est-ce que vous allez  
18           prévoir quand même suffisamment de temps si jamais  
19           c'est... ça peut être répondu par des centrales à  
20           être construites? Est-ce que vous allez prévoir  
21           suffisamment de temps pour que les... les entités  
22           puissent s'y mettre et puissent participer?

23           M. HANI ZAYAT :

24    R. C'est sûr. Le cas échéant, oui.

25    Q. **[61]** Alors on revient donc à la demande de

1 renseignements. Et dans la demande de  
2 renseignements, on fait référence au fait que - et  
3 c'est également dans votre... dans votre preuve -  
4 au fait qu'on veut essayer d'accroître le potentiel  
5 de contrepartie. Ça... c'est lié à votre preuve  
6 j'imagine, là, quand on dit qu'on veut accroître le  
7 potentiel de contrepartie c'est essentiellement par  
8 le biais des analyses que vous avez faites et dont  
9 vous faites référence ici, dans la question numéro  
10 7?

11 M. STÉPHANE DUFRESNE :

12 R. En fait, ce qu'on vise c'est d'augmenter le bassin  
13 de fournisseurs pour augmenter notre niveau de  
14 concurrence dans le cadre des appels d'offres.  
15 Évidemment vous vous souvenez en deux mille cinq-  
16 deux mille six (2005-2006) on était plus présent,  
17 hein, sur les marchés. Monsieur Zayat l'a mentionné  
18 hier. Excusez-moi. Alors on avait acquis, de  
19 mémoire, mille deux cents mégawatts (1200 MW), là,  
20 pour l'hiver deux mille cinq-deux mille six (2005-  
21 2006), alors que depuis un certain nombre d'années  
22 on a... ce volume-là a réduit surtout les années  
23 deux mille onze-douze (2011-2012). Évidemment ça  
24 avait un impact dans... sur nos fournisseurs. Il y  
25 en avait moins de présent, moins d'offres qui

1 étaient déposées. Ça on le constatait, donc on a  
2 voulu bonifier ça, augmenter ce bassin de  
3 fournisseurs-là, c'est ce qu'on mentionne ici.  
4 C'est qu'on a tenté d'aller chercher plus  
5 d'ententes, là, les conventions de transaction, les  
6 EEI qu'on appelle ici. Donc c'est un peu l'esprit  
7 de la réponse.

8 Q. **[62]** D'accord. Et est-ce que je... vous vous êtes  
9 fixé un nombre de contreparties à la base?

10 R. Il n'y a pas de nombre. C'est... évidemment plus on  
11 va en avoir, mieux ça va être pour tout le monde.  
12 L'objectif c'est de maximiser le nombre de  
13 contreparties dans le cadre, notamment dans le  
14 cadre de l'appel d'offres qui est en cours. Ce  
15 qu'on espère c'est avoir un nombre important de...  
16 de... non pas de soumissions, mais de  
17 soumissionnaires, donc de fournisseurs. Donc il n'y  
18 a pas de limite, là. Je vous dirais que plus on va  
19 en avoir, mieux ça va être.

20 Q. **[63]** O.K.

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. L'important aussi c'est d'avoir... c'est pas juste  
23 d'avoir des... des gens avec qui on signe des...  
24 des EEI, mais d'avoir des gens qui sont capables de  
25 nous fournir...

1 Q. **[64]** De faire des offres.

2 R. ... qui nous... qui déposent des offres à des prix  
3 concurrentiels. Et là-dessus je dirais qu'on ne  
4 semble pas être les seuls à... en tout cas le...  
5 c'est ce qu'on... c'est ce qu'on cherche à avoir  
6 dans le fond : augmenter le bassin de façon à avoir  
7 le plus d'offres... le plus de compétition et le  
8 plus d'offres concurrentielles.

9 (9 h 47)

10 Q. **[65]** Monsieur Dufresne, vous avez dit que, bon, il  
11 a été un temps où vous étiez moins présent, donc ça  
12 ne suscitait pas nécessairement beaucoup  
13 d'engouement au niveau des contreparties. Mais vous  
14 voulez faire quoi pour justement maximiser votre  
15 bassin?

16 Bon, j'imagine que l'appel d'offres que  
17 vous lancez c'est un des, ça va certainement  
18 promouvoir d'augmenter ce bassin-là mais qu'est-ce  
19 que vous faites comme démarche pour maximiser,  
20 justement, ce nombre de contreparties-là ou le  
21 bassin dont vous parlez?

22 M. STÉPHANE DUFRESNE :

23 R. Peut-être que j'ai mentionné qu'on n'était pas  
24 présents. On a toujours été présents. C'est les  
25 volumes...

1 Q. [66] Moins présents.

2 R. Oui, c'est ça. En fait, notre présence était  
3 toujours, on avait toujours des besoins de  
4 puissance à combler donc il y a eu des appels  
5 d'offres, je vous le confirme, depuis deux mille  
6 cinq (2005), il y a pas eu une année qu'on n'a pas  
7 faite. Mais les volumes étaient plus petits donc on  
8 parlait, de mémoire, deux mille huit (2008), neuf,  
9 dix (10), onze (11), trois, quatre cents mégawatts  
10 (400 MW), dans ces eaux-là.

11 Là, on va tomber, vous avez vu un peu, on  
12 va revenir à des niveaux comme pour cet hiver, sept  
13 cent cinquante mégawatts (750 MW), cinq cents  
14 mégawatts (500 MW) les prochaines années puis,  
15 comme on l'a mentionné tantôt, il va y en avoir  
16 d'autres. Toutes choses étant égales par ailleurs,  
17 si ces besoins-là se confirment, on va devoir  
18 procéder à d'autres appels d'offres et, bon, il y a  
19 cet appel d'offres-là qui est en cours pour l'hiver  
20 qui vient puis, si le deux cent cinquante (250) se  
21 confirme, on va devoir reprocéder à quelque part au  
22 début de l'automne à aller acquérir le deux cent  
23 quarante mégawatts (240 MW).

24 Dans l'appel d'offres en cours, ce qui est  
25 présenté c'est on applique la procédure d'appel

1 d'offres de court terme. Donc, évidemment, c'est  
2 quelque chose qui est plus, je dirais, pas plus en  
3 vue mais un, c'est une procédure approuvée par la  
4 Régie mais c'est aussi le déploiement est un peu  
5 plus élargi dans le sens il est plus commercialisé,  
6 il est...

7 Sur le site Internet, il y a un processus  
8 de questions-réponses auquel les fournisseurs  
9 peuvent participer, les délais sont plus longs  
10 aussi donc on a quarante-cinq (45) jours entre le  
11 dépôt de l'appel d'offres et le dépôt des  
12 soumissions alors que lorsqu'on le fait avec des  
13 plus petits volumes comme dans les dernières  
14 années, c'était sous la dispense : c'est un appel  
15 d'offres aussi mais il n'y a pas l'application de  
16 la procédure. Le temps est plus court entre le  
17 lancement de l'appel des propositions, l'appel  
18 d'offres, et le dépôt des soumissions.

19 Il y a moins aussi de, je cherche le terme,  
20 il y a moins de commercialisation donc c'est pour  
21 ça que dans ce cas-ci on veut vraiment maximiser  
22 nos chances d'aller chercher le maximum de  
23 fournisseurs, évidemment des fournisseurs qui sont,  
24 c'est aussi des critères très stricts, le critère  
25 de la solidité, on ne veut pas non plus des

1 fournisseurs de peccadille, on veut des vrais  
2 fournisseurs qui vont nous offrir de la puissance  
3 pour le prochain hiver et les trois autres  
4 prochains hivers.

5           Donc est-ce que ça va être un gage de  
6 succès? Il n'y a pas seulement ça, il y a aussi les  
7 démarches qu'on entreprend aussi autour de ça. Il y  
8 a eu des discussions qui ont été entamées l'année  
9 passée dans le sens des recherches de fournisseurs  
10 potentiels et ça, ça se poursuit sur une base  
11 régulière donc c'est pas parce qu'on l'a fait en  
12 deux mille treize (2013) qu'on arrête maintenant.  
13 Au contraire, dans le cas de cet appel d'offres-là,  
14 on tente d'aller chercher le maximum de  
15 fournisseurs pour recevoir le maximum de  
16 soumissions.

17 Q. [67] C'est ça, justement, ma question c'était :  
18 quelles sont les démarches que vous faites pour  
19 maximiser, pour tenter de maximiser le nombre de  
20 contreparties? Dans votre réponse, vous faites  
21 référence à une analyse que vous avez faite au  
22 niveau de New York. J'essaie de voir, justement,  
23 qu'est-ce que vous faites pour tenter de maximiser  
24 le nombre de contreparties.

25

1 M. HANI ZAYAT :

2 Q. [68] Bien c'est des démarches de type commercial  
3 donc on regarde, on commence par voir un peu tous  
4 les fournisseurs potentiels, ceux qui pourraient  
5 être qualifiés donc qui ont des centrales dans ces,  
6 à New York notamment, dans la zone de New York. On  
7 prend contact avec eux, on les sensibilise à notre  
8 produit, on s'assure qu'ils comprennent bien c'est  
9 quoi notre besoin, on leur explique nos démarches,  
10 comment ils peuvent répondre donc c'est plutôt on  
11 leur donne de l'information sur qu'est-ce que  
12 c'est, on va chercher, et lorsque requis ou lorsque  
13 possible, on entreprend des démarches aussi pour  
14 signer des ententes de EEI.

15 Ceci dit, c'est un, je dirais que c'est un  
16 premier pas qui est requis, il y a une entente qui  
17 est requise lorsqu'il y a un, lorsque ces  
18 fournisseurs obtiennent un contrat. On pourrait  
19 signer un EEI et rester sans approvisionnement  
20 pendant longtemps si l'offre n'est pas compétitive  
21 ou si le fournisseur n'obtient pas de...

22 Donc on explique aussi ce cheminement mais,  
23 par contre, si il y a quelqu'un qui devait  
24 soumissionner avec une offre intéressante et qui  
25 n'a pas d'EEI, bien, on signe une entente qui est

1 plus longue mais plus rapide à la signature du  
2 contrat et qui fait en sorte qu'on a toutes les  
3 garanties habituelles.

4 Q. **[69]** Alors dans la réponse ici, quand on parle  
5 d'une analyse faite au niveau du marché de New  
6 York, c'est plus essentiellement des communications  
7 téléphoniques ou des démarches que vous faites  
8 auprès des fournisseurs potentiels. On n'a pas, si  
9 je vous demandais aujourd'hui de me déposer  
10 l'analyse que vous avez faite, il n'y a pas  
11 nécessairement, je n'ai pas un document qui vient  
12 dire « Voici, on voudrait comme objectif augmenter  
13 tant de contreparties par année puis... » c'est  
14 essentiellement des démarches commerciales que vous  
15 faites.

16 R. C'est essentiellement des démarches commerciales.  
17 Je vous dirais le résultat, le meilleur résultat,  
18 on va le voir suite à l'appel d'offres. C'est ça  
19 que ça vise.

20 Q. **[70]** O.K. Et ces démarches commerciales-là, selon  
21 votre réponse, je comprends que ça vous a permis  
22 d'avoir deux contreparties de plus depuis le  
23 dernier dépôt du Plan, est-ce que c'est ce que je  
24 comprends ou... Donc on était, je pense, à quinze  
25 (15) si je me souviens bien de mémoire, j'avais ça

1 en tête comme nombre.

2 R. Oui.

3 Q. **[71]** On est maintenant à dix-sept (17)  
4 contreparties possibles?

5 R. C'est sûr qu'au-delà du nombre de contreparties,  
6 là, on est plus en mode, peut-être qu'on a quinze  
7 (15) contreparties, on va partir avec ce chiffre-  
8 là, avec lesquelles on peut faire des transactions,  
9 avec lesquelles on a des EEI. Ça ne veut pas dire  
10 que les quinze (15) contreparties nous font des  
11 offres lorsqu'on lance un appel d'offres de  
12 puissance.

13 Q. **[72]** Non, ce n'est pas ça que je vous dis. Puis je  
14 suis bien d'accord avec vous qu'il n'y a pas de  
15 corrélation nécessairement en augmentation de  
16 contreparties puis une augmentation des activités  
17 de marché, ce n'est pas... Mais...

18 R. Donc, pour moi, le seul indicateur qui va être  
19 intéressant en bout de ligne, c'est le nombre  
20 d'offres reçues en vertu de l'appel d'offres, c'est  
21 les quantités reçues et les prix qui vont se  
22 traduire.

23 (9 h 54)

24 Et au niveau des démarches dont vous parlez  
25 pour l'Ontario, vous parlez d'une analyse encore

1 une fois, mais c'est des démarches, je comprends,  
2 téléphoniques qui sont faites au niveau du marché  
3 de l'Ontario?

4 R. On va le redire. Pour le marché de l'Ontario, il  
5 n'y a pas de marché de puissance en Ontario.

6 Q. [73] C'est parce que, je veux juste, vous faites  
7 référence ici par ailleurs :

8 Une analyse de marché de court terme a  
9 été amorcée pour le marché de New York  
10 et se poursuivra en deux mille  
11 quatorze (2014).

12 Je veux juste comprendre. C'est des démarches  
13 téléphoniques que vous pourriez faire de la même  
14 façon que vous les faites auprès des fournisseurs  
15 potentiels du marché de New York?

16 M. STÉPHANE DUFRESNE :

17 R. Bien, ce sont toujours des démarches commerciales.  
18 Ça, je pense, on l'a mentionné. Mais la réponse ici  
19 ne visait pas exclusivement le marché de la  
20 puissance. On parle de la puissance, mais aussi nos  
21 transactions d'achats d'énergie. Comme vous le  
22 savez, en hiver, on fait des achats. On en a fait  
23 cet hiver, puis on va sûrement en faire au cours  
24 des prochaines années. Donc ça vise ça. Ça ne vise  
25 pas juste la puissance, mais évidemment nos

1 transactions d'énergie en hiver, en achats.

2 (9 h 56)

3 Q. **[74]** Je vous amène maintenant à la pièce HQD-1,  
4 Document 1 page 21, le tableau 4.1. C'est la pièce  
5 B-5 de la Régie. Page 21. Je suis à la bonne page.  
6 Sans nécessairement, là, admettre, parce qu'on  
7 revient avec la question de l'énergie éolienne et  
8 de l'intégration, l'Entente d'intégration éolienne,  
9 mais en bas du tableau, vous avez indiqué que, bon,  
10 on avait considéré trente-cinq pour cent (35 %) de  
11 la puissance contractuelle pour les fins du bilan.  
12 On a un débat, comme vous le savez, là-dessus,  
13 c'est en délibéré, le NPCC, on le sait, reconnaît  
14 trente pour cent (30 %) pour ce qui est de  
15 l'éolien. Ma question, c'est : dans la mesure où le  
16 trente-cinq pour cent (35 %) n'était pas accepté  
17 par la Régie, comment le Distributeur va se  
18 procurer le cinq pour cent (5 %) manquant, en  
19 faisant, par le marché de court terme?

20 R. Écoutez, on en a parlé beaucoup au mois de février,  
21 j'ai l'impression de reprendre ce que j'ai dit à  
22 plusieurs reprises, là...

23 Q. **[75]** Je ne veux pas, je ne veux pas revenir sur le  
24 trente-cinq (35) ou le trente (30), je veux juste  
25 savoir, advenant que le cinq (5), qu'il manque cinq

1           pour cent (5 %), est-ce que c'est...

2       R. Oui, mais peut-être rappeler, trente pour cent  
3           (30 %), je l'ai dit au moins quatre, cinq fois si  
4           ce n'est pas plus que ça cet hiver, le trente pour  
5           cent (30 %), c'est une hypothèse de planification,  
6           je n'ai pas de puissance garantie associée à ça, je  
7           pense qu'on l'a mentionné je ne sais pas combien de  
8           fois, on pourrait fouiller dans les notes sténos,  
9           dans les documents, il n'y a pas de garantie de  
10          puissance, c'est une hypothèse, c'est une  
11          simulation, c'est une estimation, c'est une  
12          contribution en puissance. Je n'ai pas de garantie  
13          de livraison de trente-cinq pour cent (35 %)...

14       Q. **[76]** Je ne veux pas revenir sur le dossier, là,  
15          parce que je pourrais vous dire que vous avez  
16          déposé trente pour cent (30 %), alors je ne reviens  
17          pas là-dessus, je vous demande, je fais juste vous  
18          poser la question : s'il manque cinq pour cent  
19          (5 %), là, est-ce que vous faites référence au  
20          marché de court terme?

21       M. HANI ZAYAT :

22       R. Bien, je vais vous dire, s'il manque un moyen en  
23          puissance qui n'est pas disponible, ou une demande  
24          qui est plus importante fait en sorte que le besoin  
25          en puissance nette, la dernière page, la dernière

1 ligne, il est plus grand. S'il est plus grand, s'il  
2 y a de la place sur le marché de court terme, ça va  
3 être sur le marché de court terme, s'il n'y a pas  
4 de place, s'il n'y a plus de place sur les marchés  
5 de court terme, dépendamment de votre hypothèse  
6 quand est-ce qu'elle vient, bien, ça veut dire un  
7 devancement dans la nécessité d'avoir un moyen de  
8 long terme.

9           Donc le besoin de deux mille dix-huit-deux  
10 mille dix-neuf (2018-2019), bien, il pourrait  
11 devenir, selon ce que, l'hypothèse avec, que vous  
12 nous soumettez, pourrait venir un an, deux ans ou  
13 trois ans plus tôt. Maintenant, est-ce qu'on peut  
14 mettre en place un moyen de production, là, je vous  
15 renvoie à votre question de tout à l'heure, est-ce  
16 qu'on peut mettre en place un moyen de long terme à  
17 deux ans de préavis, peut-être pas.

18 Q. [77] Je vous réfère à la demande de renseignements  
19 d'EBM au Distributeur, c'est la pièce HQD-3,  
20 Document 6, à la question 1.3.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 La pièce Régie, Maître Hamelin?

23 Me PAULE HAMELIN :

24 La pièce Régie B-0031.

25

- 1 M. STÉPHANE DUFRESNE :
- 2 R. Excusez-nous?
- 3 Q. **[78]** 1.3.
- 4 R. Quelle est la cote, s'il vous plaît?
- 5 Q. **[79]** C'est la pièce B-0031 de la Régie, HQD-3,  
6 Document 6; c'est les DDR d'EBM. Alors juste avant  
7 ça, si on regarde la question 1.1, on indiquait :  
8 Veuillez indiquer si les quinze parcs  
9 éoliens totalisant une puissance  
10 installée de 1349 MW...  
11 vous êtes là?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[80]** O.K. Et dans la réponse, vous avez indiqué  
14 essentiellement qu'il y avait, si je comprends  
15 bien, mille cent trente-sept mégawatts (1 137 MW)  
16 qui étaient sous contrat avec HQD, c'est ça?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[81]** O.K. Pouvez-vous me confirmer si les produits  
19 énergétiques, donc énergie, puissance et attributs  
20 environnementaux, provenant des parcs éoliens, de  
21 ces parcs-là, qu'ils ne peuvent pas être  
22 commercialisés par le Producteur? C'est sous  
23 contrat avec Hydro-Québec Distribution, est-ce  
24 qu'on doit comprendre que le Producteur ne peut pas  
25 commercialiser, là, énergie, puissance et attributs

1           environnementaux?

2           M. HANI ZAYAT :

3           R. Bien, c'est des moyens du Distributeur,  
4           effectivement.

5           Q. **[82]** O.K. Je vous réfère à la question 4.3,  
6           toujours de la même demande de renseignements, la  
7           question, c'était :

8                                Veuillez indiquer si le Distributeur  
9                                compte utiliser cette flexibilité pour  
10                              acheter de l'énergie sur les marchés  
11                              de court terme lorsque les prix sont  
12                              inférieurs au coût de l'électricité  
13                              patrimoniale?

14          Et là, votre réponse, c'est :

15                              Le Distributeur procède à des achats  
16                              lorsqu'il a des besoins  
17                              postpatrimoniaux à combler.

18          Ma question, c'est : est-ce qu'il y a quelque chose  
19          qui empêche le Distributeur d'acheter de l'énergie  
20          à des prix inférieurs au patrimonial?

21          R. Il n'y a rien qui empêche le Distributeur d'acheter  
22          de l'énergie en dessous du prix patrimonial s'il a  
23          des besoins à ce moment-là. Donc le Distributeur  
24          achète de l'énergie pour des fins de, pour ses fins  
25          d'approvisionnement pour combler les besoins

1 québécois et non pas pour spéculer sur les marchés  
2 et faire de l'arbitrage entre le marché de  
3 l'Ontario et le marché du Québec.

4 (10 h 01)

5 Q. **[83]** Mais quand vous avez justement des besoins,  
6 est-ce que c'est pas, ça ne devrait pas être le  
7 mandat du Distributeur de s'assurer d'avoir des  
8 approvisionnements au plus bas coût possible,  
9 c'est-à-dire entre acheter du, avoir du patrimonial  
10 à vingt-huit dollars (28 \$), quand on a une  
11 possibilité d'avoir à dix-huit dollars (18 \$) en  
12 Ontario, c'est pas quelque chose que le  
13 Distributeur considère?

14 R. S'il y a des besoins, on va faire ce qu'on... Quand  
15 il y a des besoins, on va acheter selon les  
16 conditions de marché. Mais, je le répète, on ne  
17 fait pas de spéculation sur les marchés. C'est...  
18 Ça... Ce que vous représentez comme situation  
19 s'identifie à de la spéculation avec une variable  
20 qui est fixe mais c'est de la spéculation quand  
21 même, c'est de l'arbitrage entre un marché de New  
22 York... un marché du Québec et marché de l'Ontario,  
23 et le rôle du Distributeur c'est d'assurer la  
24 fiabilité des approvisionnements du Québec.

25 Q. **[84]** Mais je comprends de votre réponse que quand

1 il y a un besoin, c'est quelque chose que vous avez  
2 considéré?

3 R. Quand il y a un besoin, on fait appel au marché  
4 pour trouver l'énergie qui est au meilleur prix  
5 disponible et donc on regarde l'ensemble des moyens  
6 qui sont disponibles et on voit quelle est la  
7 hauteur du besoin et on va aller chercher l'énergie  
8 là où elle est le moins cher, jusqu'à la hauteur de  
9 notre besoin. Évidemment, si le besoin est zéro,  
10 bien on n'intervient pas sur les marchés.

11 Q. **[85]** J'arrive à la question 4.6. Puis peut-être  
12 pour sauver du temps, Madame la Présidente, c'est,  
13 la question qui était posée c'était « Est-ce que le  
14 Distributeur a procédé à des ventes d'énergie sur  
15 le marché de court terme durant les années deux  
16 mille onze, deux mille douze et deux mille treize  
17 (2011-2012-2013). » Dans la réponse qu'on nous a  
18 fournie, on a une partie de réponse parce que, bon,  
19 on nous réfère à l'information de deux mille douze  
20 (2012), là, qui est la pièce HQD-5 puis après ça,  
21 on nous réfère au suivi des activités d'achat et de  
22 vente du Distributeur. Est-ce qu'on peut demander,  
23 puis là c'est pour essentiellement sauver du temps,  
24 que le tableau que l'on a, là, à la pièce HQD-5,  
25 Document 1, soit mis à jour, là, pour deux mille

1 onze, deux mille douze, deux mille treize, deux  
2 mille quatorze (2011-2012-2013-2014). On aura dans  
3 un seul tableau les informations au niveau des,  
4 quelles sont les ventes qui ont été effectuées par  
5 le Distributeur au cours de ces années-là, là.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Alors, Madame la Présidente, je formulerais  
8 préliminairement une objection. Je ne vois pas la  
9 pertinence de déposer au dossier de l'information  
10 historique qui par ailleurs fait l'objet de suivi,  
11 là, qui est disponible à la Régie en ce qui  
12 concerne les suivis d'activités de court terme, là.  
13 Je m'objecterais sur la question de la pertinence,  
14 là. Je ne vois pas où on s'en va avec ça et qu'est-  
15 ce qu'on veut faire comme preuve qui serait  
16 pertinent à l'adoption du plan d'approvisionnement  
17 deux mille treize - deux mille vingt-trois (2013-  
18 2023), là.

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Alors, Madame la Présidente, dans la décision  
21 D-2011-162 qui était l'ancien plan, la Régie avait  
22 demandé au Distributeur de faire des démarches pour  
23 activer le marché de court terme, pas juste au  
24 niveau de l'achat mais également au niveau de la  
25 vente. Ça revient clairement au paragraphe 225 de

1           cette décision-là. Il y a eu des demandes de  
2           renseignements qui ont été faites par la Régie là-  
3           dessus où on a répondu, je vous dirais peut-être  
4           plus au niveau, les démarches que l'on faisait au  
5           niveau puissance, là, mais pas nécessairement au  
6           niveau des ventes. Alors je pense que ce serait  
7           bien de savoir, et d'avoir tout ça consolidé parce  
8           qu'on devra de notre côté nécessairement en  
9           plaidoirie faire des représentations sur les  
10          démarches qui ont été faites au niveau des ventes.  
11          C'était une demande spécifique de la Régie. C'est  
12          en suivi de la décision de l'ancien plan.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Je vous dirais, Maître Hamelin, on est un peu tard  
15          pour demander cette information-là. Si  
16          l'information qui a été donnée à votre demande de  
17          renseignements était incomplète, il y a une  
18          procédure qui doit être suivie pour contester les  
19          réponses et la Régie prend le temps d'examiner  
20          chacune de ces contestations et rend une décision.  
21          Donc, vous avez quand même un certain nombre  
22          d'informations en ce qui a trait aux ventes qui ont  
23          été effectuées. Il y a des suivis qui sont faits  
24          par le Distributeur. Je pense qu'à cette étape-ci,  
25          on a l'information suffisante, là, pour... En fait,

1 vous avez l'information suffisante pour appuyer, le  
2 cas échéant, vos représentations à cet égard-là.

3 Me PAULE HAMELIN :

4 Je comprends les commentaires, Madame la  
5 Présidente. Toutefois, on peut décider aussi quand  
6 il y a une demande de renseignements de vouloir  
7 compléter certains des éléments de réponse qui ont  
8 déjà été fournis dans le cadre de l'audience.  
9 Maintenant, ce que je vais faire, je pense que j'ai  
10 certaines informations. J'ai effectivement deux  
11 mille douze (2012). J'ai en partie une information  
12 au niveau de deux mille treize (2013). Je pense  
13 confirmer qu'il n'y a pas eu de... Je vais faire  
14 confirmer tout simplement qu'il n'y a pas eu de  
15 ventes en deux mille treize (2013), si je comprends  
16 bien?

17 M. STÉPHANE DUFRESNE :

18 R. Effectivement.

19 Q. **[86]** Bon. Et je peux faire également confirmer  
20 qu'il n'y a pas eu, pour toute cette période-là,  
21 d'appel d'offres qui a été fait au niveau de la  
22 vente des surplus.

23 R. Effectivement.

24 (10 h 06)

25 Q. **[87]** D'accord. Au niveau de la vente de surplus, je

1           pense c'est exact de dire que vous avez accepté  
2           certaines offres d'achat d'EBM pour les années deux  
3           mille dix (2010' deux mille onze (2011), deux mille  
4           douze (2012). C'est exact?

5           M. STÉPHANE DUFRESNE :

6           R. Des offres, excusez-moi, des offres?

7           Q. **[88]** Des offres qu'EBM a faites pour racheter des  
8           surplus en deux mille dix (2010), deux mille onze  
9           (2011), deux mille douze (2012). C'est à votre  
10          connaissance?

11          M. HANI ZAYAT :

12          R. Je ne pourrais pas parler spécifiquement du cas  
13          d'EBM, mais pour certaines années on a tenté de  
14          commercialiser certaines quantités d'énergie et il  
15          est possible qu'EBM ait soumis des prix  
16          intéressants dans le cadre de ces appels d'offres-  
17          là et qu'elle ait obtenu cette énergie-là.

18          Q. **[89]** Il y a des offres qui ont été faites en deux  
19          mille treize (2013) et deux mille quatorze (2014)  
20          qui étaient à des prix supérieurs au patrimonial  
21          par EBM. Est-ce que vous êtes en mesure de nous  
22          dire essentiellement pourquoi ces offres-là ont été  
23          refusées?

24          R. On était... Premièrement donc, je voudrais juste  
25          faire la distinction entre ce que vous mentionnez

1 pour deux mille quatorze (2014) et pour les années  
2 précédentes. Pour deux mille dix (2010), deux mille  
3 onze (2011), le Distributeur était dans un  
4 processus de sollicitation. Donc, il a fait appel  
5 aux contreparties pour voir si elles étaient  
6 preneurs de certaines quantités d'énergie. Alors  
7 que deux mille quatorze (2014) ce n'était pas la  
8 démarche du Distributeur, c'est plutôt une  
9 contrepartie qui a fait des offres non sollicitées  
10 pour des quantités, pour des quantités limitées et  
11 pour des périodes limitées.

12 Je pense que notre stratégie pour ce qui  
13 est des surplus, elle est... on a eu l'occasion  
14 d'en parler plus d'une fois. Donc, on pense qu'il  
15 n'y a pas de... il n'y a pas de possibilité de  
16 vendre des surplus pour des quantités conséquentes  
17 et sur des périodes de temps intéressantes sur le  
18 marché pour les raisons qui ont été invoquées dans  
19 le cadre du Plan.

20 Q. **[90]** O.K.

21 R. Et je continuerai qu'on considère que l'ajustement  
22 du patrimonial constitue la meilleure façon de  
23 disposer des... la meilleure façon de disposer des  
24 surplus de façon fine et procure au Distributeur la  
25 meilleure flexibilité, dans le fond, pour

1 l'ajustement des surplus.

2 Q. **[91]** Je comprends la stratégie, la position du  
3 Distributeur, mais est-ce qu'il y a quelque chose  
4 qui empêcherait le Distributeur de procéder à un  
5 appel d'offres pour la revente de surplus en  
6 imposant un prix plancher à la base? C'est un  
7 « win-win situation ». Qu'est-ce qui est  
8 problématique de ce côté-là au niveau du  
9 Distributeur? Ce n'est pas quelque chose  
10 d'impossible, là, de mettre un prix plancher?

11 R. Je reviens sur la disponibilité des  
12 interconnexions. Donc, évidemment, pour pouvoir  
13 faire un appel d'offres et avoir des... On a fait  
14 référence tantôt au nombre de contreparties. Bien,  
15 c'est sûr que, si on veut écouler sur les marchés  
16 avoisinants, on les regardait du côté de l'offre  
17 tantôt et il y avait des limites aux  
18 interconnexions. Quand on se met en niveau vente,  
19 bien, les interconnexions il y en a... elles ne  
20 sont pas disponibles. Donc, on ne peut pas écouler  
21 sur les marchés sur les réseaux voisins.

22 Q. **[92]** La Régie, dans sa demande de renseignements  
23 numéro 3, c'est la pièce HQD-3, Document 1.2, la  
24 cote B-0073. Et c'est la question 13.3.2. Je vais  
25 essayer de vous retrouver la page.

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Maître Hamelin.  
3 Me PAULE HAMELIN :  
4 C'est la page 31.  
5 LA PRÉSIDENTE :  
6 J'en profite pour vous aviser qu'il vous reste peu  
7 de temps et on doit absolument respecter, là, les  
8 délais pour être en mesure de terminer l'audience  
9 aujourd'hui avec les membres du panel qui ne seront  
10 pas disponibles demain. Donc, voilà! Ça fait que...  
11 Me PAULE HAMELIN :  
12 J'avance le plus rapidement possible.  
13 LA PRÉSIDENTE :  
14 Allez à l'essentiel.  
15 Me PAULE HAMELIN :  
16 Oui.  
17 Q. [93] Vous êtes à la bonne... Je veux juste savoir  
18 si le Distributeur a effectivement déterminé un  
19 prix minimum jugé suffisamment élevé pour procéder  
20 à la vente de ses surplus. Est-ce que vous avez  
21 fait ces démarches-là ou pas? Peut-être vous pouvez  
22 me dire : « Non, parce que ce n'est pas notre  
23 stratégie. » Ça peut être ça rapidement comme  
24 réponse. Est-ce que c'est la façon, est-ce que je  
25 suis exacte en disant ça : Non, parce que ce n'est

1 pas votre stratégie? J'essaie d'aller à  
2 l'essentiel, là.

3 R. Je pense que c'est une réponse courte mais  
4 correcte.

5 Q. **[94]** O.K. Rapidement, allez aux demandes relatives  
6 aux options d'électricité interruptible. Je vais  
7 juste vous référer au document. C'est dans le  
8 dossier R-3891 et je vais vous remettre le tableau  
9 3 où on voit les différences entre l'actuel et les  
10 propositions du Distributeur dans ce dossier-là.

11 (10 h 12)

12 Je n'ai pas de questions précises au niveau  
13 du tableau en tant que tel mais je vais avoir des  
14 questions quant à l'impact des modifications que  
15 vous proposez dans le présent dossier. Alors, oui,  
16 je vais le coter s'il vous plaît, je pense que je  
17 suis à EBM-0017, si je me souviens bien. Alors,  
18 bien premièrement, donc ça va être extrait de la  
19 demande relative aux options d'électricité  
20 interruptible du dossier R-3891-2014.

21

22 C-EBM-0017 : Extrait de la demande relative aux  
23 options d'électricité interruptible du  
24 dossier R-3891-2014

25

1                   Alors au niveau de la réserve de quinze  
2                   pour cent (15 %), je pense que vous avez déjà  
3                   commencé à répondre hier, Monsieur Dufresne, je  
4                   pense que c'était à maître Cadrin, est-ce que je  
5                   comprends que, au niveau du présent plan, vous  
6                   gardez la même réserve de quinze pour cent (15 %)  
7                   et que si par ailleurs c'était l'option 2 qui  
8                   serait retenue, la réserve devrait être à ce  
9                   moment-là augmentée. Est-ce que j'ai bien compris?

10                  M. STÉPHANE DUFRESNE :

11                  R. C'est bien ça.

12                  Q. **[95]** O.K. Et est-ce qu'on a une idée de combien de  
13                  pourcentage la réserver devrait être augmentée?  
14                  Est-ce qu'on est dans l'ordre d'ALCOA parce qu'on  
15                  parlerait d'appel? D'un appel seulement?

16                  R. Oui, dans l'ordre de, pour l'option 2.

17                  Q. **[96]** Oui.

18                  R. L'option un appel par jour c'est dans l'ordre  
19                  d'ALCOA effectivement.

20                  Q. **[97]** O.K.

21                  M. HANI ZAYAT :

22                  R. Je vais peut-être juste préciser là-dessus pour ce  
23                  qui est de la réserve associée à l'interruptible.  
24                  Les modalités qu'on a changées, dans le fond, dans  
25                  le dossier qui est en cours, le dossier de

1 l'interruptible deux mille quatorze (2014), c'est  
2 essentiellement les modalités commerciales donc la  
3 rémunération fixe, la rémunération variable. La  
4 contribution en...

5 Q. **[98]** Ah! Je ne veux pas aller dans les détails,  
6 Madame la Présidente, des conditions, j'ai peu de  
7 temps alors, si vous me le permettez, j'y allais  
8 juste pour comme vérifier si le montant de réserve  
9 est le même.

10 R. Bien, j'en viens, ça ne sera pas long.

11 Q. **[99]** D'accord.

12 R. Donc c'est les modalités commerciales, il n'y a  
13 aucun changement au niveau de la contribution en  
14 puissance de l'électricité interruptible. C'était à  
15 quinze pour cent (15 %) dans les anciens plans,  
16 c'est encore à quinze pour cent (15 %) puisque les  
17 modalités d'appels, le nombre d'appels, la  
18 contribution annuelle, le cent (100) heures par  
19 jour, sont toutes maintenues et c'est ça qui  
20 détermine quelle est la contribution en puissance.

21 Q. **[100]** Donc au niveau de la réserve, c'est ces  
22 éléments-là que vous considérez.

23 R. C'est quinze pour cent (15 %).

24 Q. **[101]** O.K.

25 R. Le seul cas qui change, c'est lorsqu'on a le droit

1 à un seul appel par jour plutôt que deux mais,  
2 évidemment, comme la pointe peut, il y a une  
3 incertitude au niveau de la pointe entre la pointe  
4 du matin et la pointe de l'après-midi, donc, en  
5 général, le taux de réserve est multiplié par deux  
6 puisque la... une fois l'électricité interruptible  
7 appelée une fois, elle ne peut pas être appelée une  
8 deuxième fois. Donc c'est aussi, c'est pour ça que  
9 le quinze (15) devient trente pour cent (30 %) dans  
10 le cas de l'option à un appel par jour. Et c'est  
11 pour cette raison que le crédit fixe est divisé par  
12 deux aussi.

13 Q. **[102]** Vous dites que ça augmente à trente pour cent  
14 (30 %) avec l'option 2?

15 R. Pardon? Je n'ai pas entendu.

16 Q. **[103]** Je n'ai pas compris le pourcentage  
17 d'augmentation avec l'option 2 du taux de réserve  
18 parce que, là, j'étais dans l'ordre d'ALCOA,  
19 j'étais plus autour de soixante pour cent (60 %),  
20 je voulais juste...

21 M. STÉPHANE DUFRESNE :

22 R. J'ai dit ALCOA, bon, j'ai dit Alouette. Alouette,  
23 les modalités sont un peu différentes.

24 Q. **[104]** Alouette, oui.

25 R. Donc j'ai parlé du décret hier, le décret avec

1 Alouette, le quatre cent cinquante mégawatts  
2 (450 MW) à terme. Les modalités sont un petit peu  
3 différentes quand même. J'ai mentionné qu'il y a  
4 des délais, c'est un appel par jour aussi mais il  
5 n'y a pas seulement ça - il y a des différences  
6 entre Alouette et l'option 2 qu'on présente ici,  
7 notamment Alouette c'est quarante-cinq (45) heures  
8 par hiver mais c'est aussi limité à trois appels  
9 par semaine de mémoire, ce que j'ai vu, alors que  
10 ce n'est pas le cas ici.

11 Q. **[105]** O.K. Alors juste pour être sûre de  
12 comprendre, si c'est l'option 2, on est à combien  
13 de taux de réserve à peu près?

14 R. Bien c'est l'option 2 spécifiquement?

15 Q. **[106]** Oui.

16 R. Trente pour cent (30 %).

17 Q. **[107]** D'accord. Et au niveau de l'impact de cette  
18 réserve-là sur le bilan en puissance, je veux  
19 savoir comment le quinze pour cent (15 %) est  
20 appliqué sur votre huit cent cinquante mégawatts  
21 (850 MW).

22 R. Donc ce que vous voyez au bilan, dans le bilan de  
23 puissance, tantôt on parlait du bilan qu'on va  
24 mettre à jour, ça va être pareil. Alors ce qu'on  
25 voit dans option interruptible, on voit huit cent

1 cinquante (850) mais dans la réserve requise, la  
2 ligne du haut, il y a quinze pour cent (15 %) qui  
3 est pris en compte dans la réserve.

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Je vous rappelle l'objectif de la révision du  
6 programme interruptible ou des modalités c'est,  
7 premièrement, consolider l'offre interruptible  
8 qu'on obtient année après année et, ultimement,  
9 d'aller en chercher plus de quantités donc d'aller  
10 au-delà du huit cent cinquante mégawatts (850 MW)  
11 planifié et qui figure au bilan. On peut supposer  
12 que les clients qui nous fournissaient de  
13 l'électricité interruptible sous l'option 1  
14 présentement, puisque c'est la seule option qui  
15 était sur la table, donc ils étaient capables de  
16 s'interrompre deux fois par jour, ils vont  
17 continuer à être capables de s'interrompre deux  
18 fois par jour et probablement qu'ils seront encore  
19 présents pour le huit cent cinquante mégawatts  
20 (850 MW). L'option 2 devrait faciliter l'accès à  
21 l'électricité interruptible pour des clients qui  
22 n'y figuraient pas, qui ne, traditionnellement, ne  
23 font pas partie du programme parce qu'ils ont de la  
24 difficulté à s'interrompre deux fois par jour. Donc  
25 ce qu'on souhaite, dans le fond, c'est aller

1 chercher plus de quantités que le huit cent  
2 cinquante mégawatts (850 MW) qui figure au bilan  
3 et, évidemment, si il y a des quantités  
4 additionnelles qui sont dans l'option 2, bien la  
5 réserve y associée elle sera de trente pour cent  
6 (30 %) plutôt que de quinze (15).  
7 (10 h 18)

8 Q. **[108]** O.K. Dans les... dans les documents que vous  
9 remettez en suivi à la Régie, au niveau des  
10 conciliations des données en mégawatts pour la  
11 pointe on retrouve généralement, pour l'électricité  
12 interruptible, le montant de huit cent cinquante  
13 mégawatts (850 MW). Mais au départ pour HQD il y a  
14 un montant de mille trois cent sept (1307) qui se  
15 retrouve là. Est-ce que vous calculez le montant du  
16 mille trois cent sept (1307), est-ce qu'on  
17 considère le quinze pour cent (15 %) de réserve ou  
18 ça n'a rien à voir?

19 R. On a manqué le début de la question.

20 Q. **[109]** Alors dans les... dans les suivis au niveau  
21 de... de la Régie, quand vous faites les  
22 conciliations des différentes données en mégawatts  
23 pour la pointe...

24 M. ÉRIC FRASER :

25 Peut-être plus précis. On parle... est-ce qu'on

1 parle des... quel suivi?  
2 Me PAULE HAMELIN :  
3 Je vais vous donner la référence à l'annexe 1, donc  
4 pour deux mille treize-deux mille quatorze (2013-  
5 2014).  
6 Me ÉRIC FRASER :  
7 Est-ce qu'on est dans la preuve ou dans un suivi  
8 administratif?  
9 Me PAULE HAMELIN :  
10 On est dans un suivi administratif.  
11 Me ÉRIC FRASER :  
12 O.K.  
13 Me PAULE HAMELIN :  
14 Du Plan d'approvisionnement. J'essaie d'aller vite,  
15 Madame la Présidente, là, c'est pour ça.  
16 Me ÉRIC FRASER :  
17 Mais c'est un int... Bien c'est parce que j'ai  
18 aucune idée de quel document on discute, là. Est-ce  
19 que c'est les critères de fiabilité en suivi  
20 administratif? Est-ce que c'est l'état  
21 d'avancement?  
22 Me PAULE HAMELIN :  
23 Oui, critères de fiabilité, excusez.  
24 Me ÉRIC FRASER :  
25 Est-ce que vous avez une copie d'un document qu'on

1           pourrait... Juste présenter au témoin.

2           Me PAULE HAMELIN :

3           Je voulais juste éviter d'avoir à tous les  
4           produire.

5           Me ÉRIC FRASER :

6           Non, mais ça on est... Vous n'êtes pas obligée de  
7           le produire si c'est juste pour rafraîchir la  
8           mémoire des témoins.

9           Me PAULE HAMELIN :

10          Je vous en donne une.

11          Me ÉRIC FRASER :

12          Je vais juste prendre une copie. Oui, merci.

13          Me PAULE HAMELIN :

14          Je vais vous remettre une copie quand même juste  
15          pour que vous puissiez suivre. Alors peut-être...  
16          On nous suggère de la déposer quand même, là, vu  
17          qu'on y réfère. Je réfère à l'annexe E,  
18          « Conciliation des données en mégawatts pour la  
19          pointe deux mille treize-deux mille quatorze (2013-  
20          2014) ». C'est la pièce EBM-18. Ma question elle  
21          est simple. Je veux juste essayer de concilier  
22          dans... pour l'option d'électricité interruptible  
23          le montant de mille trois cent sept mégawatts (1307  
24          MW) dans la colonne HQD par rapport à ce qui est  
25          déposé aux NERC/NPCC.

1 C-EBM-0018 : Annexe E, « Conciliation des données  
2 en mégawatts pour la pointe deux mille  
3 treize-deux mille quatorze (2013-  
4 2014) »

5

6 M. STÉPHANE DUFRESNE :

7 R. Je vous confirme qu'à la colonne HQD, là, donc  
8 c'est un exercice HQD, à ce moment-là lorsqu'on a  
9 déposé l'attestation à la Régie on avait mille  
10 trois cent sept mégawatts (1307 MW) d'adhésion à  
11 l'option interruptible. Effectivement, on prenait  
12 aussi quinze pour cent (15 %) de réserve.

13 Q. **[110]** D'accord. Maintenant au niveau du tableau qui  
14 a été déposé hier, en fait la présentation B-0083  
15 d'hier et le tableau des retraits. Je veux juste  
16 confirmer avec vous, je voyais que bon, c'est des  
17 informations, retrait deux mille onze-deux mille  
18 dix-huit (2011-2018), c'est des informations qui  
19 étaient essentiellement disponibles au moment du  
20 dépôt du Plan, c'est exact?

21 R. Évidemment il y a de l'information qui est  
22 réalisée, donc on a présenté la période onze-dix-  
23 huit (11-18). Donc deux mille onze (2011) c'était  
24 complété.

25 Q. **[111]** Oui, O.K. Je m'excuse, on me... on me ramène

- 1 à l'annexe E parce que c'est le mille trois cent  
2 sept (1307), c'est pas... Huit cent cinquante (850)  
3 c'est pas quinze pour cent (15 %), t'sais bon c'est  
4 pas moins quinze pour cent (15 %) de mille trois  
5 cent sept (1307), comment on ajuste le mille trois  
6 cent sept (1307) avec le huit cent cinquante (850)?
- 7 R. Je l'ai mentionné tantôt. Au moment du dépôt à la  
8 Régie, on avait reçu des...
- 9 Q. **[112]** Vous devez avoir moins d'adhésion, puis il y  
10 a...
- 11 R. On avait reçu l'adhésion de clients interruptibles  
12 pour mille trois cent sept (1307). Évidemment ça  
13 n'a pas fini à mille trois cent sept (1307), donc  
14 ça a fini à une valeur plus basse. Mais ce qu'on  
15 avait considéré dans le bilan de puissance qui  
16 était déposé - parce qu'il y a un bilan de  
17 puissance qui va avec ça, là - donc on avait  
18 considéré quinze pour cent (15 %) aussi, comme  
19 toujours. Mais on n'a pas eu... au final on n'a pas  
20 eu mille trois cent sept (1307). Mais en planif on  
21 maintient huit cent cinquante (850).
- 22 Q. **[113]** D'accord. Donc j'étais au tableau des  
23 retraits d'hier. Je veux juste confirmer avec vous  
24 que pour l'ensemble de ces marchés-là c'est des  
25 marchés qui pointent tous en été.

1 R. Bon, effectivement. C'est des marchés qui... qui  
2 pointent en été. Je pense qu'il n'y a pas de  
3 nouveauté à cet effet-là, c'est... c'est  
4 essentiellement associé à la climatisation, sauf  
5 Maritimes évidemment, c'est un marché qui pointe en  
6 hiver comme nous. Ontario, c'est une pointe qui...  
7 qui n'est pas un... c'est pas une pointe d'hiver,  
8 mais quand même qui a une pointe relativement  
9 importante en été.

10 Mais je pense que ce qu'on a amené un peu  
11 hier, l'information qu'on apporte c'est que... ce  
12 qu'on constate - et vous êtes en mesure de le  
13 constater vous-même - c'est qu'il y a beaucoup de  
14 retraits qui se font, qui ont été faits au cours  
15 des dernières années pour les équipements du « base  
16 load », les équipements de base, là. Donc charbon,  
17 nucléaire en moindre mesure, là, il y a une grosse  
18 centrale qui va être en retrait dans le Vermont cet  
19 automne. Charbon, du mazout, toutes ces centrales-  
20 là, pas toutes, mais il y a un retrait important  
21 qui a été fait dans les dernières années et qui est  
22 planifié pour les différents... les différents ISO,  
23 ce qui fait en sorte que lorsqu'on arrive à la  
24 pointe d'hiver, dans ces marchés-là, New York,  
25 Nouvelle-Angleterre notamment, bien,

1 essentiellement, les moyens de production, c'est du  
2 gaz.

3 (10 h 25)

4           Donc, à la marge, on tombe dans le  
5 « stacking », des moyens dans le... je cherche le  
6 mot français, « stacking », l'ordonnancement des  
7 moyens, on se retrouve dans une situation où les  
8 équipements, c'est essentiellement du gaz naturel.  
9 Bien, le gaz naturel, pour faire tourner la  
10 centrale, ça prend du gaz. La problématique qu'ils  
11 ont, c'est la disponibilité du transport de gaz.

12           Donc, non, ce n'est pas des... en termes de  
13 structure de charge, ce n'est pas des... ils ne  
14 pointent pas en hiver. Mais la structure de l'offre  
15 qui se produit fait en sorte qu'on se retrouve, on  
16 va se... on commence à se retrouver les deux dans  
17 la même situation. Le Québec, nous, notre structure  
18 de charge fait en sorte qu'on est très associé au  
19 chauffage, mais, eux, ce n'est pas ça le problème,  
20 c'est la disponibilité de leur offre. C'est l'offre  
21 qui fait en sorte que lorsqu'on pointe en même  
22 temps, la disponibilité des équipements n'est pas  
23 celle qu'on voit sur papier.

24 Q. **[114]** Puis est-ce que vous avez fait une analyse  
25 justement pour voir c'est quoi l'impact des

1 retraits même juste pour les périodes en hiver?  
2 Est-ce que vous avez fait cette analyse-là?  
3 R. Essentiellement ce qu'on vous a présenté ici, c'est  
4 un peu ça. On a de l'information... L'information  
5 qu'on présente ici, c'est un peu ça. Donc, on  
6 constate que... Puis vous pouvez fouiller dans les  
7 différentes études de fiabilité qui sont présentées  
8 au NPCC, au NERC. On le voit ça aussi. On voit  
9 qu'il y a des équipements qui sont retirés. Et je  
10 le mentionne, ces équipements-là, ce n'est pas...  
11 c'est essentiellement du charbon et il y a du  
12 thermique, mazout. Donc, l'information dont... Non,  
13 elle est publique. Il n'y a pas de nouveautés à cet  
14 égard-là. Mais c'est de plus en plus frappant  
15 lorsqu'on arrive à l'hiver dans la situation de  
16 pointe. On voit très bien, la dynamique des marchés  
17 est un peu différente de ce qu'on voyait il y a  
18 cinq ans.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Hamelin, je vais devoir vous arrêter.

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Ça va compléter, Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Hamelin. Alors, nous allons prendre  
25 une pause de dix minutes. De retour à onze heures

1 moins vingt (10 h 40) avec le contre-interrogatoire  
2 de maître Paquet du GRAME.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6

7 (10 h 42)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Fraser.

10 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

11 Oui. Si vous me permettez, Madame la Présidente, il  
12 y aura... Monsieur Zayat va peut-être faire une  
13 correction sur une partie de témoignage tout à  
14 l'heure, ou monsieur Zayat ou monsieur Dufresne,  
15 là, concernant le taux de réserve. Je pense qu'il y  
16 a eu confusion. À un moment donné, on passe de  
17 quinze (15), trente (30), soixante (60). Alors, ce  
18 serait sur ce sujet-là. Alors je vous cède la  
19 parole, messieurs.

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. Peut-être juste avant, je vais... pour ce qui est  
22 du contrat Micmac. Donc, du contrat de cent  
23 cinquante mégawatts (150 MW), ça a été déposé à la  
24 Régie en date du vingt-cinq (25) mars. Et le  
25 contrat est disponible sur le site du Distributeur.

1           Donc, le contrat est public et il est disponible  
2           sur le site du Distributeur. Pour ce qui est de  
3           la...

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Ce qui complète la réponse à l'engagement numéro 3?

6           Me ÉRIC FRASER :

7           C'est l'engagement numéro 3. Puis maître Pelletier  
8           m'indique que ça fait l'affaire.

9           Me PIERRE PELLETTIER :

10          L'engagement numéro 3 comprenait deux aspects. Un,  
11          avoir le contrat; et, deux, avoir le document  
12          l'accompagnant montrant que le dépôt a été fait.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Le contrat est accessible sur le site du  
15          Distributeur, c'est ce que je comprends?

16          M. HANI ZAYAT :

17          R. C'est bien ça.

18          Me PIERRE PELLETTIER :

19          Et est-ce qu'il y a une lettre de dépôt quelque  
20          part, quelque chose qui en atteste du dépôt? Il  
21          n'aura pas été déposé? Il est juste sur le site?

22          Me ÉRIC FRASER :

23          Oui, il y a la partie dépôt, oui, oui. On va  
24          vérifier pour la partie dépôt. Je pense que...

25

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Il a été déposé à la Régie?  
3 Me ÉRIC FRASER :  
4 Oui.  
5 M. HANI ZAYAT :  
6 R. Il y a une lettre et le document a été déposé à la  
7 Régie en date du vingt-cinq (25) mars. Et le  
8 contrat est disponible sur le site du Distributeur.  
9 Me ÉRIC FRASER :  
10 Ça vous prend absolument la lettre? Le témoignage  
11 n'est pas suffisant?  
12 Me PIERRE PELLETIER :  
13 Bien...  
14 Me ÉRIC FRASER :  
15 J'en prends note, Maître Pelletier, que le  
16 témoignage n'est pas suffisant. On va déposer la  
17 lettre.  
18 Me PIERRE PELLETIER :  
19 Merci.  
20 M. STÉPHANE DUFRESNE :  
21 R. Ceci est réglé. Concernant l'interruptible, tantôt  
22 on a eu une petite confusion. On a parlé de  
23 l'option de l'interruptible, de l'option de  
24 l'électricité interruptible. Donc, effectivement,  
25 le huit cent cinquante (850), on a une réserve de

1 quinze pour cent (15 %). C'est la réserve. Donc, la  
2 contribution au bilan, c'était quatre-vingt-cinq  
3 pour cent (85 %). C'est l'inverse. Alors que quand  
4 on a parlé d'Alouette ou l'option 2 dans le cadre  
5 du dossier de mai deux mille quatorze (2014), j'ai  
6 mentionné au début que la contribution serait de  
7 l'ordre d'Alouette. Et je maintiens cette réponse-  
8 là. La confusion qu'on a faite, c'est qu'il faut  
9 parler de la contribution. Si j'ai quatre-vingt-  
10 cinq pour cent (85 %) de contribution au niveau de  
11 l'interruptible, le huit cent cinquante mégawatts  
12 (850 MW), l'option 1, bien, l'option 2 va être de  
13 la moitié, donc de l'ordre de quarante-deux point  
14 cinq (42,5 %). Donc une réserve de soixante pour  
15 cent (60 %). Donc, c'est de l'ordre d'Alouette.  
16 Donc, ma réponse initiale était bonne. La réserve  
17 de l'option 2 sera de l'ordre d'Alouette, et non  
18 pas de trente pour cent (30 %).

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est beau. C'est clair. Merci beaucoup. Maître  
21 Paquet pour le GRAME. Donc, je vous invite aussi à  
22 aller à l'essentiel pour votre contre-  
23 interrogatoire.

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Certainement. J'en ai pris bonne note. Bonjour.

1 Bonjour aux membres du panel.

2 Q. **[115]** J'aimerais d'abord revenir sur l'engagement  
3 numéro 1 qui a été répondu par monsieur Dufresne  
4 hier. C'était en fait... La réponse que vous nous  
5 avez donnée, c'était le nombre de clients qui  
6 étaient inscrits aux options d'électricité  
7 interruptible. Mais, par contre, notre demande  
8 d'engagement, c'était plutôt de savoir pour quel  
9 réseau autonome le Distributeur avait fixé une  
10 quantité minimale et maximale de puissance  
11 interruptible. Donc, est-ce que c'est seulement  
12 pour le réseau d'Obedjiwan?

13 M. STÉPHANE DUFRESNE :

14 R. Bien, pour le moment, il y a une petite confusion  
15 peut-être sur la réponse, mais Obedjiwan, on a  
16 effectivement un client qui a adhéré pour deux ans  
17 à l'option sans préavis. Dans le guide tarifaire,  
18 puis j'aurais aimé ça que le spécialiste tarifaire  
19 soit là, mais il y a un maximum qui... on peut  
20 établir un maximum. Et, ça, on l'avait prévu dans  
21 le cas où on n'en ait pas besoin. C'est un peu  
22 comme dans l'option interruptible ou en réseau  
23 intégré. On se réserve le droit de ne pas prendre  
24 huit cent cinquante (850), le cas échéant. Exemple,  
25 si je ne suis pas... Je veux dire, si je n'ai pas

1            besoin de huit cent cinquante (850), je ne prendrai  
2            pas huit cent cinquante (850) en réseau intégré. La  
3            transposition de ça en réseau autonome, c'est un  
4            peu ça aussi. On se permettait de fixer des limites  
5            maximums pour ne pas être en surplus de puissance.  
6            Ce n'est pas le cas évidemment. Donc, c'est un peu  
7            l'esprit de cette modalité-là.

8            Q. **[116]** Pour répondre à la question, le seul réseau  
9            pour lequel le Distributeur a fixé ces quantités-  
10           là, est-ce que vous me confirmez que c'est le  
11           réseau d'Obedjiwan?

12           R. On n'a pas fixé les quantités. C'est ce que le  
13           client nous a proposé. Évidemment, on a tout pris,  
14           parce que ça nous permettait de répondre à notre  
15           critère de planification au niveau de la puissance.  
16           Donc, il n'y a pas de limite. Dans les autres  
17           réseaux, présentement, il n'y a pas de limite  
18           minimale. Évidemment, s'il y avait des clients qui  
19           pouvaient nous proposer... Je parlais hier  
20           d'Obedjiwan. Obedjiwan, c'est selon, là. C'est  
21           l'option sans préavis, donc, qui a été favorisée  
22           par le client. Mais l'option avec préavis, on n'a  
23           présentement aucune adhésion.

24           (10 h 47)

25           Q. **[117]** Je vous remercie. J'ai une question

1 maintenant concernant l'appel au public en réseau  
2 intégré, c'est seulement une question, là, de  
3 compréhension. Je n'ai pas de référence  
4 nécessairement... en fait, j'ai une référence mais  
5 je ne veux pas nécessairement que vous alliez la  
6 trouver.

7 On a entendu cette expression-là à  
8 plusieurs reprises comme quoi c'était un moyen de  
9 dernier recours pour le Distributeur. On voulait  
10 seulement savoir, donc, est-ce que c'est votre  
11 position, la position du Distributeur, comme quoi  
12 c'est un dernier, moyen de dernier recours, ou  
13 c'est la Régie qui a énoncé ça dans une de ses  
14 décisions?

15 R. Je vais commencer par nous. Donc, on a eu ces  
16 discussions-là dans le plan précédent, donc on  
17 n'avait pas présenté, évidemment, l'appel au public  
18 comme étant un moyen, évidemment parce qu'on a eu  
19 beaucoup de questions par rapport à ça et c'est là  
20 qu'on a insisté pour dire que c'est un moyen qui  
21 doit être utilisé de façon parcimonieuse et en  
22 dernier recours.

23 Donc, je me souviens qu'il y a beaucoup  
24 d'intervenants qui insistaient pour qu'on puisse  
25 intégrer ce moyen-là, qui n'est pas un moyen

1 d'approvisionnement, dans nos bilans de puissance  
2 et la Régie avait accepté cette, je ne dirais pas  
3 cette idée-là, ce n'est pas une idée, c'est une  
4 vérité plutôt, donc c'est, je vous dirais que c'est  
5 nous qui l'avons amenée en deux mille dix (2010)  
6 puis ce n'est pas... je ne sais pas si je réponds à  
7 votre question, là, je n'avais pas...

8 Q. **[118]** Bien, je comprends que ce n'est pas un moyen  
9 d'approvisionnement mais vous convenez quand même  
10 que c'est un moyen de gestion de la demande, donc  
11 c'est quand même un moyen qui est offert?

12 R. Non, peut-être une petite précision : quand on  
13 établit, vous savez, la semaine du vingt (20)  
14 juillet... vingt (20) juillet! vingt (20) janvier,  
15 l'appel au public n'était pas, ne faisait pas  
16 partie des moyens, comme il n'a jamais fait partie  
17 des moyens. Je ne peux pas, dans les bilans de  
18 puissance du Distributeur, du Transporteur, inclure  
19 trois cents (300), quatre cents (400), deux cents  
20 (200), cinq cents mégawatts (500 MW) parce que je  
21 n'ai aucune certitude que ce moyen-là va être là.

22 Je ne peux pas penser, procéder à des  
23 achats ou ne pas procéder à des achats, fermer le  
24 bilan, pensant que je vais avoir une contribution  
25 de X mégawatts. Donc, non, c'est un moyen qui

1        permet, je vous dirais, de, on l'a beaucoup  
2        présenté, soulager, donner une marge de manoeuvre,  
3        et non pas de contribuer à des approvisionnements  
4        en puissance.

5        M. HANI ZAYAT :

6        R. Je tiens quand même à faire la distinction, vous  
7        avez fait référence à un moyen de gestion de la  
8        demande, et faire peut-être la distinction entre un  
9        moyen de gestion de la demande et l'appel au  
10       public. Un moyen de gestion de la demande, on peut  
11       parler de l'interruptible, on peut parler de la bi-  
12       énergie, on peut parler de moyens de gestion de la  
13       demande dont on a parlé hier, du type chauffe-eau,  
14       donc interruption du chauffe-eau.

15                Donc qui ont en commun, ces moyens-là, ils  
16        ont en commun premièrement qu'il y a un moyen  
17        physique, qu'il y a une réalité physique en  
18        arrière, donc il y a une source d'approvisionnement  
19        alternative pour le client, dans le cas de  
20        l'interruptible et dans le cas de la bi-énergie, ou  
21        qu'il y a tout simplement un déplacement de charge  
22        sans impact chez le client, et il y a aussi une  
23        certaine, une certaine rémunération qui vient avec  
24        chez le client. Ça, c'est, pour nous, gestion de la  
25        demande, il y a un aspect gestion.

1                    Quand on parle de l'appel au public, on  
2 parle... et je m'excuse, je vais finir avec gestion  
3 de la demande, et donc c'est des moyens qui peuvent  
4 être appelés plusieurs fois par année. C'est sûr  
5 qu'il y a des limites, il y a des balises, mais  
6 l'interruptible, on fait référence à un potentiel  
7 d'appels de cent (100) heures par année. La bi-  
8 énergie, c'est quelque chose de similaire, donc  
9 c'est à chaque fois que la température est plus  
10 froide que moins treize degrés (- 13').

11                    Quand on tombe dans un moyen du type appel  
12 au public, là on fait référence à la bonne volonté  
13 de la population et on ne peut pas faire ça à  
14 répétition, c'est sûr que ça ne peut pas être, si  
15 c'est un hiver rigoureux et qu'il y a trois pointes  
16 dans l'année, bien, vous ne voudrez pas non plus  
17 aller appeler les clients trois fois dans l'année.

18                    De la même façon, on ne pense pas qu'il  
19 serait souhaitable de faire, d'avoir recours à ce  
20 moyen-là puis d'avoir recours à l'appel au public  
21 même à chaque année de façon récurrente. C'est, on  
22 peut sensibiliser les clients à la pointe  
23 hivernale, c'est un peu notre intention de le  
24 faire, donc dans le cadre des mesures de  
25 sensibilisation à l'efficacité énergétique, à

1 l'utilisation de l'électricité, et caetera, que,  
2 bon, si on peut déplacer le moyen, on peut le  
3 faire.

4 Mais ultimement, ça va faire partie des  
5 moeurs et ça va être incorporé dans la prévision de  
6 la demande. Mais comme un moyen de puissance, non,  
7 ce n'est pas un moyen qui peut être... c'est un  
8 moyen qui est présent dans la liste, dans  
9 l'ordonnancement des moyens en mode exploitation et  
10 ça devrait être le, un peu le, un des derniers  
11 moyens, en tout cas, avant de passer à des  
12 solutions plus radicales.

13 Q. **[119]** Merci. Je vous demanderais de prendre le  
14 rapport du GRAME, le rapport C-GRAME-0011, c'est le  
15 rapport en réseau intégré, puis je vais avoir une  
16 question portant sur les attributs  
17 environnementaux. À la page 26 du rapport, on a  
18 reproduit une clause... on a reproduit une clause  
19 qui se trouve, en fait, qui était dans un des  
20 contrats d'approvisionnement éolien, puis c'est la  
21 clause sur les attributs environnementaux, donc en  
22 page 26 du rapport C-GRAME-0011. Et puis donc en  
23 vertu de la clause 24.2, on voit que :

24 ... le Distributeur est titulaire de  
25 tous les attributs environnementaux

1 existants et futurs qui sont associés  
2 à la production d'électricité des  
3 parcs éoliens sous contrat...

4 Si on réfère, si on va à l'alinéa 2, on voit, on  
5 constate que :

6 Le fournisseur...

7 Qui serait le fournisseur d'énergie éolienne :

8 ... s'engage à effectuer toutes les  
9 démarches nécessaires identifiées par  
10 le Distributeur pour obtenir et  
11 maintenir en vigueur les droits visés  
12 par cet article.

13 (10 h 53)

14 Donc, premièrement, quelles seraient les démarches,  
15 quelles sont les démarches identifiées comme  
16 nécessaires par le Distributeur en vertu de cette  
17 clause-là?

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Je ne peux pas vous dire, je pense que les  
20 démarches sont... peuvent être différentes d'un  
21 programme à l'autre ou d'un marché à l'autre. J'ai  
22 fait référence hier au Programme ÉcoLogo. Donc,  
23 pour avoir, pour pouvoir commercialiser des  
24 attributs en vertu d'ÉcoLogo, bien, il faut une  
25 certaine... Donc, pour avoir une certification en

1 vertu... Non, c'est pour pouvoir commercialiser des  
2 attributs en vertu d'ÉcoLogo, il faut une  
3 certification. Et donc, il y a un certain nombre de  
4 démarches qui sont identifiées par le Programme,  
5 par ÉcoLogo dans le fond, et c'est à ça que le  
6 fournisseur doit se conformer. Et c'est un peu les  
7 démarches qu'on est en train de faire avec  
8 certains... certains promoteurs, donc aussi bien du  
9 côté éolien que du côté PCH pour faire des premiers  
10 cas, dans le fond, dans ces deux cas-là, pour  
11 pouvoir mettre en valeur les attributs  
12 environnementaux en vertu de ce programme-là.

13 Q. **[120]** D'accord. Donc, vous me confirmez, parce  
14 qu'il y a trois ans, je sais qu'il n'y avait pas de  
15 démarches encore qui avaient été entamées. Donc, à  
16 ce jour, vous avez des démarches avec les  
17 fournisseurs éoliens pour qu'eux puissent justement  
18 acquérir les attributs environnementaux, là, ou  
19 avoir une valeur?

20 R. Non. Pour pouvoir... On est en démarche, je le  
21 redis donc, c'est avec... pas avec l'ensemble des  
22 promoteurs, on est plus en mode pilote. Donc, pour  
23 pouvoir certifier le... certifier leurs centrales  
24 de façon à ce qu'on puisse commercialiser ces  
25 attributs-là en vertu d'ÉcoLogo. Et si l'expérience

1 s'avère concluante, on pourrait généraliser de  
2 façon plus...

3 Q. **[121]** Et au niveau des attributs, la clause dit que  
4 vous seriez propriétaire ou titulaire de tous les  
5 attributs environnementaux, existants et futurs,  
6 associés à la production d'électricité des parcs  
7 éoliens sous contrat. Est-ce qu'on parle de toute  
8 la production ou seulement la production qui est  
9 sous contrat avec le Distributeur? Ou c'est parce  
10 que la clause n'est pas claire, là. En fait, on  
11 croirait que vous êtes titulaire de tous les  
12 attributs pour toute la production éolienne et pas  
13 seulement pour les contrats. Est-ce que vous savez?

14 R. Bien, toute la... Je n'ai pas revu la formulation  
15 exacte, mais toute la production éolienne pour les  
16 parcs sous contrat avec HQD sont pour HQD.

17 Q. **[122]** Dernière question sur ce point. L'article, la  
18 clause 24.2 indique à l'alinéa 2 que les frais qui  
19 sont encourus pour ces démarches-là entre le  
20 Distributeur et les fournisseurs sont remboursés  
21 aux fournisseurs par le Distributeur. Est-ce qu'à  
22 ce jour il y a eu des frais qui ont été encourus et  
23 remboursés, là?

24 R. Ça fait partie des clauses qu'on est en train de  
25 tester, donc de voir un peu quels sont les coûts

1 qui sont associés aux démarches de certification et  
2 aussi aux démarches de commercialisation. Donc, on  
3 va se retrouver avec un certain partage des  
4 responsabilités et des coûts en termes de  
5 certification et en termes de commercialisation et  
6 de partage des coûts et des revenus.

7 Un peu à l'image de ce qui s'était fait  
8 pour les premiers parcs éoliens. Si vous vous  
9 souvenez, il y avait un programme fédéral. Comment  
10 il s'appelait? En tout cas, où il y avait une  
11 subvention pour l'encouragement de la production  
12 éolienne et il y avait des démarches qui  
13 devaient... écoÉNERGIE, merci. Donc, où il y avait  
14 un certain partage entre le Distributeur et les  
15 promoteurs de façon à pouvoir aller chercher ces  
16 subventions-là.

17 (10 h 59)

18 Q. **[123]** Merci. Bon, maintenant j'ai des questions  
19 concernant le réseau autonome. Je voudrais,  
20 premièrement... Je vais essayer de parler moins  
21 fort peut-être.

22 Je vais vous référer au témoignage de monsieur  
23 Matthew Mukash qui a été déposé sous la cote C-  
24 GRAME-0014. Et d'abord je voudrais savoir si vous  
25 en avez pris connaissance.

1 M. STÉPHANE DUFRESNE :

2 R. Oui, dans l'essentiel. Dans l'essence, mais pas  
3 dans le détail évidemment.

4 Q. **[124]** Est-ce que vous... le Distributeur peut  
5 confirmer qu'il est présentement en processus  
6 d'appel d'offres pour l'augmentation et la mise à  
7 norme de la centrale de Kuujuarapik?

8 R. À Kuujuarapik présentement on a procédé à... vous  
9 parlez des parcs à carburant, je présume?

10 Q. **[125]** On parle de la centrale.

11 R. Bon. À Kuujuarapik dans le témoignage de monsieur  
12 Mukash il fait allusion aux parcs à carburant. Donc  
13 effectivement on a dû entamer les travaux pour se  
14 mettre aux normes. Donc la Fédération... le nom  
15 m'échappe, là, la Fédération qui est responsable de  
16 l'alimentation en mazout en réseau autonome, la  
17 FCNQ, Fédération... en tout cas, je vérifierai,  
18 mais je pense que vous savez ce que je veux dire.  
19 La Fédération, l'organisme qui s'occupe de  
20 l'alimentation en mazout, là, l'approvisionnement  
21 en mazout. Donc, il y avait des normes à respecter  
22 pour, notamment, respecter un niveau de stockage de  
23 six jours. Donc, à ce titre-là des travaux ont été  
24 faits pour... je ne dirais pas une modernisation de  
25 notre capacité de stockage, le parc à carburant,

1           mais c'était essentiellement ça.

2                       En même temps on en a profité pour... pour  
3           les travaux d'adaptation des réservoirs pour, au  
4           cas où, si jamais on devait ajouter un quatrième  
5           groupe à Kuujuarapiq. Donc, c'est tout ce qui a été  
6           fait, là, il n'y a pas de... il n'y a pas d'étude  
7           en réalisation qui prévoit l'ajout de groupe pour  
8           le moment. Il n'y a pas de... il n'y a pas de dalle  
9           de béton qui a été coulée, c'est simplement un...  
10          une adaptation de nos réservoirs pour, le cas  
11          échéant, accueillir un quatrième groupe.

12       Q. **[126]** Et on parle de combien d'augmentation, là, du  
13       parc de stockage? Est-ce que c'est plus de cent  
14       pour cent (100 %)?

15       R. Je ne pourrais pas vous dire la capacité de  
16       stockage, l'adaptation qui a été faite. Mais  
17       c'était pour se conformer aux normes, là, qui  
18       étaient dictées par la Fédération.

19       Q. **[127]** Est-ce que le Distributeur vous avait inclus  
20       les coûts pour les nouveaux réservoirs et les frais  
21       pour l'installation dans le même appel d'offres ou  
22       dans des appels séparés?

23       R. Des coûts de quoi? Excusez-moi.

24       Q. **[128]** Par exemple, les coûts pour les nouveaux  
25       réservoirs, le matériel, puis les coûts

1 d'installation, est-ce que c'est dans... dans le  
2 même appel d'offres?

3 R. Écoutez, je ne pourrais pas vous confirmer l'appel  
4 d'offres en question, là. C'est pas nous qui gérons  
5 l'appel d'offres et la gestion de ces appels  
6 d'offres là. Mais essentiellement ce que je vous  
7 confirme c'est qu'effectivement il y a eu des  
8 travaux, des... je ne pourrais même pas vous  
9 confirmer si les travaux ont été faits, je pense  
10 que oui, mais qu'effectivement il y a eu un appel  
11 d'offres de fait pour la modernisation,  
12 l'adaptation - je pense que c'est plus le mot que  
13 je devrais employer - de nos parcs à carburant pour  
14 se mettre aux normes, là. Mais il n'y a pas de  
15 gestion des appels d'offres dans...

16 Q. **[129]** O.K. Donc, c'est pas le Distributeur qui  
17 s'occupe de la gestion des appels d'offres. Par  
18 contre, est-ce que c'est vous qui prenez la  
19 décision, là, d'augmenter, par exemple de procéder  
20 à l'augmentation de la capacité de la centrale?  
21 Est-ce que c'est le Distributeur qui prend cette  
22 décision-là?

23 R. Ah, excusez. C'était peut-être un petit... une  
24 petite précision, là. C'est nous qui nous occupons  
25 de l'appel... le Distributeur qui nous occupons de

1 l'appel d'offres. Est-ce que c'est moi? Non. Est-ce  
2 que c'est les gens... on a quand même une équipe,  
3 là, en réseau autonome qui s'occupe de la gestion  
4 fine des réseaux autonomes. Donc, ça va mieux  
5 maintenant le micro. Donc, on a une équipe qui  
6 s'occupe de façon fine de la gestion des appels  
7 d'offres. C'est pas nous directement, mais  
8 effectivement dans les décisions on intervient.  
9 Notamment au niveau des... on intervient notamment  
10 au niveau des ajouts de puissance, des ajouts de  
11 puissance pour tout le réseau autonome.

12           Donc toutes les centrales du Nunavik, de la  
13 Basse-Côte-Nord, de la Haute-Mauricie. Puis je  
14 pense, je ne veux pas embarquer sur la stratégie  
15 tout de suite, mais ce qu'on privilégie en premier  
16 lieu c'est de ne pas procéder à des ajouts de  
17 puissance, dans la mesure du possible d'y aller  
18 plus par des mesures en efficacité énergétique, le  
19 cas échéant. Évidemment, on ne peut pas étirer la  
20 sauce trop non plus, il va venir un temps qu'on va  
21 devoir procéder, mais c'est un peu le paradigme  
22 qu'on a regardé par rapport à ce qu'on faisait  
23 avant, c'est d'y aller plus en mode intervention  
24 directe sur la demande.

25 Q. [130] Puis ça le Distributeur est-ce qu'il... est-

1 ce qu'il consulte la communauté, là, avant de  
2 prendre ses décisions, les communautés concernées?  
3 R. Je ne pourrais pas vous dire à qui on parle dans la  
4 communauté, mais oui on tient compte des besoins de  
5 la communauté. Est-ce que c'est de façon fine pour  
6 chaque résidence? Non. Est-ce que c'est... est-ce  
7 qu'on a des contacts, on a des contacts via les...  
8 les gens de relations avec le milieu qui ont des  
9 contacts avec la communauté? Oui, c'est pris en  
10 compte.

11           Lorsqu'il y a des besoins importants qui  
12 sont manifestés, évidemment il faut... il faut en  
13 tenir compte. Je pense entre autres à différentes  
14 choses, là, comme Anticosti. Il y a eu... à un  
15 moment donné la Sépaq voulait, suite à l'hôtel qui  
16 avait été incendié, en tout cas il y avait eu un  
17 problème de... un incendie, donc il y avait un  
18 agrandissement qui avait été proposé par la Sépaq  
19 pour, peut-être pas moderniser, mais remettre en  
20 état l'hôtel et l'agrandir. Donc, c'est sûr que ces  
21 choses-là on les... on est quand même impliqués.

22           Parce que vous savez, comme si je prends le  
23 cas de Kuujuarapik, on a trois groupes de... non  
24 pas onze cents mégawatts (1100 MW), là, mais c'est  
25 onze cents kilowatts (1100 KW). Donc, au global, on

1 a trois point quatre mégawatts (3,4 MW) de... de  
2 production juste dans ce réseau-là. Et c'est à peu  
3 près le même, si je prends l'ensemble des quatorze  
4 (14) villages au Nunavik, là, c'est des centrales  
5 qui varient entre trois (3 MW) et quatre (4 MW),  
6 cinq mégawatts (5 MW), donc c'est clair qu'on ne  
7 peut pas se permettre de ne pas... de ne pas savoir  
8 s'il y a des ajouts de charge importants qui  
9 sont... qui sont prévus.

10 (11 h 05)

11 Q. **[131]** Merci. Dans son témoignage, monsieur Mukash  
12 il nous indique que ça peut être difficile de  
13 convaincre le Distributeur de discuter de projets  
14 qui permettraient de voir émerger des  
15 approvisionnements en énergie renouvelable. Il  
16 mentionne également que lorsqu'il y a un  
17 remplacement d'une centrale au diesel, il n'y a pas  
18 d'échelle de mesure claire en ce qui concerne les  
19 coûts de production, les coûts évités, les coûts  
20 d'opportunité qui pourraient être utilisés à titre  
21 de comparaison pour ajouter de la puissance et de  
22 l'énergie qui seraient de nature renouvelable à une  
23 centrale. Donc le Distributeur, pourriez-vous nous  
24 indiquer comment il prend sa décision d'affaires  
25 lorsqu'il analyse l'opportunité de choisir entre un

1 projet renouvelable ou un projet d'augmentation de  
2 la puissance de ses installations qui sont au  
3 diesel.

4 R. En fait, ce n'est pas tout à fait vrai qu'on n'a  
5 pas de critères. Je pense que monsieur Zayat en a  
6 parlé hier dans sa présentation d'entrée de jeu. Le  
7 premier indicateur qu'on a c'est nos coûts évités,  
8 nos coûts marginaux de production autant en énergie  
9 qu'en puissance. Donc, ça, c'est un inducteur assez  
10 important de devons-nous procéder à une  
11 substitution de diesel à renouvelable? Donc, ça,  
12 c'est clair que c'est un élément qu'on regarde.  
13 C'est même la première chose qu'on regarde, je vous  
14 dirais. Évidemment, si un projet nous est présenté,  
15 il faut que - c'est le cas, il y a des projets qui  
16 nous sont présentés, ce n'est pas qu'il n'y en a  
17 pas - mais pour l'instant, les projets ne  
18 rencontrent pas le critère de rentabilité. Ce qu'on  
19 regarde dans ce cas-là, évidemment, c'est les coûts  
20 évités. Puis on ne se tient pas uniquement à la  
21 valeur qu'on présente dans le dossier tarifaire, on  
22 ne s'arrête pas à la lecture fine, à la lecture  
23 unique du coût évité, on fait différentes analyses  
24 à savoir, exemple, si un projet se présente et, je  
25 vous donne un exemple, on a un coût évité de vingt

1 cents (20 ¢), le projet est à vingt-cinq cents  
2 (25 ¢) du kilowattheure, est-ce que on va s'arrêter  
3 là? Non, on s'assure que nos coûts évités sont bien  
4 calibrés, donc on va regarder un peu les  
5 sensibilités, à savoir quels devraient être nos  
6 paramètres.

7 À ce titre-là, je comprends que dans votre  
8 mémoire vous faites allusion à ça, puis je pense  
9 que vous n'êtes pas les seuls qui font allusion aux  
10 coûts évités. D'ailleurs, nous aussi, compte tenu  
11 qu'on a quand même certains projets qui, je pense  
12 entre autres au jumelage éolien-diesel, que ce soit  
13 aux Îles-de-la-Madeleine ou à Kangiqsualujjuaq -  
14 c'est difficile à prononcer, je l'ai bien réussi -  
15 alors c'est des éléments qu'on regarde de façon  
16 importante puis tous les autres projets qui nous  
17 sont présentés aussi.

18 Puis je vous dirais même que, compte tenu  
19 de ça, on a, dans le dossier qui va être déposé au  
20 mois d'août, dans le dossier tarifaire, on va même  
21 revoir un peu certains paramètres pour s'assurer,  
22 parce que, vous savez, on se questionne toujours à  
23 savoir est-ce qu'on a les bons coûts évités?

24 Q. [132] Hum, hum.

25 R. Donc, il y en a qui pensent qu'on devrait

1 introduire une croissance de sept à huit pour cent  
2 (7-8 %) par année, c'est peut-être un peu exagéré  
3 mais on était déjà en train de se poser ces  
4 questions-là et c'est suite aux différents projets  
5 qui nous sont présentés. Donc, ça va un peu dans ce  
6 sens-là mais l'essentiel des critères de décision  
7 c'est nos coûts marginaux de production, donc les  
8 coûts évités.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Paquet, il vous reste vraiment peu de temps.

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 D'accord. Merci.

13 Q. **[133]** Donc je vais passer à une question qu'on  
14 trouvait très pertinente : au niveau, monsieur  
15 Mukash, en page 8 de son témoignage, réfère  
16 justement - là c'est en lien avec la réponse que  
17 vous m'avez donnée - indique que le Distributeur  
18 utilise, pour taux de comparaison, un taux général  
19 d'inflation de deux pour cent (2 %) pour le coût du  
20 diesel. Est-ce que le Distributeur considère qu'un  
21 taux de deux pour cent (2 %) c'est une augmentation  
22 historique du taux de carburant?

23 R. Sans vouloir voler le punch du dossier tarifaire,  
24 parce qu'on le dépose dans six semaines,  
25 effectivement, nos approches standards pour nos

1 coûts évités, on prenait une annuité donc une  
2 indexation à long terme de deux pour cent (2 %).  
3 Toutefois, dans votre mémoire, vous faites allusion  
4 à une indexation... pas une indexation mais une  
5 croissance moyenne depuis deux mille quatre (2004),  
6 de deux mille quatre-deux mille quatorze (2004-  
7 2014) à huit pour cent (8 %). Bon, effectivement,  
8 on a vérifié, c'est de l'ordre de. Lorsqu'on prend  
9 deux mille huit (2008), les cinq dernières années,  
10 on est plus de l'ordre de quatre pour cent (4 %).

11 Ceci étant dit, tout ça... et ça, on avait  
12 un peu entamé ce processus-là en début d'année pour  
13 revoir nos coûts évités. Donc ce n'est pas... oui,  
14 les mémoires on les a lus, on les a constatés. Est-  
15 ce que je suis d'accord avec tout ce qui est dit  
16 là? Non. Mais, est-ce que c'est quelque chose qui  
17 nous a confirmé dans notre décision de revoir le  
18 tout? Oui. Et puis on va vous déposer un dossier  
19 dans six semaines puis je pense qu'on va pouvoir  
20 répondre à vos questions à cet égard-là.

21 Q. **[134]** Donc, dernière petite ligne de questions  
22 qu'on n'avait pas pu poser en demande de  
23 renseignements parce que ça émane d'une décision  
24 récente de la Régie dans le cadre du dossier pour  
25 l'autorisation du projet de lecture à distance,

1 pour les phases 2 et 3. J'ai transmis les copies de  
2 la pièce dont je voulais traiter avec vous, c'est à  
3 déposer sous la cote C-GRAME-0021.

4

5 C-GRAME-0021 : Décision rendue par la Régie en  
6 date du 13 juin

7

8

9 Et donc il y a deux extraits de la décision  
10 rendue par madame Pelletier, très récemment, en  
11 fait le treize (13) juin, la décision a été rendue,  
12 et j'aimerais vous référer au paragraphe 143 où la  
13 Régie demandait au Distributeur de poursuivre la  
14 mise en place de fonctionnalités qui génèrent des  
15 bénéfices autant pour le Distributeur que la  
16 clientèle dans son ensemble et, en présentation  
17 vous avez fait référence dans votre présentation B-  
18 0083, la présentation d'hier, en page 4, du  
19 lancement d'un projet pilote pour le contrôle à  
20 distance des chauffe-eau. Donc on était assez  
21 satisfait de voir que vous avez débuté, là,  
22 l'implantation ou du moins les démarches pour  
23 l'implantation de fonctionnalités. Est-ce que vous  
24 pourriez juste élaborer sur cette nouvelle  
25 fonctionnalité-là qui va être un projet pilote, là,

1 au prochain dossier tarifaire, comme juste donner  
2 un avant-goût de ce projet pilote?

3 R. Donc c'est vraiment un pilote. C'est sûr que pour  
4 le prochain hiver, on ne peut pas espérer un  
5 déploiement massif. Donc c'est pour, c'est limité  
6 en termes de nombre de clients ou d'intervenants  
7 mais ce que ça vise, c'est, donc ça se... c'est un  
8 moyen de gestion de la demande auquel je faisais  
9 référence tantôt. Les chauffe-eau, c'est un bassin  
10 d'eau chaude où on pense qu'il y a moyen  
11 d'interrompre dans le fond la fonction chauffage du  
12 chauffe-eau pendant quelques heures ou pendant une  
13 durée limitée mais sans du tout affecter le confort  
14 du client dans la mesure où l'eau chaude est  
15 toujours disponible. C'est juste que ça permet de  
16 déplacer un petit peu la pointe. Peut-être la  
17 nuance que je ferais c'est que c'est pas  
18 nécessairement à travers LAD. Donc pour nous, c'est  
19 quelque chose qui est possible à travers, que ce  
20 soit à travers LAD ou à travers d'autres moyens de  
21 communication, la finalité pour nous, c'est la  
22 disponibilité du moyen et sa contribution à la  
23 réduction des besoins de puissance du Distributeur.

24 Q. **[135]** Est-ce que vous avez besoin d'un compteur de  
25 nouvelle génération pour cette fonctionnalité-là ou

1 non? Non?

2 R. Pas nécessairement.

3 Q. **[136]** Ah! d'accord.

4 R. Ce qu'on a besoin c'est un moyen de, dans le fond,  
5 de communiquer avec le, pas avec le compteur, avec  
6 le chauffe-eau de façon à lui dire quand est-ce  
7 qu'il peut partir puis quand est-ce qu'il peut  
8 arrêter.

9 Q. **[137]** Merci. Toute dernière question en lien avec  
10 le paragraphe 151 de la décision D-2014-101. Donc  
11 dans ce, à ce paragraphe, la Régie réitère une  
12 demande qu'elle avait formulée dans sa décision  
13 D-2014-37 qui était lors du dossier tarifaire, là,  
14 le dernier dossier tarifaire, donc la Régie  
15 effectivement réitère la demande en ce qui a trait  
16 au développement d'outils d'aide à la gestion de la  
17 consommation pour les organismes, mais là, on est  
18 en réseau autonome, pour les organismes qui ont la  
19 responsabilité de gérer la grande majorité des  
20 factures du marché résidentiel de ces réseaux. Et  
21 on a l'extrait, là, de la décision, le paragraphe  
22 762 de la décision D-2014-37. Au présent dossier,  
23 il n'y a pas d'information là-dessus. Est-ce que  
24 vous envisagez de déposer au prochain dossier  
25 tarifaire certaines, une stratégie ou est-ce que

1 c'est toujours, là, est-ce que ça va être respecté  
2 cette demande-là?

3 M. HANI ZAYAT :

4 R. Je ne sais pas à quoi ça fait référence ici. Je...

5 Q. **[138]** La Régie demande de présenter lors du dossier  
6 tarifaire deux mille quinze - deux mille seize  
7 (2015-2016), donc c'est le prochain dossier  
8 tarifaire. Ça devrait être assez récent. Je veux  
9 dire, je comprends que la décision a été rendue le  
10 treize (13) juin mais par contre, on réfère à une  
11 décision qui a été rendue le six (6) mars deux  
12 mille quatorze (2014). Là on est quand même  
13 quelques mois plus tard. J'imagine que le  
14 Distributeur a eu le temps de...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Puis le Distributeur répondra dans le dossier  
17 tarifaire puisque la demande est pour le dossier  
18 tarifaire.

19 Me GENEVIÈVE PAQUET :

20 Je comprends qu'il n'y a pas de réflexion d'entamée  
21 nécessairement par rapport à ça?

22 R. Non, j'avoue que la référence ne me dit rien. Je  
23 pense que c'est plus du type déploiement LAD puis  
24 quand est-ce que ça va arriver. On fait référence  
25 au réseau du Nunavik je présume ici. c'est sûr que

1 je n'ai pas le calendrier de déploiement dans le  
2 réseau et qu'est-ce qui est fait pour cette  
3 facette-là.

4 Q. **[139]** Et on voulait savoir si vous aviez commencé  
5 la réflexion par rapport aux demandes de la Régie.  
6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci, Maître Paquet. Alors nous allons poursuivre  
9 avec maître Gertler du ROÉÉ.

10 (11 h 15)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Gertler, il est déjà onze heures vingt  
13 (11 h 20). Je sais que vous aviez prévu un très  
14 long délai. J'imagine que, à la suite des  
15 nombreuses questions qui ont été posées, il y en a  
16 certaines que vous avez peut-être éliminées et  
17 qu'on peut s'attendre à ce qu'on se rende jusqu'au  
18 dîner. Le dîner pourra être... On peut partir plus  
19 tard que midi. Ou bien ce n'est pas réaliste...

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Je vais commencer par me présenter, c'est maître  
22 Franklin Gertler pour le ROÉÉ, avant de me faire  
23 renvoyer à ma place. Bon. C'est sûr que nous avons  
24 tenté d'élaguer en temps réel.

25

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Ce n'est pas drôle.  
3 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
4 Ce n'est pas super facile. On est très conscient de  
5 la préoccupation de la Régie. Mais en même temps,  
6 nous avons annoncé... Parce qu'on a deux experts  
7 dans le dossier. On est dans le réseau autonome et  
8 dans le réseau intégré. Et je vais tout faire mon  
9 possible pour être...  
10 LA PRÉSIDENTE :  
11 C'est à ce à quoi je m'attends. Allez-y! On  
12 commence.  
13 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
14 Mais de là à vous garantir que ça va être avant le  
15 lunch, je...  
16 LA PRÉSIDENTE :  
17 Ça va être l'objectif que l'on poursuit.  
18 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
19 Bon. O.K.  
20 LA PRÉSIDENTE :  
21 Mais, des fois, il y a des objectifs qu'on  
22 n'atteint pas. Mais je vous encourage.  
23 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
24 L'autre chose que je veux juste vous mentionner,  
25 c'est que c'est sûr qu'il y a des sujets qui ont

1 été touchés.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Exact.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Mais en même temps, des fois, on veut plus de  
6 clarification, parce que le serment auquel on prête  
7 serment, c'est dire non pas la vérité mais toute la  
8 vérité. Alors, c'est notre travail, c'est d'aller  
9 chercher toute la vérité.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 On a pas mal de vérités qui ont été données jusqu'à  
12 présent. Allez! On y va, puis on essaie d'aller  
13 rapidement.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 C'est bon.

16 Q. **[140]** D'abord, bonjour, messieurs. Et je vais  
17 commencer en réseau intégré. Et je commence avec  
18 une question de nature plus générale avant d'aller  
19 à des choses plus pointues. Hier, il a été  
20 question, je crois, puis c'est rien d'inconnu,  
21 c'est que, bon, la stratégie énergétique actuelle  
22 prend fin en deux mille quinze (2015), n'est-ce  
23 pas?

24 M. HANI ZAYAT :

25 R. Le PGEE prend fin... bien, « prend fin », c'était

1 un objectif en térawattheures pour deux mille  
2 quinze (2015). On a répondu hier que l'objectif a  
3 été atteint et qu'il y avait une certaine  
4 continuité dans les programmes, dans les  
5 programmes, une approche un peu différente. Mais on  
6 continue à faire de l'efficacité énergétique pour  
7 toutes les raisons qu'on a mentionnées hier.

8 Q. **[141]** Alors, c'est des minutes qui vont compter  
9 contre, non pas contre moi, j'ai posé une question,  
10 oui ou non. On remarquera. Je suis content que...  
11 Ce n'était pas ça la question. Alors, je vous pose  
12 la question non pas par rapport au PGEÉ puis ce qui  
13 prend fin, mais la question est la suivante,  
14 c'est : Est-ce que vous avez... Parce que, là, on  
15 s'en va sur une nouvelle stratégie énergétique ou  
16 politique énergétique, je pense, comme ça que la  
17 Loi le désigne, même si le dernier s'appelait une  
18 stratégie et non pas une politique. Et, bon, on  
19 voit qu'il y a une certaine influence ou une  
20 certaine relation entre qu'est-ce qui est établi  
21 dans la stratégie énergétique puis qu'est-ce que  
22 Hydro-Québec va viser au niveau de ses... justement  
23 au PGEÉ, ses économies d'énergie. Puis je  
24 demandais : Si vous avez fait... s'il y a un  
25 mémoire ou une position d'Hydro-Québec au

1           gouvernement concernant cet aspect-là de la  
2           nouvelle stratégie qu'on attend prochainement?

3           Me ÉRIC FRASER :

4           Je vais m'objecter, Madame la Présidente. On nous  
5           demander quelles sont les... On nous demande une  
6           question sur la future stratégie énergétique alors  
7           qu'on en a plein les bras avec le Plan  
8           d'approvisionnement.

9           Me FRANKLIN S. GERTLER :

10          Madame la Présidente, c'est justement, je veux  
11          dire, la stratégie énergétique prend fin. Les  
12          témoins ont longuement dit, puis, ça, là, je suis  
13          en suivi des réponses qu'ils ont données. Ils ont  
14          dit, bon, ça... ils disent que, oui, les objectifs  
15          prennent fin en deux mille quinze (2015) pour  
16          l'efficacité énergétique. Puis maintenant, on pense  
17          suivre le même, continuer dans le même sens. Mais  
18          en même temps, on le sait puis on le voit depuis  
19          toujours que la Régie... la Régie, puis ce n'est  
20          pas la position de mon client, mais la Régie, comme  
21          Hydro-Québec prennent pour cash, si je peux  
22          m'exprimer ainsi les objectifs. Ça, ils sont  
23          sûrement... ils sont nécessaires et suffisants. On  
24          dit que les objectifs établis par la stratégie  
25          énergétique, c'est ça nos objectifs. Alors, je pose

1 dans une perspective, dans un contexte de  
2 planification, je pose la question au témoin :  
3 Quelle position il prend par rapport à  
4 l'établissement de cette nouvelle stratégie dans  
5 son chapitre, dans son chapitre des économies  
6 d'énergie.

7 (11 h 21)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Peut-être que c'est peut-être la question qui n'est  
10 pas claire, là. C'est évident que les membres du  
11 panel ne peuvent pas répondre en ce qui a trait à  
12 la nouvelle politique...

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Non.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... qui va peut-être un jour être mise en oeuvre  
17 par le nouveau gouvernement.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Exact.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Par contre, de savoir sur quelle base ils ont fixé  
22 l'objectif qui est prévu dans le cadre du Plan,  
23 bon, la question a déjà été posée dans le cadre de  
24 plusieurs demandes. Bien, rapidement, le lien, on  
25 savait qu'avant il y avait un lien entre les cibles

1           fixées par le gouvernement et les cibles que le  
2           Distributeur se fixait dans le cadre ses plans  
3           d'approvisionnement. Maintenant on sait qu'il n'y a  
4           pas de cibles officielles, mais on a un objectif  
5           qui nous est présenté dans le cadre du Plan et qui  
6           nous a été expliqué. Bon. Je ne sais pas là où se  
7           situe votre question.

8           Me FRANKLIN S. GERTLER :

9           O.K. Bon, on va passer à d'autre chose. Mais, moi,  
10          ma question : Avez-vous fait des représentations  
11          pour que certaines cibles soient fixées dans la  
12          nouvelle stratégie par rapport à l'efficacité  
13          énergétique? Je pense que la question est très  
14          simple puis dans une perspective de planification  
15          est très pertinente à cause de la relation  
16          réglementation entre les deux.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Bon.

19          Q. **[142]** Est-ce qu'il y a une différence entre les  
20          cibles que vous avez fixées et les cibles qui sont  
21          connues?

22          M. HERVÉ LAMARRE :

23          R. La réponse est non, il n'y a pas... il n'y a pas de  
24          représentations. Ce que monsieur Zayat a expliqué  
25          hier en termes d'orientation post deux mille quinze

1 (2015) c'est les propres orientations, c'est la  
2 réflexion d'Hydro-Québec.

3 Quant à une future stratégie ou politique  
4 énergétique du gouvernement qui reste à venir,  
5 l'arrimage entre les deux reste à déterminer.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Q. **[143]** Très bien. Maintenant, Madame la Présidente,  
8 est-ce qu'on m'entend comme ça? Parce que je veux  
9 éviter le... Comment dire ça en français?  
10 « Feedback » en tout cas. Bon. Alors là, je suis,  
11 je tombe sur le sujet qui a été traité, du moins en  
12 partie. Alors on va y aller de manière sélective.  
13 Je réfère au HQD-1, Document 1, page 17. C'est le  
14 fameux B-0005 et c'est là où on parle de l'approche  
15 qui préconise ou qui annonce Hydro-Québec de baser  
16 ses objectifs en matière d'efficacité énergétique  
17 sur un tiers de l'augmentation de la demande,  
18 croissance de la demande.

19 Et j'aimerais juste, on a compris hier que,  
20 bon, il y a peut-être... les témoins ont dit qu'il  
21 y avait certaines autres places où on semblait  
22 avoir des objectifs fixés de cette façon-là. Mais  
23 j'aimerais quand même savoir qu'est-ce qui a motivé  
24 ce choix-là de procéder sur cette base-là et quel  
25 est l'avantage de cette façon de faire par rapport

1 à d'autres façons de fixer l'objectif.

2 M. STÉPHANE DUFRESNE :

3 R. Maître Gertler, j'ai répondu à cette question-là  
4 hier. Je ne sais pas si je dois reprendre ma  
5 réponse, là. Mais j'ai mentionné que j'ai répondu à  
6 la question hier, je ne sais pas si je dois  
7 reprendre la réponse.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je pense, Maître Gertler, on a la réponse. Elle  
10 peut ne pas être satisfaisante, on le comprend,  
11 pour certains intervenants. Mais vous aurez la  
12 chance de nous exposer votre position par rapport à  
13 cet objectif que vous pouvez considérer comme étant  
14 pas assez ambitieux. Mais on a le raisonnement, le  
15 rationnel qui est derrière ce choix-là. Ce n'est  
16 peut-être pas ce qui aurait été souhaitable.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Mais je n'ai pas entendu, Madame la Présidente,  
19 puis je ne sais pas, ça serait peut-être plus  
20 facile d'avoir un certain nombre de réponses plutôt  
21 que d'avoir une objection à chaque question. Mais,  
22 moi, j'ai entendu dire que, oui, on voit que ça  
23 s'est fait ailleurs. En tout cas, on pensait... à  
24 certaines places ça se fait. Alors on pense que ça  
25 serait... on s'est dit, bien, ça serait peut-être

1 une façon de faire ici. Là, je dis, j'y vais en  
2 termes très larges. Puis à cause de notre situation  
3 d'équilibre dans notre budget ou notre bilan, on a  
4 choisi un tiers plutôt que deux tiers.

5 Essentiellement, c'est ça que j'ai compris  
6 du témoignage d'hier. Et, moi, ce n'est pas ça que  
7 je pose comme question. C'est que je pose la  
8 question : Comment est-ce qu'on devrait fixer,  
9 comment on est arrivé à l'idée de fixer l'effort en  
10 termes de pourcentage de la croissance? J'ai bien  
11 compris que le témoignage était à l'effet que ce  
12 n'est pas sur une base annuelle, mais c'est sur un  
13 tiers de la croissance sur une période de dix (10)  
14 ans. Ça, ça va.

15 Mais ce n'est pas ça ma question. Ma  
16 question est de savoir si on a considéré, par  
17 exemple, l'approche de dire en termes de  
18 pourcentage des ventes et non pourcentage de  
19 croissance, puis est-ce qu'on a considéré, puis  
20 pourquoi a rejeté cette approche-là. C'est ça la  
21 question puis elle n'a pas été répondue, à ma  
22 connaissance, hier.

23 M. STÉPHANE DUFRESNE :

24 R. Écoutez, je l'ai mentionné hier, oui. Ce que j'ai  
25 dit c'est que le tiers de la croissance était

1 considéré sur dix (10) ans. Lorsqu'on exprime ça  
2 sur un pourcentage de ventes, effectivement, ça se  
3 compare au document que j'ai mentionné hier, le  
4 « Score Card » ou le « Score Board », je ne me  
5 souviens pas exactement.

6 Q. **[144]** O.K.

7 R. Et ça se comparaît, on était à quatre dixièmes d'un  
8 pour cent (,4 %) et qu'en deux mille treize (2013)  
9 il était à trente-huit centièmes (,38). Donc, oui,  
10 on l'a considéré ou on l'a regardé. Mais ce que  
11 j'ai dit hier c'est que, de prendre un tiers sur  
12 dix (10) ans, ça nous permettait de moduler nos  
13 interventions par période compte tenu,  
14 effectivement, de l'équilibre offre/demande.

15 Et ça, le six térawattheures (6 TWh), six  
16 point quatre térawattheures (6,4 TWh) qu'on va  
17 chercher sur dix (10) ans, bien, c'est une façon  
18 d'aller, aussi d'assurer la continuité que les dix  
19 (10) dernières années. Il n'y a pas de...

20 On l'a souvent dit, les lumières ne  
21 s'éteindront pas le premier (1er) janvier deux  
22 mille seize (2016). On va être encore présent, on  
23 va rester là. Puis nos stratégies sont au... C'est  
24 au coeur de notre stratégie de gestion de demande  
25 en puissance et gestion de consommation d'énergie.

1                   Donc, plusieurs éléments : Offre/demande,  
2                   impact sur les coûts. Donc, j'ai parlé d'impact sur  
3                   les tests de neutralité tarifaire. Donc, impact  
4                   tarifaire, limiter ça au maximum tout en restant  
5                   présent.

6                   (11 h 28)

7                   Modulation des interventions et, évidemment  
8                   on a parlé aussi hier au début on en a parlé. Au  
9                   marché affaires, on voulait assurer que nos  
10                  entreprises au Québec demeurent compétitives par  
11                  rapport aux autres. Donc, assurer une certaine  
12                  compétitivité des entreprises, ça aussi c'est écrit  
13                  dans le Plan d'approvisionnement. Donc, c'est  
14                  l'ensemble de ça qui nous a amenés à ça.

15                  Est-ce qu'on a regardé les autres? Oui.  
16                  Effectivement, deux tiers c'est Colombie-  
17                  Britannique. Est-ce qu'on voulait aller jusque-là?  
18                  Non. Pas dans le contexte actuel. Est-ce qu'on va y  
19                  arriver un jour? Peut-être. Peut-être que le  
20                  prochain Plan on va devoir revoir ça, mais pour  
21                  l'instant ce n'est pas opportun d'aller au-delà de  
22                  ça parce que, ce qu'on a présenté, est-ce que c'est  
23                  voulu? Non. Oui, un petit peu. Mais c'est une  
24                  continuité par rapport au passé, mais avec des  
25                  interventions différentes pour tenter d'en faire

1 toujours autant, mais à moindre coût.

2 Q. [145] O.K. Et les conditions qui ont fait en sorte  
3 que vous n'allez pas jusqu'aux deux tiers, par  
4 exemple, je ne vous dis pas qu'on préconise deux  
5 tiers, c'est à cause du... de la situation de  
6 surplus dans laquelle vous vous retrouvez?

7 R. J'ai parlé aussi hier, puis je ne l'ai pas  
8 mentionné dans ma nouvelle réponse, le potentiel  
9 technico-économique. Il y a un potentiel qui est à  
10 exploiter, il va être revu dans cinq années en  
11 principe, on l'a déposé en deux mille onze (2011).  
12 Ce potentiel-là n'est pas illimité. C'est un  
13 ensemble, mais ce qui est réalisable c'est un sous-  
14 ensemble de ça.

15 Donc, ça c'est clair que ça fait partie  
16 aussi de notre - je l'ai mentionné hier, je le  
17 retiens, je le mentionne - quand c'est un PTE ça  
18 veut dire qu'il y a des mesures qui ont rentables à  
19 déployer. Donc, ça faisait partie de notre  
20 réflexion aussi. Donc l'ensemble de ces éléments :  
21 offre-demande, conditions de marché, maturité des  
22 programmes, continuité, potentiel, impact  
23 tarifaire. Puis évidemment un des enjeux importants  
24 c'était de s'assurer qu'on puisse moduler ça ces  
25 interventions-là dans les dix (10) prochaines

1 années.

2 Q. **[146]** Bon. Alors vous m'amenez justement sur la  
3 prochaine question que je voulais poser. Justement  
4 hier vous avez mentionné - puis je l'ai dans les  
5 notes sténographiques, c'est le volume 2 du dix-  
6 sept (17) juin à la page 111 - vous avez parlé  
7 justement, c'était l'interrogatoire de maître  
8 Lussier, vous avez parlé justement du problème de  
9 l'impact tarifaire potentiel et son effet sur les  
10 gens qui ne participent pas aux mesures. Ça, on l'a  
11 bien vu. J'ai juste quelques questions de  
12 clarification à poser par rapport à ça, s'il vous  
13 plaît.

14 Alors, est-ce qu'on doit comprendre que -  
15 je ne sais pas si c'est comme ça que vous le  
16 qualifierez - mais que l'impact des tarifs... sur  
17 les tarifs de ces mesures-là est essentiellement  
18 une question de... ou une problématique d'équité  
19 entre ceux qui participent et ceux qui ne  
20 participent pas?

21 R. C'est un... je vous dirais qu'il y a l'équité, oui.  
22 Ça fait partie de l'équation. Mais ce n'est pas  
23 exclusivement ça, mais ça fait partie de  
24 l'équation. Parce que si on voulait avoir aucun  
25 impact tarifaire, on ne ferait rien. Donc on ne

1 ferait aucune mesure. Si le TNT, le test de  
2 neutralité tarifaire était le moyen, l'indicateur,  
3 on ne ferait rien. Et je ne pense pas que ce soit  
4 une bonne idée de ne rien faire. Alors, est-ce que  
5 ça fait partie de nos orientations? Oui. Je pense  
6 que les clients, je pense, sont à même de constater  
7 que les tarifs augmentent pour différentes raisons.  
8 Donc il ne faudrait pas non plus en rajouter par-  
9 dessus de façon indue pour dire que... Il y a quand  
10 même des clients qui participent, là, ils vont en  
11 tirer un bénéfice. Mais si vous, vous ne participez  
12 pas à nos programmes, puis que votre tarif unitaire  
13 augmente, bien vous, là, personnellement, vous  
14 êtes... par rapport à votre voisin qui  
15 participerait vous êtes défavorisé.

16 Q. **[147]** Est-ce que vous êtes d'accord avec moi par  
17 contre que, pour un consommateur, il est préférable  
18 de voir le tarif unitaire augmenter si en fin de  
19 compte sa facture baisse par rapport à des mesures  
20 qui sont déployées?

21 R. C'est la facture qui compte. Le tarif unitaire,  
22 lui, évidemment il y a des dossiers à chaque année  
23 qu'on présente, les coûts augmentent, les coûts  
24 d'approvisionnement augmentent, vous le savez.  
25 C'est pas un secret, c'est un secret de

1 polichinelle.

2           Donc, ce qu'on veut s'assurer c'est que les  
3 clients aient toutes les mesures possibles pour  
4 gérer leur facture. Est-ce que c'est via les  
5 nouvelles mesures qu'on veut implanter, le système,  
6 là, on l'a appelé... le nom exact je ne le sais  
7 pas, mais la plate-forme qu'on veut développer pour  
8 donner aux clients les outils pour gérer sa  
9 consommation? Oui, dans cette plate-forme-là il va  
10 y avoir de l'efficacité énergétique, des trucs, des  
11 conseils. Donc, oui, les tarifs augmentent, là, on  
12 le voit, il y a des hausses de tarifs qui ont été  
13 annoncées l'année passée. Est-ce qu'on s'en va dans  
14 des années où ça n'augmentera pas? Je ne le sais  
15 pas encore, mais c'est clair qu'il faut donner aux  
16 clients les moyens pour gérer leur facture.

17           Et l'efficacité énergétique fait partie de  
18 ça et la plate-forme qu'on veut mettre en place,  
19 qui est un... on va déployer au cours de l'hiver  
20 qui vient, bien ça fait aussi partie de ça.

21 S'assurer que le client peut gérer sa consommation,  
22 soit par des comportements, mais aussi par des  
23 moyens techniques : changer des ampoules, se doter  
24 de différentes équipements plus efficaces.

25 Q. **[148]** Un jour on va se débarrasser des ampoules,

1        puis avoir d'autres exemples. Merci. Puis, est-ce  
2        que vous serez d'accord avec moi si je suggère  
3        qu'une partie de la solution à ce problème-là de  
4        ceux qui participent et ceux qui ne participent pas  
5        c'est d'avoir une offre qui est généralisée, puis  
6        variée, qui permet d'aller chercher un plus grand  
7        nombre de participants pour faire en sorte que tout  
8        le monde puisse, ou presque, une plus grande  
9        proportion des clients peuvent avoir un impact au  
10       niveau de leur facture qui est positif?

11      R. C'est clair que nos offres en efficacité  
12       énergétique s'adressent à la masse et c'est pour ça  
13       qu'on privilégie les moyens qui s'adressent à  
14       l'ensemble de notre clientèle, que ce soit la  
15       clientèle affaires, résidentielle ou commerciale.  
16       Quand je dis affaires ça inclut, quand je dis  
17       affaires c'est commercial et industriel. Donc, il  
18       faut que nos offres s'adressent à tous nos clients.  
19       Il faut qu'elles soient disponibles. Il faut  
20       qu'elles soient connues.

21       (11 h 34)

22                    Et en fait je vais vous dire, il faut que,  
23       il faudrait que l'efficacité énergétique devienne  
24       un peu comme... est devenue un peu le recyclage.  
25       Quand on recycle, on le fait par... on recycle nos

1 journaux, nos boîtes de carton, ces choses-là, on  
2 recycle parce qu'on a une conscience. Je vous  
3 dirais que ça fait partie de nos réflexions, on  
4 aimerait ça que l'efficacité énergétique soit au  
5 coeur de ces comportements-là. Donc ça, quand on  
6 recycle on ne reçoit pas deux dollars (2 \$) quand  
7 on met nos... notre poubelle bleue au chemin, hein.  
8 On le fait par la conscience environnementale, mais  
9 je vous dirais que c'est quelque chose aussi qu'on  
10 regarde, de s'assurer que ça rentre dans les  
11 moeurs. Et pour ça, il faut rester présent. Il faut  
12 rester présent et non pas nécessairement par de  
13 l'aide financière, mais par des moyens. Il faut que  
14 les clients aient les moyens de voir, que ce soit  
15 par sa consommation, visualiser sa consommation  
16 dans un temps assez court pour voir quelle a été ma  
17 consommation dans les dernières minutes? Où je peux  
18 agir? Et évidemment ça prend des trucs, des  
19 conseils, puis il faut donner... au marché affaires  
20 ça prend plus d'accompagnement. Et ça prend un  
21 petit peu d'aide financière dans certains cas, pour  
22 notamment briser les barrières technologiques en  
23 termes de coûts, il y a des mesures qui sont  
24 coûteuses encore, donc c'est clair qu'on va  
25 intervenir en termes d'aide financière, le cas

1 échéant.

2 Q. **[149]** Enfin, sur ce point-là, avez-vous fait des  
3 analyses qui comparent les impacts au niveau de  
4 tarifs et factures, de différents niveaux ou des...  
5 des objectifs plus agressifs au niveau des cibles  
6 d'efficacité énergétique?

7 R. Non, pas en ce qui nous concerne.

8 Q. **[150]** Alors ça veut dire que vous avez un souci  
9 général, si je comprends, par rapport au... à la  
10 question des impacts tarifaires, peut-être aussi  
11 sur la facture, mais vous n'avez pas... il n'y a  
12 pas d'analyse comme telle que vous pouvez nous  
13 fournir?

14 R. Bien en fait je vais dire, je vais peut-être  
15 reprendre ma réponse, effectivement je suis allé un  
16 peu vite, là. Les tests, tests économiques. À  
17 chaque dossier tarifaire on présente nos tests,  
18 donc ça c'est nos analyses. Est-ce qu'on le fait de  
19 façon très globale dans le cadre du Plan  
20 d'approvisionnement? Non. On le dit, je le redis.  
21 Parce qu'on s'assure que, de un, la prémisse de  
22 base c'est que les mesures qui sont... les  
23 interventions qu'on regarde, le tiers, ça se  
24 traduit en gigawattheures, en térawattheures, mais  
25 ça c'est issu d'un PTE. Donc s'il y a un PTE c'est

1 parce que ces mesures-là sont économiquement  
2 rentables.

3 L'autre étape qui va rester à franchir  
4 maintenant c'est le découpage des mesures. Où on va  
5 intervenir de façon fine? Et ça c'est à chaque  
6 année, on vient ici puis on présente nos différents  
7 tests, nos différentes analyses, nos différentes  
8 démarches. Donc, c'est comme ça qu'on s'assure  
9 qu'évidemment on a des programmes qui sont  
10 rentables pour l'ensemble de la société, puis  
11 évidemment ce qu'on aimerait c'est que l'ensemble  
12 de notre clientèle participe pour que tout le monde  
13 soit gagnant dans cette stratégie-là.

14 Q. **[151]** O.K. Maintenant, je vous réfère à la demande  
15 de renseignements numéro 2 du ROÉÉ, qui se trouve à  
16 être le HQD-3, Document 11.1. C'est pour le réseau  
17 intégré et en termes Régie c'est le B-0037.

18 R. Excusez-moi.

19 Q. **[152]** Excusez-moi.

20 R. Les cotes, j'ai de la misère. Pouvez-vous répéter?

21 Q. **[153]** Excusez-moi. Pas de problème. C'est le HQD-3,  
22 Document 11.1 et c'est le B-0037 au cas où, là. Ça  
23 va? O.K. Merci. Alors je vous réfère à la question  
24 3.8, qui se trouve à la page 10 du document. Puis  
25 nous avons posé la question par rapport à

1 l'utilisation du terme « market transfer »,  
2 transformation du marché, excusez-moi, et qu'est-ce  
3 qu'on entend par là. Alors j'aimerais juste  
4 comprendre davantage, s'il vous plaît, dans la  
5 réponse vous parlez d'éliminer des barrières  
6 structurelles. Est-ce que vous pouvez m'expliquer  
7 de quoi il s'agit quand vous mentionnez ça?

8 M. HANI ZAYAT :

9 R. Bien je vais peut-être, dans le but de faciliter je  
10 vais peut-être y aller par un exemple. L'exemple  
11 des thermostats électroniques, le déploiement et la  
12 mise en place des thermostats électroniques est  
13 certainement une... un impact, un exemple de  
14 transformation de marché. On est passé d'un marché  
15 il y a dix (10) ou quinze (15) ans où le thermostat  
16 électronique n'existait pas à toute fin pratique  
17 pour des besoins pour des plinthes électriques,  
18 donc haute tension, à une pratique aujourd'hui où  
19 c'est à peu près le seul... le seul produit qui  
20 existe. Est-ce qu'on peut considérer que c'est une  
21 transformation de marché? Certainement. Est-ce  
22 qu'on peut considérer que c'est Hydro-Québec qui  
23 l'a amenée? Certainement aussi. C'est un type  
24 d'exemple de transformation de marché.

25 Q. [154] Mais ça, ça... Ça, ça va. Mais je vous

1 demande qu'est-ce que c'est « éliminant les  
2 barrières structurelles ». Qu'est-ce que ça veut  
3 dire, ça?

4 R. Bien la mise en place, le développement d'un  
5 thermostat électronique est un changement... est un  
6 changement structurel. C'était venu accompagné par  
7 une campagne de promotion, une aide, même une aide  
8 financière au début pour pouvoir assurer le  
9 déploiement de ces compteurs-là. Donc, ça fait  
10 partie... je pense qu'on a joué sur la structure  
11 même du marché.

12 On peut donner un exemple similaire qui est  
13 le thermostat trois éléments.

14 Q. **[155]** Chauffe-eau...

15 R. Chauffe-eau trois éléments.

16 Q. **[156]** Oui.

17 R. Qu'est-ce que j'ai dit? Donc, le chauffe-eau trois  
18 éléments. On n'est certainement pas au même niveau  
19 que dans les thermostats, mais là aussi on cherche  
20 à changer de façon structurelle, je veux dire, le  
21 marché.

22 (11 h 40)

23 Q. **[157]** Et vous savez, dans le témoignage, l'expert,  
24 de monsieur Neme, Chris Neme, vous l'avez,  
25 j'imagine, lu, son rapport d'expert - le témoin

1 fait signe que oui - il a parlé, il recommande  
2 qu'on établisse au niveau de la transformation des  
3 objectifs, qu'on crée des indicateurs de marché ou  
4 des, qu'est-ce qu'il appelle des « logic models »  
5 qui permettent de mesurer la transformation du  
6 marché. Est-ce que c'est quelque chose que vous  
7 avez considéré ou mis en place?

8 R. Je vous dirais que notre approche est un petit peu  
9 hybride à cet effet-là, donc ce n'est pas...  
10 effectivement, la transformation de marché en bonne  
11 et due forme, là, il y a des guides, il y a des  
12 études, il y a des documents qui disent  
13 effectivement, ça prend un protocole dès le départ,  
14 tu pars du début, ça prend un protocole  
15 d'évaluation, ça prend des indicateurs.  
16 Effectivement, ça existe, on sait que tout ça  
17 est... Mais je vous dirais que notre approche,  
18 elle, c'est de regarder les mesures dont on veut  
19 mettre en place. Est-ce que c'est un manque de  
20 connaissances de notre clientèle? Est-ce que c'est  
21 donc, c'est une barrière ça? Est-ce que c'est des  
22 barrières au niveau des coûts? Est-ce que, exemple,  
23 le thermostat, on parle du thermostat électronique,  
24 bien le thermostat électronique intelligent, lui  
25 aussi on le regarde présentement. C'est quoi le

1 surcoût? Est-ce qu'on va devoir intervenir pour  
2 que, avec ces thermostats-là, on puisse déployer  
3 d'autres mesures, hein, c'est ça qu'on regarde  
4 aussi au niveau de la chose. J'en ai parlé un petit  
5 peu hier, je pense. Donc on a le chauffe-eau mais  
6 le chauffage, c'est un point important.

7           Donc après ça, la différence entre une  
8 approche en bonne et due forme de transformation de  
9 marché et notre approche, c'est un petit peu  
10 hybride. C'est qu'au niveau des, essentiellement,  
11 dans nos analyses économiques, lorsqu'on identifie  
12 un programme, une mesure, un moyen ou une approche  
13 de commercialisation, de sensibilisation dans le  
14 fond, on arrête, c'est-à-dire sur la durée de vie  
15 de la mesure du moyen, on prend les gains sur la  
16 durée de vie. Donc on ne se crédite pas, on ne  
17 tient pas compte des mesures qui pourraient suivre  
18 la fin des mesures donc, et c'est pour ça que nous,  
19 on propose une approche qui est plutôt hybride,  
20 donc de maintenir notre présence dans le marché,  
21 soutenir l'intérêt pour s'assurer qu'on va pouvoir,  
22 via les évaluations, suivre ces programmes-là.

23           Donc dans le fond, on y va plus une  
24 approche, tenter de minimiser nos coûts, donc de se  
25 doter de la, je dirais la grosse quincaillerie qui

1 est plus lourde, monsieur Zayat en a parlé hier,  
2 l'évaluation c'est pour faire de façon plus,  
3 plus... c'est pas le mot optimal, il est un peu  
4 galvaudé ce mot-là, là, mais d'une façon plus  
5 simple, plus conviviale, plus dynamique, oui, c'est  
6 ce qu'on regarde puis de se doter de l'approche en  
7 bonne et due forme, transformation de marché. Pour  
8 l'instant on n'est pas fermés à l'idée mais ce  
9 n'est pas ça qu'on préconise présentement.

10 Q. **[158]** O.K. Merci. Maintenant, je vous réfère de  
11 nouveau au plan d'appro, le document principal qui  
12 est le HQD-1, Document 1 et c'est le B-0005, à la  
13 page 17, et je suis plus précisément aux lignes 11  
14 à 20, et on parle du virage, je pense, puis là j'y  
15 vais rapidement mais essentiellement, du virage  
16 vers une approche plus axée sur la sensibilisation,  
17 si vous permettez - puis le témoin fait signe que  
18 oui, monsieur Dufresne, avec sa tête. Et j'aimerais  
19 juste comprendre, on vous a entendus à ce sujet-là,  
20 mais je ne suis pas sûr que vous avez vraiment  
21 répondu à cet aspect-là. Est-ce qu'il y a des  
22 données empiriques sur l'impact, sur l'efficacité  
23 énergétique qui justifient le changement d'emphase,  
24 si on veut, ou la priorité que vous allez donner à  
25 la sensibilisation?

1 R. Effectivement, dans le mémoire de monsieur Neme, le  
2 mot « empirical data » assez... Hein? Ça revenait  
3 au moins, je l'ai compté au moins douze (12) fois.

4 Q. [159] Ah! bien, vous êtes... Je vais voir...

5 R. Le mot, analyse coûts bénéfice, c'est « empirical  
6 data ». Donc monsieur Zayat en a parlé hier. Donc  
7 on a des mesures déjà de sensibilisation de, je  
8 pense, entre autres, je vais les renommer, là, le  
9 programme « Comparez-vous » et « Diagnostic  
10 résidentiel ». Donc, ces programmes-là sont  
11 évalués. Je vous ferai remarquer que c'est pas rien  
12 de nouveau à cet égard-là. Donc, est-ce qu'on va  
13 devoir adapter nos processus d'évaluation? On le  
14 regarde ça aussi mais dans une façon beaucoup plus  
15 simple. Ça c'est clair que pour nous, là, oui il y  
16 a des enjeux de ce côté-là. Est-ce qu'on le sait?  
17 Tout à fait. Donc on n'apprendra rien aujourd'hui.  
18 Mais ce que je peux vous dire par contre, si on  
19 regarde une façon de simplifier le tout pour être  
20 plus, je dirais, plus... pas plus vélocé mais une  
21 façon de pouvoir intervenir plus rapidement, plus  
22 flexible. Voilà.

23 Q. [160] Et maintenant, je pense que vous avez  
24 effleuré la question. On a parlé hier par exemple,  
25 pour les appels d'offres, on a parlé du fait que

1 vous faisiez deux choses pour évaluer. Une c'était  
2 des sondages après coup puis l'autre c'était de  
3 voir le comportement du système, du réseau. Alors  
4 je veux juste savoir... ah! C'est l'appel au  
5 public, excusez-moi. Merci. Mais juste par  
6 analogie, on sait pour des mesures, vous êtes  
7 d'accord avec moi pour des mesures quincaillerie,  
8 si on veut, d'efficacité énergétique, il y a une  
9 durée de vie prévisible de ces mesures-là, alors  
10 l'impact, on peut le mesurer sur la durée de vie.  
11 Mais par rapport à ces mesures-là de  
12 sensibilisation, comment est-ce que, qu'est-ce que  
13 vous faites pour savoir si les impacts sont  
14 durables? Parce qu'on dépense de l'argent, je  
15 présume, pour faire ces mesures-là alors c'est, il  
16 faut en retirer un bénéfice?

17 (11 h 46)

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Bien, je vais vous référer à l'ensemble des mesures  
20 d'évaluation qui sont présentement faites puis  
21 c'est un peu ce que je disais hier, c'est des  
22 évaluations qui sont du type assez, assez  
23 exhaustives, où on regarde le déploiement des  
24 équipements, lorsqu'il y a un équipement, on mesure  
25 comment les clients les ont utilisés, on regarde

1 les profils d'utilisation qu'ils ont faits à  
2 travers des sondages.

3 Maintenant, s'il n'y a pas d'équipements et  
4 c'est juste de la... si c'est juste de la  
5 sensibilisation, on peut tout autant mesurer les  
6 changements de comportement du client à travers des  
7 sondages pour voir comment on a pu influencer le  
8 client pour qu'il modifie son comportement et  
9 mettre en place les mesures d'efficacité  
10 énergétique.

11 Maintenant, par rapport à ces méthodes  
12 d'évaluation là, à ce qu'on fait depuis plusieurs  
13 années, est-ce qu'on est capables d'alléger le  
14 processus, dans le fond, puis de faire quelque  
15 chose qui peut être plus... qui nous permette  
16 d'adapter, dans le fond, nos interventions en  
17 efficacité énergétique et de les, de pouvoir  
18 modifier, ajuster le tir lorsqu'il y a besoin,  
19 lorsqu'on voit qu'on est... qu'on est un peu loin  
20 de la cible, ou qu'il y a une clientèle à  
21 privilégier, ou qu'il y a des axes de communication  
22 qui sont à favoriser? Oui, certainement, je pense  
23 qu'on peut utiliser les évaluations plus d'un point  
24 de vue, d'un point de vue commercial aussi pour  
25 aller au-delà de la simple mesure comptable des

1 mesures d'efficacité énergétique pour dire : « Est-  
2 ce que c'est trente-six gigawattheures (36 GWh) que  
3 j'ai obtenus ou c'est trente-cinq (35)? »

4 Je pense qu'il y a un potentiel pour qu'on  
5 puisse dire : « Non seulement j'ai obtenu le  
6 trente-cinq (35), ou le trente-six (36), mais en  
7 plus, plutôt que de viser mes clients à travers des  
8 outils, une insertion dans la facture ou peut-être  
9 qu'un envoi de courriel est plus intéressant, ou un  
10 envoi de SMS important. Donc, ça devient aussi une  
11 évaluation, ça devient un outil commercial, un  
12 outil de... commercial, de recherche commerciale ou  
13 d'application de l'évaluation à de la  
14 commercialisation de l'efficacité énergétique.

15 Q. **[161]** Merci. Maintenant, par rapport aux mesures  
16 qui sont envisagées au niveau de la demande en  
17 puissance, puis là je veux aller rapidement mais,  
18 dans la demande de renseignements numéro 2 du ROÉÉ,  
19 qui est le B-0037, et c'est HQD-3, Document 11.1, à  
20 la question 7.1, nous avons, puis je ne pense pas  
21 qu'on ait besoin d'aller là, mais nous avons posé  
22 une question à savoir comment les mesures de  
23 gestion de la puissance sont identifiées et  
24 appliquées? C'était essentiellement ça, la  
25 question.

1                   Puis votre réponse nous renvoie, puis là ce  
2 serait utile d'y aller, renvoie aux réponses  
3 d'Hydro-Québec à la demande de renseignements  
4 numéro 1 du FCEI, qui se trouve, lui... excusez-  
5 moi, je pense que je n'ai pas la cote de la Régie  
6 mais c'est HQD-3, Document 7. Et là, quand on va  
7 voir les réponses 2.4 et 2.6, je sais qu'il a été  
8 question, Madame la Présidente, hier, de, bon, les  
9 travaux qui étaient en cours, ou les choses qu'on a  
10 commandées à l'IREQ, ça, ça va. Mais c'est un peu,  
11 je veux comprendre les réponses, surtout 2.4, on  
12 dit :

13                   Les mesures...  
14 puis ça, c'est à la page 6 de HQD-3, Document 7,  
15                   Les mesures envisagées sont  
16                   identifiées dans l'évaluation du  
17                   potentiel technico-économique de la  
18                   gestion de la demande en puissance.  
19                   Les mesures les plus prometteuses font  
20                   actuellement l'objet d'évaluation...

21                   Puis je veux savoir un peu, c'est comme, « les plus  
22 prometteuses », là, c'est quoi le... on a un  
23 potentiel mais après, vous, vous faites un exercice  
24 pour savoir qu'est-ce que vous envoyez, je présume,  
25 à l'IREQ, et je veux savoir c'est qu'est-ce qui,

1 qu'est-ce que contient cette boîte-là de  
2 détermination de qu'est-ce qui est « plus  
3 prometteuses », quels sont les critères ou quelle  
4 est la méthodologie?

5 R. L'ensemble des mesures qui figurent au PTE sont  
6 identifiées, là, les dépôts... le PTE est déposé.  
7 Si vous me demandez qu'est-ce qui est prometteur, à  
8 court terme, je fais référence au chauffe-eau.  
9 C'est sûr que si on pense, si on l'inclut dans...  
10 on est en pilote et si on inclut des contributions  
11 qui sont intéressantes au niveau du Plan, c'est  
12 qu'on pense que c'est un moyen qui a moyen de...  
13 c'est un moyen qui a, qu'on peut mettre en place de  
14 façon, de façon rapide ou de façon plus rapide que  
15 les autres, et qui est très prometteur.

16 On parle de chauffe-eau puis on pense que,  
17 ultimement, un peu après le chauffe-eau, ça  
18 pourrait viser des moyens du type chauffage. Donc,  
19 si vous me demandez de faire une priorisation dans  
20 la liste, qu'est-ce qui est le, quelles seraient  
21 les premières mesures, bien, ce serait, c'est sûr  
22 que ce sont les mesures les premières puisqu'il y a  
23 un bassin qui est important et il y a une  
24 possibilité d'agir relativement, relativement  
25 facilement.

1 Q. **[162]** Alors vous...

2 (11 h 52)

3 R. Maintenant, il faut voir s'il y a une... la réalité  
4 technique et commercial.

5 (11 h 52)

6 Q. **[163]** Alors, si je comprends bien, vous visez le...  
7 là, je ne sais pas si c'est le top ten ou top cinq,  
8 ou je ne sais pas trop quoi, de qu'est-ce qui est  
9 dans le PTE, c'est essentiellement ça qui... c'est  
10 ça l'exercice?

11 M. STÉPHANE DUFRESNE :

12 R. Il n'y a de top five, top ten. Mais ce qui est  
13 clair, c'est qu'on met de l'avant rapidement, on  
14 tente de mettre de l'avant rapidement ceux qui  
15 peuvent se déployer rapidement, notamment les  
16 chauffe-eau. Donc, c'est quelque chose qui n'a pas  
17 de... monsieur Zayat l'a mentionné, probablement  
18 aucun impact, ça dépend comment ça va être géré,  
19 mais pas d'impact sur le client en termes de  
20 qualité de l'eau chaude. Mais c'est sûr que ces  
21 mesures-là sont privilégiées en tout premier lieu.  
22 Après ça, bien, j'en ai parlé tantôt, on l'a  
23 mentionné. Les mesures qui sont PTE importantes,  
24 c'est tout ce qui est comportemental. Et c'est là-  
25 dessus qu'on veut travailler. Chauffage. Si on...

1 On fait des appels au public. Puis les gens, c'est  
2 au bon gré de notre clientèle de baisser le  
3 chauffage ou pas bien il y a un PTE. Donc, est-ce  
4 qu'on va l'exploiter de façon intervention directe?  
5 Je parlais des thermostats intelligents tantôt.  
6 Bien ça fait partie de ces moyens-là. C'est clair  
7 que le chauffe-eau, c'est une mesure qui est  
8 beaucoup plus facile à déployer en tout premier  
9 lieu. Mais on travaille sur toutes les autres  
10 mesures. Donc, on déploie les plus faciles en  
11 premier, ça, c'est clair.

12 Q. **[164]** Et c'est juste que, moi, je ne connais pas  
13 les dédales de la machine interne. Et, nous, on est  
14 en mode plan sur dix ans. Je dois vous avouer sans  
15 vraiment connaître comment exactement ça marche, ça  
16 m'inquiète un petit peu quand je vois qu'on arrive  
17 à la première année du Plan, qui est presque à  
18 moitié accomplie et on dit, bien, là, envoie  
19 quelque chose à l'IREQ pour recherche. C'est ça  
20 qui...

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Je vous invite... Premièrement, le Plan est un plan  
23 de dix ans. C'est vrai qu'on est dans les premiers  
24 six mois. Et ce que je vous dis, c'est qu'il y a un  
25 projet pilote pour un déploiement de chauffe-eau à

1 l'automne prochain. On a des enjeux de puissance et  
2 on essaie de les adresser de toutes les façons. Si  
3 c'est par des moyens de gestion de la puissance,  
4 oui, il y a un premier pas qui est... un premier  
5 pas qui est fait, un moyen qui peut être... on  
6 pense, qui peut être mis en place rapidement. Et  
7 c'est ce qu'on cherche à faire à très court terme.

8 Q. **[165]** Alors, le passage à l'IREQ, ce sera pendant  
9 cinq ou dix ans encore à étudier?

10 R. La question, ce n'est pas juste un passage à  
11 l'IREQ. S'il y a des passages qui peuvent être  
12 faits autrement que par des passages à l'IREQ, je  
13 ne tomberai pas là-dedans. Ce que je dis, c'est  
14 qu'il y a un moyen qu'on est capable de tester à  
15 court terme.

16 Q. **[166]** O.K.

17 M. STÉPHANE DUFRESNE :

18 R. Pour compléter. Aussi, ça ne passe pas toujours par  
19 l'IREQ. Donc, ça peut être des approches  
20 commerciales qu'on peut adopter. Évidemment, est-ce  
21 que l'IREQ va nous supporter s'il y a de la partie  
22 technologique? Peut-être. Mais la partie  
23 commerciale, évidemment, n'est pas sous contrôle de  
24 L'IREQ. Donc, on regarde toutes les mesures qui  
25 sont à la disposition. Puis je vous rappellerai

1 aussi qu'il y a eu un banc d'essai, une preuve de  
2 concept qui a été faite, on l'a annoncé l'année  
3 passée, avec l'IREQ, pour justement des contrôles  
4 de charges à distance sur deux maisons. Donc, ça,  
5 cette étape-là est réalisée. Et, là, on s'adresse,  
6 on adresse le pilote à un plus grand nombre de  
7 maisons.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Maintenant, un autre sujet, Madame la Présidente...  
10 Alors, je suis dans la preuve principale de nouveau  
11 d'Hydro-Québec sur le Plan d'appro, qui est le  
12 B-005 (HQD-1, Document 1). Puis, là, je suis à la  
13 page 21. C'est les lignes 12 à 15 où on fait état  
14 du fait qu'on a annoncé, puis dans les  
15 approvisionnements, on a annulé les six projets de  
16 petites centrales. C'était à l'époque du dépôt de  
17 la preuve. Et, ça, juste pour fins du dossier,  
18 je... Alors, ça, c'était au moment du dépôt du  
19 Plan, mais par la suite on a annoncé dans le budget  
20 la réanimation de ce programme-là. Puis, Madame la  
21 greffière, il va falloir les coter ces pièces-là  
22 pour les fins du contre-interrogatoire.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Ça va être les numéros 50 et 51.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Du ROÉÉ. Très bien.

3

4 C-ROÉÉ-0050 : Le gouvernement du Québec met fin  
5 au programme des petites  
6 centrales hydroélectriques

7

8 C-ROÉÉ-0051 : Budget 2014-2015 - Juin 2014  
9 ministre des Finances

10

11 Q. **[167]** Maintenant, puis, là, j'ai remarqué que  
12 l'annulation dont il a été question dans le premier  
13 de mes deux pièces que j'ai déposées, qui est le  
14 50, il n'y a pas de date. Vous allez être d'accord  
15 avec moi, c'était au mois de février à peu près  
16 deux mille treize (2013) qu'on a annulé le  
17 programme.

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Je n'ai pas de souvenir de la date.

20 Q. **[168]** La plus petite qui porte sur l'annulation est  
21 50, puis celle du budget 2014-2015, c'est 51. O.K.  
22 Bon. Est-ce qu'Hydro-Québec a demandé cette  
23 réactivation de ces programmes-là au niveau de  
24 l'approvisionnement?

25

1 Me ÉRIC FRASER :  
2 Non. Ça, objection. Ce n'est pas... Il y a des  
3 annonces qui sont faites. Il n'est pas pertinent  
4 aux fins du Plan de savoir si Hydro-Québec a  
5 demandé c'est quoi les discussions entre Hydro-  
6 Québec et le gouvernement. Puis qu'il pose des  
7 questions sur l'intégration de la décision du  
8 gouvernement au Plan. Correct. Mais ce qui est  
9 préalable à la décision du gouvernement n'est pas  
10 pertinent au dossier.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
12 Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention  
13 d'aller très loin là-dedans. Je pose une question  
14 très simple. Parce que qu'est-ce qui m'intéresse à  
15 savoir, puis c'était la prochaine question, c'est  
16 par rapport à... aux réactions ou l'impact d'Hydro-  
17 Québec sur son Plan d'approvisionnement de cette  
18 décision-là. Alors c'est seulement la chose.

19 LA PRÉSIDENTE :  
20 Cette question-là est pertinente. Allez-y!

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
22 C'est ça. Est-ce que... La question... Parce que,  
23 des fois, Madame la Présidente, aussi, il faut...  
24 En tout cas! Ma compréhension de l'administration  
25 de la preuve, on permet des questions préliminaires

1 qui amènent à la chose parce que sinon, ça ne  
2 permet pas, parce qu'il y en a aussi dans le  
3 contre-interrogatoire qui permet de mettre les  
4 choses dans le contexte puis d'amener le témoin. Si  
5 on fait des objections à chaque affaire, ça veut  
6 dire qu'on ne permet pas.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Gertler, on n'est pas dans un litige ici,  
9 hein.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Oui, oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On est dans le cadre d'une vocation de régulation  
14 économique pure. Donc, je pense qu'on peut aller à  
15 l'essentiel. Et ce qui est pertinent pour nous, ce  
16 n'est pas de savoir s'il y a eu des discussions  
17 préalables, quelle nature étaient ces discussions-  
18 là. Ça servira aucunement à notre décision. Par  
19 contre, ce qui a un impact sur le Plan en ce qui a  
20 trait aux annonces qui ont été faites récemment,  
21 oui, on peut voir une pertinence à obtenir une  
22 réponse à cet égard-là.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Q. [169] Messieurs, d'abord, première des questions,  
25 c'est que votre plan ne tient pas compte de cette

1 ressource-là qui va être maintenant  
2 vraisemblablement, si le budget est adopté, être  
3 réactivée. C'est ça.

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Je vais essayer de répondre à votre ligne. Et quand  
6 je ferai ça, je pense que j'essaie de vous faire  
7 gagner du temps. Le Plan a été annoncé, a été fait  
8 en date du premier (1er) novembre deux mille treize  
9 (2013). Donc, il tient compte des informations au  
10 premier (1er) novembre deux mille treize (2013). Au  
11 premier (1er) novembre deux mille treize (2013),  
12 l'annonce était que les projets de petites  
13 centrales hydrauliques étaient abandonnées. Il y en  
14 avait six qui n'étaient pas en service et qui sont  
15 abandonnées, et donc qui ne figurent pas au Plan.  
16 Si elles devaient y revenir, on parle d'une  
17 contribution de l'ordre de quatre cents  
18 gigawattheures (400 GWh) par année lorsque  
19 l'ensemble des six centrales est mis en service, si  
20 les six sont maintenues.

21 (12 h 00)

22 Q. **[170]** Et si je comprends bien, donc vous n'en avez  
23 pas besoin pour les fins de votre plan puis votre  
24 bilan que vous présentez aujourd'hui à la Régie?

25 R. Je le redis, la contribution de ces six centrales,

1 c'est quatre cents gigawattheures (400 GWh), donc  
2 ils vont venir se rajouter aux moyens du  
3 Distributeur. Et vous connaissez le bilan du  
4 Distributeur, on est en surplus jusqu'en deux mille  
5 vingt-trois (2023), donc c'est à peu près quatre  
6 cents gigawattheures (400 GWh) de plus au niveau  
7 des surplus.

8 Q. [171] Très bien. Maintenant, je veux parler  
9 brièvement de la revente. La question de la  
10 revente, il en a été question à un certain moment  
11 puis aussi il y avait question de l'importation,  
12 puis juste des choses que je veux vérifier, Madame  
13 la Présidente. Puis je réfère, puis je pense que ce  
14 n'est pas controversé mais juste pour les fins des  
15 notes sténos, je réfère notamment à la pièce HQD-3,  
16 Document 1.1, qui se trouve à être les réponses à  
17 la demande de renseignements numéro 2 de la Régie  
18 pour le réseau intégré, et excusez-moi, j'ai  
19 encore, je pense que je n'ai pas la cote mais...

20 Et je vous réfère plus particulièrement à  
21 la page 37, où c'est la réponse d'Hydro-Québec par  
22 rapport à la demande 24.1 de la Régie, puis où vous  
23 faites, la réponse, essentiellement, c'est  
24 essentiellement que... qu'il n'y a pas de, c'est  
25 plutôt théorique et de, la revente. Et ça, ça

1 revient, juste pour les fins des notes également,  
2 dans les notes sténographiques hier, Volume 2, à la  
3 page 229 et à la page 206. Et la question, c'est la  
4 suivante, les questions que je veux poser sont les  
5 suivantes.

6 J'aimerais savoir, parce que, si je  
7 comprends bien, on parle, dans le Plan, on parle de  
8 surplus en termes d'énergie du moins tout au long  
9 du Plan, sur l'horizon de dix ans du Plan, est-ce  
10 que c'est, je pense que, c'est ça que j'ai compris,  
11 du moins. Puis j'aimerais savoir pourquoi, dans ce  
12 contexte-là, dans vos réponses par rapport à cette  
13 possibilité de revente, pour parlez des marchés de  
14 court terme, est-ce que c'est, est-ce que c'est des  
15 possibilités, est-ce qu'il y a d'autres types de  
16 possibilités que des marchés à court terme qui  
17 pourraient être exploités?

18 R. Non, l'essentiel de la réponse, c'est que, dans le  
19 fond, il n'y a pas de possibilités de revente sur  
20 les marchés. Pour pouvoir vendre, il faut pouvoir  
21 passer par les interconnexions, il faut pouvoir  
22 exporter cette électricité-là et il n'y a pas de  
23 disponibilités de transport là-dessus. Je dirais  
24 que c'est essentiellement ça.

25 On parle du marché de court terme mais ça

1       pourrait être, c'est une contrainte, une contrainte  
2       physique au niveau des interconnexions. Est-ce  
3       qu'on peut, disons, évidemment, la supposition,  
4       c'est qu'il n'y a pas d'investissement qui est fait  
5       pour pouvoir, on ne part pas un projet pour  
6       augmenter la capacité des interconnexions...

7       Q. **[172]** Et...

8       R. ... qui serait, à ce moment-là, évidemment, un  
9       projet à plus long terme, qui nécessite des  
10      investissements importants et une période  
11      d'amortissement de vingt (20), trente (30),  
12      quarante (40) ans.

13      Q. **[173]** O.K. Et c'est possible aussi que, si je peux  
14      m'exprimer ainsi, que le côté Production d'Hydro-  
15      Québec ne vous fait pas de la place pour, sur le  
16      réseau pour faire l'exportation?

17      R. On regarde les quantités qui sont disponibles, on  
18      présume, selon les règles, les règles du marché, si  
19      Hydro-Québec Production n'a pas plus de raisons de  
20      nous faire de la place que Brookfield a des raisons  
21      de nous faire de la place, ou n'importe quel autre  
22      joueur qui détient des réservations sur ce réseau-  
23      là. Je ne crois pas qu'il y ait des règles qui  
24      permettent à quelqu'un de dire : « Ah! tout compte  
25      fait, je vais faire de la place à HQD. »

1 Q. [174] O.K. Maintenant, je comprends de, en tout  
2 cas, la plupart du temps, quand vous parlez de  
3 cette possibilité-là, vous parlez de la Nouvelle-  
4 Angleterre, des fois de New York, est-ce que c'est  
5 la même réponse pour vers le Nouveau-Brunswick et  
6 la Nouvelle-Écosse même, pour une exportation, ou  
7 la revente, je dirais, mais c'est parce que je ne  
8 pense pas que ce soit vraiment l'exportation parce  
9 qu'on ne parle pas d'affaires de très long terme?

10 M. STÉPHANE DUFRESNE :

11 R. Effectivement, le transport sur les interconnexions  
12 que vous mentionnez, New York, Nouveau-Brunswick,  
13 est réservé.

14 Q. [175] O.K. Et en mode exportation on parle?

15 R. Oui.

16 Q. [176] Et c'est la même chose pour l'Ontario, vers  
17 l'Ontario?

18 R. L'Ontario, effectivement, aussi.

19 Q. [177] O.K. Et est-ce que, je ne sais pas exactement  
20 comment ça marche parce que, c'est là peut-être un  
21 peu ma question par rapport au court terme puis le  
22 long terme, là, avez-vous fait, par rapport à  
23 l'Ontario par exemple, est-ce que vous faites des  
24 démarches pour voir l'intérêt qui existe pour  
25 l'achat des surplus d'Hydro-Québec?

- 1 R. Peut-être mentionner que les réservations de  
2 transport dont on discute, là, c'est des  
3 réservations qui sont faites jusqu'en, de mémoire,  
4 deux mille quarante (2040), deux mille... au-delà  
5 de deux mille quarante (2040), donc c'est du  
6 transport qui a été acquis par des contreparties  
7 sur une durée de plus de vingt-cinq (25) ans. Donc  
8 ça, ce n'est pas juste du court terme, là, c'est,  
9 je considère que c'est du long terme.
- 10 Q. **[178]** Et puis est-ce que vous êtes au courant, puis  
11 c'est ma dernière question sur cet aspect-là,  
12 Madame la Présidente, est-ce que vous êtes au  
13 courant que la possibilité de s'alimenter au Québec  
14 fait couler beaucoup d'encre en Ontario par rapport  
15 à, tu sais, l'idée d'importer du Québec de  
16 l'électricité, des surplus, est très discutée, puis  
17 est-ce que, est-ce que ça a suscité une certaine  
18 réflexion, discussion, de votre côté?
- 19 (12 h 07)
- 20 M. HANI ZAYAT :
- 21 R. Pour pouvoir alimenter l'Ontario de façon ferme, il  
22 faut avoir du transport pour acheminer  
23 l'électricité jusqu'en Ontario, donc il faudrait  
24 que le détenteur du transport puisse faire les  
25 démarches pour aller alimenter la charge ontarienne

1           au besoin.

2       Q. **[179]** Alors la réponse est, vous êtes au courant ou  
3           vous n'êtes pas au courant que ça se discute en  
4           Ontario?

5       R. Merci de nous le mentionner.

6       Q. **[180]** O.K. Alors je comprends que vous n'étiez pas  
7           au courant.

8       R. Je redis, pour nos besoins. Pour pouvoir exporter,  
9           il faut avoir du transport ferme de disponible et  
10          il n'y a pas de transport disponible vers  
11          l'Ontario.

12      Q. **[181]** Très bien, merci. Madame la Présidente, j'ai  
13          quelques autres questions par rapport au réseau  
14          intégré puis après, j'ai une courte série de  
15          questions sur les réseaux autonomes.

16      LA PRÉSIDENTE :

17          On va finir avec le réseau intégré puis on va  
18          poursuivre avec le réseau autonome...

19      Me FRANKLIN S. GERTLER :

20          Après?

21      LA PRÉSIDENTE :

22          Après.

23      Me FRANKLIN S. GERTLER :

24          O.K. Puis...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Puis on va tenter de respecter, c'est que vous avez  
3 dit deux heures, là, c'est certain, vous n'aurez  
4 pas plus que deux heures...

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Non mais je ne pense pas...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... puis on espère en avoir un petit peu moins.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Bien oui, c'est ça.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 c'est bon?

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Q. **[182]** Bon, toujours en réseau intégré, j'aimerais  
15 poser une question par rapport aux appels au public  
16 qui a été une question un peu et je vous réfère au  
17 HQD-3, Document 11 qui se trouve à être le B-0037,  
18 qui est la réponse d'Hydro-Québec à la demande de  
19 renseignements numéro 1 du ROEE pour le réseau  
20 intégré, puis je réfère plus particulièrement à la  
21 question 3.1. Bon, on a posé la question pourquoi,  
22 contrairement aux années passées, le Distributeur  
23 n'a pas publié d'information quant au résultat des  
24 appels d'offres qu'il a lancés les deux (2), trois  
25 (3) et vingt et un (21) et vingt-deux (22) janvier.

- 1 M. HANI ZAYAT :
- 2 R. Vous parlez d'appels au public je présume?
- 3 Q. **[183]** D'appels... oui, excusez-moi. Appels au  
4 public, c'est bon. C'est l'appel au lunch, là, qui  
5 se fait. Puis là, ce compte-là, vous nous réferez  
6 aux réponses de demande de renseignement numéro 1  
7 de l'AHQ/ARQ en réseau intégré qui se trouve à être  
8 la HQD-3, Document 3 et c'est le B-0028 et on  
9 réfère plus particulièrement au tableau R-11.2 qui  
10 se trouve à être à la page 29 des réponses à l'AHQ.  
11 Et là, quand on regarde, la question est pour  
12 savoir qu'est-ce qui est arrivé, parce qu'on n'a  
13 pas rendu publique l'information quant aux appels  
14 d'offres des deux (2) et trois (3) janvier deux  
15 mille treize - deux mille quatorze (2013-2014) puis  
16 dans votre tableau justement, à 11.2, R-11.2, on ne  
17 voit pas l'appel au public des deux (2) et trois  
18 (3) janvier. Est-ce que... Bien il y a bien eu  
19 une...
- 20 R. L'appel au public est présenté à la pointe, donc ce  
21 qui est présenté, c'est le résultat de l'appel au  
22 public à la pointe et comme la pointe a eu lieu le  
23 vingt-deux (22) janvier, donc c'est le résultat au  
24 vingt-deux (22) janvier qui est présenté.
- 25 Q. **[184]** Alors s'il y a d'autres appels au public, ils

1 ne sont pas là parce qu'ils n'étaient pas à la  
2 pointe, c'est ça votre réponse? Deux (2) et trois  
3 (3), ce n'est pas un appel au public? C'est ça  
4 que...

5 R. C'est un appel au public les deux (2) et trois (3)  
6 mais la pointe s'est avérée être le vingt-deux (22)  
7 et non pas le deux (2). Autrement dit, la demande  
8 le vingt-deux (22) janvier a été plus importante  
9 que celle du deux (2) janvier et c'est ce qu'on a  
10 présenté comme résultat de l'appel au public, soit  
11 celle au moment de la pointe du vingt-deux (22)  
12 janvier.

13 Q. **[185]** Alors à ce moment-là...

14 R. La pointe annuelle a été le vingt-deux (22)  
15 janvier.

16 Q. **[186]** O.K. Est-ce que vous êtes en mesure de nous  
17 présenter ou de nous donner les résultats en termes  
18 de mégawatts de l'appel qui a été fait les deux  
19 (2), trois (3) janvier à ce moment-là?

20 R. Je peux vous dire que ça a été moins important que  
21 ce qui a été obtenu le vingt-deux (22) janvier et  
22 évidemment, ça a varié entre le deux (2) et le  
23 trois (3). Ce n'est pas un résultat qui est  
24 comparable mais dans les deux cas, c'était en deça  
25 du quatre cents mégawatts (400 MW) obtenu le vingt-

1           deux (22) janvier.

2       Q. [187] O.K. merci. Puis l'autre chose que j'aimerais  
3           savoir par rapport à cet aspect-là, c'est que si je  
4           comprends bien, les appels au public en deux mille  
5           quatorze (2014), janvier deux mille quatorze  
6           (2014), puis là je parle bien du deux (2), trois  
7           (3) et du vingt-deux (22), vingt-trois (23), ont  
8           duré chacun deux jours si je comprends bien et non  
9           pas juste une journée. Est-ce que c'est juste de  
10          dire ça?

11       R. Effectivement, c'est bien. L'appel au public  
12          c'était pour couvrir la pointe. Donc c'était une  
13          vague de froid dans les deux cas, une vague de  
14          froid qui était anticipée, dans le cas du deux (2)  
15          janvier, c'était... le deux (2) et le trois (3) en  
16          fait, les jours suivant le jour du Nouvel An. Dans  
17          le cas du vingt-deux (22), vingt-trois (23), c'est  
18          évidemment toute la semaine qui a été plus froide  
19          et l'appel au public a, évidemment quand on demande  
20          à nos clients de faire attention, ce n'est pas  
21          nécessairement pour une journée mais pour  
22          l'ensemble de la période, le message étant, pendant  
23          cette semaine de froid-là, pouvez-vous faire  
24          attention à votre consommation durant la période de  
25          pointe du matin et du soir, en déplaçant certaines

1 charges qui ne vous causent pas d'inconfort puis on  
2 donnait l'exemple essentiellement de la sècheuse.

3 (12 h 13)

4 Q. **[188]** Oui.

5 R. Je pense, de mémoire, et une réduction de  
6 température lorsque c'est possible...

7 Q. **[189]** La douche aussi.

8 R. ... dans les réductions de température dans les  
9 pièces inoccupées de un ou deux degrés.

10 Q. **[190]** O.K.

11 R. Donc c'est un peu ça.

12 Q. **[191]** Maintenant, est-ce que dans vos suivis de ces  
13 mesures-là vous avez noté une baisse de  
14 contribution de la clientèle en raison d'un  
15 effritement parce que ça a duré sur deux jours et  
16 non pas sur une journée seulement?

17 R. C'est pas la compréhension qu'on en a, c'est pas le  
18 fait qu'il y ait deux jours, c'est pas, le quatre  
19 cents mégawatts (400 MW) n'est pas un quatre cents  
20 mégawatts (400 MW) qui est, c'est un quatre cents  
21 mégawatts (400 MW) qui était présent, de mémoire,  
22 pour l'ensemble des deux jours à la pointe donc il  
23 n'y a pas une différence entre le vingt-deux (22)  
24 et le vingt-trois (23).

25 Q. **[192]** Alors ce n'est pas instantané. Ce n'est pas

1           juste une affaire instantanée, c'est un deux jours  
2           de quatre cents (400), c'est ça?

3           R. Non, non, c'est instantané, c'est à la pointe.

4           Q. **[193]** Oui, oui...

5           R. Autrement dit, c'est quatre cents mégawatts  
6           (400 MW) à la pointe du vingt-deux (22), à la  
7           pointe du matin du vingt-deux (22), quatre cents  
8           mégawatts (400 MW) à la pointe du, évidemment,  
9           c'est quatre cents mégawatts (400 MW) estimés au  
10          moment de la pointe mais ce n'est pas quatre cents  
11          mégawatts (400 MW)...

12          Q. **[194]** Non, je comprends.

13          R. ... pendant quarante-huit (48) heures, loin de là.  
14          C'est quatre cents mégawatts (400 MW) pendant une  
15          heure.

16          Q. **[195]** Bon, maintenant, juste un avant-goût, Madame  
17          la Présidente, par rapport, justement, le même  
18          sujet mais en réseau autonome si vous permettez, je  
19          suis à la pièce HQD-2, Document 1, page 19, qui se  
20          trouve à être le B-0009 qui est le plan d'appro des  
21          réseaux autonomes et, là, je suis à la page 19 mais  
22          la section parle, nous sommes dans la section 5 qui  
23          est « Stratégie d'approvisionnement » qui commence  
24          à la page 16 et c'est la sous-section 5.1.3 qui est  
25          « Gestion de la demande en puissance » le GDP. Et à

1 la page 19, au troisième petit point où on indique,  
2 je pense que c'est la ligne 11, où on parle des  
3 mesures que ou les moyens de GDP qui sont  
4 identifiés dans le PTÉ que le Distributeur  
5 préconise, on parle, entre autres, des « mécanismes  
6 nécessaires pour permettre de procéder à des appels  
7 au public dans les réseaux autonomes » puis vous  
8 mentionnez que « Dès l'hiver 2013-2014, le  
9 Distributeur entend prioriser les réseaux de  
10 Schefferville et le bas des Îles-de-la-Madeleine. »  
11 alors est-ce qu'il y a eu, effectivement, des  
12 appels au public dans ces réseaux autonomes-là pour  
13 cet hiver?

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 R. Donc je vous confirme qu'on a mis en place des  
16 campagnes de sensibilisation pour Schefferville et  
17 îles-de-la-Madeleine.

18 Q. **[196]** O.K.

19 R. Donc, ça, ça a démarré en décembre passé.

20 Q. **[197]** Oui.

21 R. Ça s'inspirait, évidemment, de nos campagnes de  
22 sensibilisation qu'on a faites en réseaux intégrés  
23 parce que il y a la campagne, il y a l'appel au  
24 public, le cas échéant, mais en amont on a dans les  
25 deux cas, réseaux intégrés, réseaux autonomes, on a

1 mis en place des campagnes de sensibilisation. Ça,  
2 on l'a vu autant en réseaux intégrés que l'année  
3 passée. C'était nouveau, on l'a déployé en réseaux  
4 autonomes. Maintenant, pour ce qui est de mettre en  
5 place des mécanismes pour procéder aux appels au  
6 public, ça, c'est peut-être moins clair.  
7 Évidemment, réseaux autonomes, vous savez, quand on  
8 regarde des bilans de puissance, on voit qu'il y a  
9 des petits déficits, la ligne rouge dans le plan  
10 mais ça ne veut pas dire qu'on devrait avoir  
11 recours aux appels au public, ce n'est que de la  
12 puissance garantie qui est légèrement dépassée. Ça  
13 ne veut pas dire que, parce que j'ai un petit  
14 déficit, que je vais avoir recours à l'appel au  
15 public, c'est des critères de planification. Dans  
16 les faits, lorsqu'on arrive à la pointe, il y a  
17 suffisamment de marge pour répondre aux besoins  
18 donc mettre en place un mécanisme, pour l'instant,  
19 on n'est pas rendus là mais c'est clair que on a  
20 sensibilisé la clientèle et on va continuer à le  
21 faire.

22 Q. [198] Alors...

23 R. En réseaux autonomes notamment.

24 Q. [199] Alors il n'y a pas eu d'appels au public en  
25 bonne et due forme...

1 R. Non, non.

2 Q. **[200]** ... cet hiver?

3 R. Non.

4 Q. **[201]** Alors l'hiver dernier. O.K. Dernière chose,  
5 juste vous faire confirmer quelque chose par  
6 rapport à ça, si j'ai, puis je veux comprendre, si  
7 je comprends bien votre témoignage, puis ça ne date  
8 pas d'hier mais c'est que l'appel au public n'est  
9 pas un moyen d'approvisionnement, c'est bien cela?

10 M. HANI ZAYAT :

11 R. C'est bien ça.

12 Q. **[202]** Mais j'aimerais juste comprendre, dans ce  
13 contexte-là, pourquoi en réseaux autonomes l'idée  
14 des appels au public est inscrit dans la section  
15 « Stratégie d'approvisionnement » et « Gestion de  
16 la demande en puissance ». Pour les réseaux  
17 autonomes, vous l'inscrivez à votre bilan, si je  
18 comprends bien, comme une possibilité.

19 M. STÉPHANE DUFRESNE :

20 R. Quand on a mentionné mettre en place les  
21 mécanismes, ça voulait dire, dans les réseaux  
22 intégrés on est un peu, je cherche l'expression, on  
23 est habitués.

24 Q. **[203]** O.K.

25 R. Ça fait depuis un certain nombre d'années qu'on

1       procède au besoin à des appels au public donc les  
2       mécanismes de transmission, à qui on s'adresse, les  
3       communiqués de presse, c'est tout ça qu'on voulait  
4       dire ici alors qu'en réseaux autonomes il n'y a  
5       rien d'organisé. Si un jour on avait besoin de  
6       procéder à un appel au public en réseaux autonomes  
7       un, il faut parler au producteur, il faut parler à  
8       notre contrôleur de l'équipement là-bas, il n'y a  
9       pas une salle de contrôle comme on a au  
10      Transporteur donc il faut à tout le moins savoir où  
11      on s'en va en termes d'horizon temporel de la  
12      variation de charge. Ça, c'est clair qu'il y a des  
13      mécanismes à mettre en place sur ça puis, après ça,  
14      comment qu'on s'adresse à la clientèle. Via des  
15      communiqués de presse? Via la radio, la télévision?  
16      C'est local, Nunavik, Îles-de-la-Madeleine, Haute-  
17      Mauricie, Basse-Côte-Nord, ce n'est pas les mêmes  
18      mécanismes, il y a une question de langage, une  
19      question de barrières, comme pas commerciales mais  
20      linguistiques, donc le mécanisme, pour l'instant,  
21      il n'y a rien.

22      (12 h 19)

23                   Il n'y a rien dans le réseau intégré, bien,  
24      tout est bien « settlé », comme dit l'expression,  
25      là. Les liens de communication avec le

1           Transporteur, le Distributeur.

2       Q. **[204]** Oui, mais ce n'était pas ça la question. Ma  
3       question est de savoir comment est-ce que ça peut  
4       être un moyen d'approvisionnement en réseau  
5       autonome et pas...

6       R. Ce n'est pas... Non, non. Je vous arrête tout de  
7       suite, ce n'est pas un moyen d'approvisionnement.

8       Q. **[205]** O.K.

9       R. Le mécanisme en réseau intégré, il est en place.  
10       Donc, au besoin, on procède. Les gens de  
11       communication, les communiqués de presse, tout ça  
12       est toujours tout prêt à l'avance. On s'assure que  
13       tout est « settlé » avec le Transporteur, avec  
14       nous, les gens de communication, les gens... En  
15       réseau autonome, là, ce n'est pas... il n'y a rien  
16       de fait à cet égard-là. Est-ce qu'en réseau  
17       intégré... Parce que les mécanismes là on les a  
18       appelés comme ça, les mécanismes. Ça aurait pu être  
19       un autre mot. Ça veut-tu dire que c'est un moyen  
20       d'approvisionnement? D'aucune façon.

21                   Puis si on veut les mettre en place en  
22       réseau autonome, puis je vous dirais que je relis  
23       ça cette phrase-là aujourd'hui, puis peut-être que  
24       je l'aurais écrite différemment.

25       Q. **[206]** O.K.

1 R. Est-ce que ça veut dire qu'on va mettre ça dans nos  
2 bilans en puissance? D'aucune façon.

3 Q. [207] O.K. Mais alors, si je comprends bien, si  
4 vous mettez, contrairement au réseau intégré où  
5 vous le savez que vous avez un système, vous faites  
6 un appel puis ça donne certains résultats, vous  
7 n'avez pas ça encore dans le réseau autonome, c'est  
8 ça?

9 R. Non, parce qu'on a jamais eu besoin de... On a  
10 jamais eu besoin en réseau autonome de faire appel  
11 à la population. Évidemment, je vais rementionner,  
12 je pense que vous le savez autant que moi, là, il y  
13 a des barrières qui ne sont pas les mêmes, la  
14 langue, tout ça. Les réseaux sont plus petits,  
15 l'éloignement. Est-ce qu'on veut faire peur aux  
16 gens aussi? Non. Je pense que ce n'est pas notre  
17 intention, autant en réseau intégré qu'en réseau  
18 autonome. D'autant plus qu'ils sont en réseau  
19 autonome, donc ne sont pas intégrés au réseau  
20 principal. Je pense que c'est quelque chose qu'il  
21 faut faire attention.

22 Mais je vous assure qu'il y a des marges de  
23 disponibles à la pointe pour répondre aux besoins.  
24 Et ce qu'on fait toutefois en amont, là, c'est  
25 qu'on veut sensibiliser les gens. Puis ça, quand je

1 dis qu'il y a eu une campagne de sensibilisation,  
2 c'est des dépliants, dans les centres  
3 communautaires, il y a des choses qui ont été  
4 envoyées à chacun des clients. Donc, c'est pas  
5 rien, là, on s'est un peu inspiré de ce qu'on a  
6 fait en réseau intégré.

7 Mais c'est qu'on veut que les gens soient  
8 conscients que, lorsqu'il y a une vague de froid,  
9 ils peuvent intervenir sur des petits gestes  
10 simples pour tenter de réduire leur consommation.  
11 Évidemment, on ne les force pas, mais il n'y a pas  
12 d'appel public qui est considéré pour l'instant.  
13 Puis, même si on mettait en place les mécanismes,  
14 ce n'est pas un moyen qui va apparaître dans les  
15 bilans de puissance comme vous le suggérez.

16 Q. [208] O.K. Madame la Présidente, je pense que on  
17 pourrait aller à notre lunch. Je vais essayer de  
18 mieux... ma capacité de « cruncher », « scruncher »  
19 ça comme on dit en bon québécois, là.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je suis bien heureuse de voir que vous avez une  
22 certaine souplesse et que vous voulez collaborer.  
23 Parce qu'au terme du dîner, donc on va prendre une  
24 heure, ça fait qu'on revient à treize heures vingt-  
25 cinq (13 h 25). Ça fait déjà une heure dix que vous



1 réseaux électriques

2 Alors je vais laisser les témoins prendre  
3 connaissance du document.

4

5 C-ROEE-0052 : Communiqué de presse en date du  
6 16 avril 2014, intitulé « Hydro-  
7 Québec et Sony annoncent la  
8 création d'une coentreprise en  
9 vue du développement d'un système  
10 de stockage d'énergie de grande  
11 capacité pour réseaux  
12 électriques »

13

14 Q. **[209]** Ça va... alors, d'abord, messieurs, est-ce  
15 que vous êtes au courant de cette nouvelle-là, qui  
16 est reflétée à la pièce 52?

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. Non, pour ma part, c'est la... je ne l'étais pas.  
19 Ça m'avait échappé.

20 Q. **[210]** Puis les autres membres du panel?

21 M. HERVÉ LAMARRE :

22 R. Bien moi, je l'ai vu dans les, je me souviens  
23 d'avoir vu ça dans les journaux il y a peut-être  
24 cinq ou six semaines, je ne sais pas s'il y a une  
25 date sur le document, là, mais c'est assez récent.

1 Q. **[211]** Oui, bien, c'est le seize (16) avril deux  
2 mille quatorze (2014) qu'on voit. O.K., alors vous  
3 n'avez pas d'information quant au moment auquel une  
4 telle technologie pourrait être implantée?

5 R. Absolument aucune information.

6 Q. **[212]** O.K. Et son potentiel au niveau de la  
7 puissance?

8 M. HANI ZAYAT :

9 R. Je peux peut-être vous arrêter tout de suite, c'est  
10 de l'information qui est nouvelle, c'est une  
11 coentreprise de recherche et de développement, là,  
12 je n'ai pas pris en, ce n'est pas au dossier du  
13 Plan d'appro, je...

14 Q. **[213]** O.K., mais ça...

15 R. ... je ne sais pas, si vous avez une question  
16 spécifique à poser, allez-y mais je ne peux pas  
17 vous parler, et je pense qu'il n'y a personne ici  
18 qui peut vous parler spécifiquement du projet qui  
19 est là.

20 Q. **[214]** Je vous pose la question simplement parce  
21 que, dans la quête, puis vous faites des appels  
22 d'offres au niveau puissance à l'horizon du Plan,  
23 alors je vous pose la question si c'est une  
24 considération qui pourrait être d'intérêt à  
25 l'horizon du Plan par rapport à la, au problème de

1 puissance que vous, dont vous parlez à la Régie.

2 R. Si un appel d'offres, les appels d'offres de  
3 puissance sont ouverts à tous et si c'est un moyen  
4 pour répondre, le détenteur de la technologie et du  
5 moyen pourra bider en puissance.

6 Q. **[215]** Non mais je ne parle pas juste de l'appel  
7 d'offres qui est ouvert présentement mais je parle  
8 à l'horizon du Plan, parce que vous avez un  
9 problème de puissance à l'horizon du Plan.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Gertler, je vous arrête parce que, comme  
12 vous le savez, il y a des états d'avancement qui  
13 sont faits à chaque année pour...

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... donc on parle ici d'une entreprise qu'on  
18 projette de créer pour faire des études. Bon, je  
19 pense que ça ne se fera pas en deux mille quatorze  
20 (2014), il n'y aura pas d'impacts court terme et il  
21 y aura un suivi qui sera fait là-dessus.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Merci.

24 Q. **[216]** Bon, maintenant, je passerais au, plus  
25 spécifiquement aux réseaux autonomes, bien que,

1 bon, cette nouvelle-là pourrait être intégrée aux  
2 réseaux autonomes, j'imagine aussi le stockage  
3 mais, bon, en réponse à la question 16.2 de la  
4 Régie dans HQD-4, Document 1, c'est le B-0022,  
5 c'est la réponse d'Hydro-Québec à la demande de  
6 renseignements numéro 3... excusez-moi, réponse  
7 d'Hydro-Québec à la demande de renseignements  
8 numéro 1 de la Régie pour réseaux autonomes, puis  
9 c'est la question 16.2, puis la réponse dont je  
10 veux vous parler se trouve à la page 10. Puis on  
11 voit dans la réponse, au haut de la page, deuxième  
12 paragraphe, on voit que :

13 ... les résultats des analyses  
14 économiques démontrent que le projet  
15 de JED à Kangiqsuallujjuaq ne serait  
16 pas rentable à cette étape-ci...

17 Alors j'aimerais juste savoir, on parle des  
18 analyses économiques, quelle forme est-ce qu'elles  
19 prennent, ces analyses économiques, est-ce que vous  
20 pouvez l'expliquer?

21 (13 h 35)

22 M. STÉPHANE DUFRESNE :

23 R. Excusez-moi, je ne trouve pas la référence.

24 Q. **[217]** O.K. C'est le... Nous sommes dans le...

25 R. Page 10.

- 1 Q. **[218]** Excusez-moi, le HQD-4.
- 2 R. 4.
- 3 Q. **[219]** Document 1, à la page 10.
- 4 R. Excusez.
- 5 Q. **[220]** C'est la question 16 ou la réponse à la  
6 question 16.2. Peut-être j'ai dit 16.3, excusez-  
7 moi. Merci. Alors c'est ça, au deuxième paragraphe,  
8 on parle du résultat des analyses économiques qui  
9 démontre que le projet JED à Kangiqsuallujjuaq ne  
10 serait pas rentable à cette étape-ci. Alors  
11 j'aimerais juste savoir quand on parle d'analyses  
12 économiques, quelle forme est-ce qu'elles prennent  
13 ces analyses économiques?
- 14 R. En fait, les projets, les projets de JED à KAL, aux  
15 îles-de-la-Madeleine.
- 16 Q. **[221]** JED comment?
- 17 R. Les projets de JED à KAL, Kangiqsuallujjuaq.
- 18 Q. **[222]** O.K.
- 19 R. Qu'on appelle KAL pour simplifier, K-A-L donc pour  
20 tenter de gagner du temps aussi. Donc, le projet de  
21 KAL et de JED, le projet de JED, jumelage éolien  
22 diesel, JED. Donc, les projets de JED à KAL et de  
23 JED aux Îles-de-la-Madeleine ont fait l'objet  
24 d'études avec des fournisseurs, entre autres  
25 d'énergie éolienne, donc détection, pas détection,

1       mais des mesures des vents, turbines, installation,  
2       donc tout le raccordement.

3       Q. **[223]** Oui.

4       R. Étudier quels étaient, où sont les potentiels puis  
5       qu'est-ce que... maintenant qu'est-ce que ça  
6       prendrait pour implanter ce système-là dans ces  
7       deux réseaux-là.

8       Q. **[224]** Oui.

9       R. Alors donc, nous avons identifié les coûts, les  
10       sites, les coûts, les différents paramètres,  
11       mesures de vents. Et c'est avec ces informations-là  
12       qu'on peut... avec les paramètres usuels, donc les  
13       taux d'actualisation, les durées de vie qu'on peut  
14       faire une étude économique en bonne et due forme.

15       Q. **[225]** Et alors, là vous semblez dire que les études  
16       techniques et économiques sont dans une seule et  
17       même...

18       R. En fait, la partie, ce qui est important à cette  
19       étape-ci, on l'a présenté comme étant la première  
20       étape. C'est surtout une étude technique.

21       Q. **[226]** O.K.

22       R. Mais, évidemment, pour les fournisseurs, c'est des  
23       fournisseurs, ce n'est pas des promoteurs pour le  
24       moment.

25       Q. **[227]** Oui.

1 R. Ils étaient capables d'estimer qu'est-ce que ça  
2 coûterait d'implanter trois éoliennes aux Îles-de-  
3 la-Madeleine ou bien une éolienne à KAL. Alors  
4 c'est clair qu'à partir de ces coûts-là, nous, on  
5 a... Comme je vous parle des paramètres usuels, le  
6 taux d'actualisation, les durées de vie sous forme  
7 d'annuité, là. On est capable de ramener ça sur une  
8 base comparable à nos coûts évités. Et ce qu'on  
9 mentionne présentement c'est le plus grand  
10 potentiel pour l'instant, entre ces deux projets-là  
11 le potentiel le plus intéressant est aux Îles-de-  
12 la-Madeleine.

13 Alors qu'à KAL, donc le potentiel, pour  
14 l'instant, économique reste à démontrer. Donc, il  
15 n'y a pas de... Pour le moment, à l'étape 1 sur la  
16 base de l'étude économique, étude technique, il n'y  
17 a pas de rentabilité au niveau de  
18 Kangiqsuallujuaq.

19 Q. **[228]** O.K. Puis est-ce que... Alors, si je  
20 comprends bien, il y a des rapports de ces  
21 fournisseurs-là suite à leurs études, c'est ça?

22 R. Nous, c'est ça, on obtient de l'information de nos  
23 fournisseurs, les gens qui ont été mandatés pour  
24 ça. Et, comme on l'a mentionné, je pense qu'il y a  
25 un grand intérêt pour l'étude, là, qui va être

1 remise à jour. Vous savez qu'il y a eu une étude en  
2 deux mille quatre (2004) de l'IREQ sur le JED, une  
3 étude en deux mille huit (2008), puis cette étude-  
4 là va être mise à jour prochainement puis les  
5 résultats seront présentés dans cette étude-là.

6 Q. **[229]** O.K. Mais les résultats comme tels pour  
7 Kangiqsuallujjuaq, les Îles-de-la-Madeleine qui  
8 parlent des analyses économiques, est-ce que vous  
9 êtes en mesure de nous les produire à la Régie?

10 R. Bien, comme je vous ai mentionné, pour l'instant il  
11 n'y a pas de rentabilité à Kangiqsuallujjuaq.  
12 L'information qu'on a, nous, c'est de l'information  
13 qui était confidentielle avec nos deux... nos deux  
14 fournisseurs. Donc, ça a fait l'objet d'appel de  
15 propositions pour établir qui pouvait nous faire  
16 une démonstration technique que ces projets-là  
17 étaient... pouvaient être implantés à ces deux  
18 réseaux-là. Donc, l'information qu'on a c'est de  
19 nature commerciale avec ces deux fournisseurs-là.

20 Évidemment, ce qui va être présenté dans le  
21 rapport de l'IREQ ça va être plus sommaire. Ça va  
22 être basé évidemment sur ces études-là. Mais,  
23 essentiellement, les études techniques qui ont été  
24 faites par les fournisseurs, des équipementiers si  
25 on veut, c'est technique. Mais ils ont quand même

1 évalué le coût d'implantation de ces mesures-là en  
2 termes de coûts d'investissement associés à ça.

3 Q. **[230]** Vous comprenez, Monsieur Dufresne, que, bon,  
4 on nous a permis de présenter une preuve d'expert  
5 sur cette question-là puis nous sommes dans un  
6 contexte où ça prend du temps à décoller, je pense.  
7 L'hélice est là, mais on ne décolle pas si on veut.  
8 Et alors, c'est pour ça que je vous donne la chance  
9 de donner un peu plus d'information à la Régie sur  
10 cet aspect-là parce que quand on me dit : « Bien,  
11 on va encore l'étudier puis l'IREQ, ultimement, va  
12 mettre à jour une étude. » Ça ne nous avance pas  
13 beaucoup, là. C'est pour ça que je vous demande.

14 R. Peut-être je vais préciser ma réponse. La partie  
15 technique est complétée.

16 Q. **[231]** O.K.

17 R. Et l'IREQ ce qui reste à compléter c'est la partie  
18 économique.

19 Q. **[232]** O.K.

20 R. Donc, l'économique qui a été fait c'est nos propres  
21 évaluations à partir des coûts qui nous ont été  
22 fournis par les fournisseurs. Maintenant, l'IREQ va  
23 devoir faire ses propres études avec nos  
24 paramètres, évidemment, coûts évités, taux  
25 d'actualisation, durée de vie, les vents.

1 Évidemment, un des éléments importants c'est  
2 l'énergie produite, hein! C'est le dénominateur.  
3 Alors, ça, ce n'est pas complété, donc je ne peux  
4 pas déposer l'étude lorsque je ne l'ai pas.

5 (13 h 40)

6 Q. **[233]** Alors est-ce que c'est des choses, à part  
7 l'IREQ, est-ce que c'est des choses qui sont  
8 produites dans les mises à jour ou dans les...?

9 R. Il n'y a pas de mise à jour. Dans une journée type,  
10 là, des analyses on en fait beaucoup. Les  
11 fournisseurs nous fournissent des coûts. On est  
12 capable avec une simple calculette, là, faire une  
13 annuité simple. Donc ça nous prend un déterminant,  
14 le coût essentiel, ça prend deux paramètres. Le  
15 coût d'investissement, les frais d'exploitation,  
16 puis maintenant l'énergie. L'énergie, ça prend des  
17 mesures de vent. C'est ce qui a été fait. Il y a  
18 des... des... je ne sais pas le terme exact, des  
19 mâts, là, de mesure qui ont été installés. Ces deux  
20 réseaux-là. Par les fournisseurs, par les... ceux  
21 qui ont été mandatés, par appels de proposition.

22 Et c'est avec cette information-là qu'on  
23 est capable de prendre les coûts, de ramener ça sur  
24 une base de... de coût unitaire en cent du  
25 kilowattheure, puis comparer ça à nos coûts évités.

1 Ce qu'on mentionnait ici c'est que la résultante  
2 préliminaire pour KAL, il n'y a pas de rentabilité.  
3 Cette étude-là va devoir être complétée par l'IREQ  
4 dans son rapport d'expertise qui va reprendre la  
5 partie technique, les coûts d'investissement. Ils  
6 vont le faire pour l'ensemble des réseaux, pas  
7 juste KAL et Îles-de-la-Madeleine, puis évidemment  
8 ils vont prendre les coûts évités qu'on va  
9 redéposer dans cinq semaines, puis ils vont refaire  
10 l'étude, puis c'est ça, c'est ça qu'on mentionne  
11 depuis une année effectivement.

12 Est-ce que vous demandez si on aimerait  
13 aller plus vite? Oui. Mais pour l'instant je peux  
14 vous dire une chose par contre dans... au niveau de  
15 Îles-de-la-Madeleine, on va aller... on va quand  
16 même pousser l'étude plus loin. Donc on ne va pas  
17 attendre l'étude de l'IREQ, là, on est en train de  
18 regarder la possibilité de démarrer un avant-  
19 projet.

20 Q. **[234]** Bon. Merci beaucoup. Prochaine question, dans  
21 votre réponse à la question 7.1 du GRAME, c'est  
22 dans leur demande de renseignements numéro 2, c'est  
23 la HQD-4, Document 5 et puis c'est le B-0041. Moi-  
24 même j'ai pas de papier, mais je l'ai à mon écran.  
25 Vous donnez les principaux... une réponse sur quels

1 les principaux éléments qui freinent le  
2 développement de cette technologie, c'est le JED  
3 dans le Nunavik. Et j'ai une question par rapport à  
4 un des éléments, un des points.

5 R. Quelle question s'il vous plaît?

6 Q. **[235]** C'est la question 7.1, ça se retrouve à la  
7 page 56, je crois... 58, excusez-moi.

8 R. Oui.

9 Q. **[236]** C'est ça. Alors dans les raisons vous donnez,  
10 c'est le quatrième avant la fin : « le désir de  
11 compensations financières ou de redevances des  
12 communautés » par rapport au JED. Alors d'abord  
13 est-ce que pouvez m'expliquer qu'est-ce que c'est  
14 ça?

15 R. Bien ce que ça dit c'est que dans certains projets,  
16 quand on parle de JED, là, c'est un projet qui  
17 est... On avait quatre critères qu'on a présentés  
18 hier.

19 Q. **[237]** Hum.

20 R. Donc ça peut être des projets communautaires, donc  
21 les communautés pourraient, peuvent revendiquer  
22 certaines contributions. Que ce soit une  
23 participation, que ce soit une redevance, donc  
24 c'est des communautés quand même qui... qui veulent  
25 prendre en charge certains projets, donc est-ce que

1 c'est une participation directe? Est-ce que c'est  
2 une participation indirecte? C'est un peu ça ici  
3 qu'on voulait mentionner, mais j'ai pas d'exemple  
4 précis à donner.

5 Q. **[238]** O.K. Et par rapport à... parce qu'on fait des  
6 comparables, je présume, est-ce que vous êtes au  
7 courant s'il y a des compensations ou des bénéfiques  
8 de nature pécuniaire qui vont aux communautés dans  
9 le système actuel? Mettons, je ne sais pas, si ce  
10 sont eux qui fournissent le mazout, par exemple,  
11 pour les... les groupes Diesel?

12 R. J'ai pas d'exemple à donner, particulier en réseau  
13 autonome. Par contre, si on prend... si je fais un  
14 petit peu une analogie avec en réseau intégré, on  
15 sait que dans le cadre des appels d'offres éoliens  
16 il y a des redevances qui sont données. J'ai en  
17 tête trois mille dollars (3000 \$) par mégawatt dans  
18 le cadre des appels d'offres en réseau intégré pour  
19 l'éolien. Bon. Est-ce que c'est des choses qui vont  
20 être transposables? J'en ai aucune idée pour le  
21 moment. Est-ce que c'est des revendications  
22 auxquelles on va devoir faire face? J'en ai aucune  
23 idée pour le moment. Mais c'est clair que dès qu'on  
24 parle d'implantation de projet d'énergie  
25 renouvelable dans les communautés en réseau

1 éloigné, ça peut faire partie de l'équation. Donc  
2 ça fait partie d'une des difficultés. C'est pas la  
3 principale, évidemment, on est bien...

4 Q. **[239]** Ça, ça va, mais est-ce que...

5 R. C'est pas... c'est pas un frein, c'est pas un  
6 frein, comme étant un frein, un obstacle, là.

7 Q. **[240]** Mais est-ce que dans vos... vos calculs vous  
8 tenez compte du fait qu'il a pu avoir un bénéfice  
9 financier pour les communautés dans le système  
10 actuel, dans le maintien finalement des groupes  
11 Diesel?

12 R. C'est sûr que dans l'étude économique ça doit être  
13 pris en compte. Mais évidemment ce type...

14 Q. **[241]** Vous ne le savez pas.

15 R. Non, mais je vais peut-être compléter ma réponse.

16 Q. **[242]** O.K. Excusez-moi.

17 R. Quand on fait une étude économique, je ne peux pas  
18 prendre l'hypothèse que je vais devoir faire des  
19 redevances à des communautés, là, pour tel type de  
20 projet. Ça, c'est quelque chose qu'on ne connaît  
21 pas à l'avance. Donc l'étude de l'IREQ ne traitera  
22 pas ça.

23 L'étude de l'IREQ va faire quelque chose de  
24 beaucoup plus simple. Ça va être l'étude technique,  
25 donc qui va avoir été faite à partir des deux

1 projets qui vont être identifiés et plus encore.  
2 Puis là je ne peux pas parler pour eux évidemment,  
3 mais aussi la portion économique. C'est l'IREQ qui  
4 va traiter ça. Est-ce qu'ils vont traiter les...  
5 les redevances et ces choses-là? J'en doute  
6 beaucoup. Mais vous le verrez lors de l'étude. Mais  
7 a priori, présentement je ne crois pas que ça va  
8 être pris en compte.

9 Q. **[243]** Est-ce que maintenant... vous parlez de  
10 votre... Ça va. Vous parlez de votre critère  
11 d'acceptabilité par la communauté. Je pense que  
12 c'est à peu près ça que vous dites, comme étant un  
13 des critères de... pour l'implantation c'est ça. Et  
14 je veux juste savoir... Puis là, bon, au niveau de  
15 certains peut-être deux projets qui sont en vue à  
16 plus court terme possiblement, Kangiqsualujjuaq,  
17 puis Cap-aux-Meules, est-ce qu'afin de réduire les  
18 délais vous moussez déjà la discussion dans les  
19 autres communautés pour une conscientisation  
20 régionale de cette option-là avec les communautés?  
21 (13 h 45)

22 M. HANI ZAYAT :

23 R. Je vais peut-être revenir sur les critères qui font  
24 qu'on peut aller de l'avant avec des projets de  
25 jumelage éolien-diesel. Le critère économique est

1 un facteur important. Et donc l'idée, ce n'est pas  
2 de mousser la notoriété de ces projets-là, je pense  
3 qu'il en a déjà été question dans à peu près tous  
4 les réseaux. Mais quand on regarde la faisabilité,  
5 le réalisme économique qui est derrière ces  
6 projets-là, pour l'instant, à peu près le seul où  
7 il y a une certaine réalité économique et où il y a  
8 aussi l'acceptabilité sociale et environnementale,  
9 mais il y a une réalité économique qui ferait que  
10 ça passerait le test, c'est aux Îles-de-la-  
11 Madeleine. Pour les autres réseaux, les indicateurs  
12 qu'on a pointent vers des coûts qui sont nettement  
13 plus élevés que nos coûts évités.

14 Q. **[244]** O.K. Alors...

15 R. Donc c'est quelque chose qui est, ce n'est pas  
16 le... oui, les autres critères sont aussi  
17 importants mais même le premier critère, la  
18 première barrière de l'acceptabilité économique, le  
19 réalisme économique de ce projet-là, bien il ne  
20 semble pas être là.

21 Q. **[245]** Alors, bien votre réponse pour être simple,  
22 c'est que, non, vous n'avez pas de programme de  
23 sensibilisation à la grandeur du Nunavik par  
24 rapport à une planification énergétique pour les  
25 communautés.

1 R. Ma réponse c'est que ça ne sert à rien de  
2 sensibiliser, de créer des attentes pour dire,  
3 acceptez donc des projets éoliens, quand la réalité  
4 est que les projets éoliens coûtent deux fois plus  
5 cher que les coûts évités.

6 Q. **[246]** Mais la réponse est non simplement, merci.

7 R. La réponse est celle que j'ai donnée.

8 Q. **[247]** Merci. Dernière question, Madame la  
9 Présidente. Dans le B-0047 qui se trouve à être le  
10 HQD-4, Document 7.1, c'est-à-dire les réponses  
11 d'Hydro-Québec à la demande de renseignements  
12 numéro 3 du ROEE pour les réseaux autonomes, puis  
13 là je suis à la page 5, on vous a posé des  
14 questions sur ça, est-ce que vous avez des études  
15 des barrières institutionnelles, sociales et  
16 politiques par rapport au GED. Votre réponse c'est  
17 non mais j'ai un autre aspect que j'aimerais juste  
18 voir avec vous et pour ça, je vais citer la pièce,  
19 je pense que ça va être C-ROEE-53, c'est ça? C'est  
20 ça, qui s'appelle, c'est le registre des  
21 interventions d'urgence environnement, Maître  
22 Fraser, et qui parle de déversement de diesel.

23

24 C-ROEE-0053 : Registre des interventions  
25 d'urgence environnement

1  
2 Je veux juste savoir, dans vos études économiques  
3 sur les coûts, puis vous comparez des coûts, c'est  
4 ça que monsieur Zayat nous parle notamment, est-ce  
5 que vous tenez compte des coûts environnementaux?  
6 On vous a posé la question. Vous dites non par  
7 rapport à certaines autres choses, là, la qualité  
8 de l'air, le GES, la santé publique, vous dites  
9 non, ça c'est... vous suivez les règlements  
10 publics, si je comprends bien. C'est ça votre prise  
11 en compte au niveau des coûts environnementaux du  
12 système actuel. Est-ce que c'est bien cela? Vous  
13 êtes conformes aux normes.

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 R. Je saurais pas trop quoi vous répondre.

16 Q. **[248]** O.K.

17 R. Aux normes de quoi?

18 Q. **[249]** Aux normes...

19 R. Aux normes environnementales?

20 Q. **[250]** Oui, c'est ça. Ça vous m'avez répondu. On a  
21 posé la question.

22 R. Ça c'est certain.

23 Q. **[251]** O.K. Mais sinon dans vos calculs économiques,  
24 vous ne calculez pas un coût pour les GES, vous ne  
25 calculez pas un coût à la santé pour le bruit des

1 systèmes, toutes ces choses-là par rapport au  
2 diesel quand vous faites vos comparaisons?

3 M. HANI ZAYAT :

4 R. On tient compte de l'ensemble des coûts pour le  
5 Distributeur. Donc, les coûts tiennent compte des  
6 coûts d'investissement, des coûts d'exploitation  
7 pour une centrale qui est évidemment selon les  
8 normes en vigueur, toutes les normes, les normes  
9 environnementales en matière de travail, en matière  
10 de bruit, en matière de... donc, on répond aux  
11 normes. C'est ce qui... un peu comme les projets  
12 qui sont faits ailleurs. Si votre question c'est,  
13 est-ce qu'on planifie en fonction d'un déversement,  
14 est-ce que c'est ça votre question?

15 Q. **[252]** Ah! non...

16 R. On ne planifie pas en fonction d'un déversement. On  
17 planifie en fonction qu'il n'y a pas de  
18 déversement, en fonction d'une centrale qui  
19 fonctionne et qui respecte les critères et les  
20 normes en vigueur.

21 Q. **[253]** O.K. Mais alors, ça veut dire que votre  
22 planification par exemple, c'est à la grandeur de  
23 toutes vos, je sais pas, treize (13) systèmes puis  
24 à l'horizon du plan, il n'y aura jamais de  
25 déversement. Alors, il n'y a pas de coût

1           environnemental rattaché à ça dans vos calculs de  
2           coûts, c'est ça que vous êtes en train de me dire?

3           R. Bien c'est sûr qu'on ne planifie pas en fonction  
4           d'un déversement. On ne vise pas à avoir des  
5           déversements ni dans un an ni dans dix (10) ans et  
6           je pense que les critères et les normes respectent  
7           ce critère, font... nous amènent à respecter ce  
8           critère-là.

9           Q. **[254]** O.K. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Merci Maître Gertler. Nous allons poursuivre avec  
12          le contre-interrogatoire du RNCREQ, Maître Gariépy.  
13          (13 h 50)

14          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY :

15          Bonjour, Mesdames les présidentes, Monsieur le  
16          régisseur. Bonjour au panel. Annie Gariépy pour le  
17          RNCREQ.

18          Q. **[255]** Je vais d'abord débiter avec des questions  
19          qui font des suivis avec ce qui a été déposé en  
20          présentation par le Distributeur, les nouvelles  
21          informations qu'on a obtenues. J'ai beaucoup de  
22          questions qui découlent de votre présentation, la  
23          pièce B-0083 (HQD-6, Document 3) concernant les  
24          besoins en puissance. Au niveau de la contribution  
25          des marchés de court terme, si on réfère au Plan, à

1 la pièce B-5, là, au plan d'origine, le  
2 Distributeur mentionnait aux lignes 15 à 17 du  
3 document HQD-1, Document 1 :

4 Les approvisionnements en puissance  
5 sur les marchés de court terme ont  
6 l'avantage d'être flexibles et de  
7 pouvoir être engagés dans un court  
8 délai avant le début de l'hiver,  
9 réduisant ainsi le risque d'acheter  
10 des quantités trop élevées.

11 Donc, j'ai compris de la présentation d'hier que ce  
12 n'était plus tout à fait exact, que la donne avait  
13 un peu changé. Est-ce que j'ai bien compris?

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 R. La citation que vous avez faite dans le Plan, c'est  
16 page 29?

17 Q. **[256]** C'est à la page 29, les lignes 4 à 14 du  
18 Plan.

19 R. Parfait. J'avais ça en tête. J'y arrive. O.K. Donc  
20 ligne 15, c'est bien ça?

21 Q. **[257]** 4 à 14.

22 R. 4 à 14. C'est vrai. C'est toujours vrai.

23 Q. **[258]** O.K.

24 R. Toutefois il y a un petit bout essentiel qui manque  
25 à votre citation. C'est ce qui suit après :

1 Le Distributeur s'assurera néanmoins  
2 de réaliser ses achats sur les marchés  
3 de court terme avec un délai  
4 suffisamment long (pouvant aller d'un  
5 an à trois ans) afin de permettre au  
6 marché de garantir la disponibilité  
7 des ressources requises  
8 particulièrement lorsque les besoins  
9 [...] sont importants.

10 Puis là je ne continuerai pas.

11 Q. **[259]** O.K.

12 R. Mais c'est toujours vrai, mais je pense que ce  
13 qu'on a discuté hier et aujourd'hui un petit peu  
14 plus abondamment, c'est, oui, c'est vrai pour des  
15 besoins résiduels. Mais quand on est rendu à des  
16 niveaux de besoins où on est maintenant, je pense  
17 que... et pour les différentes raisons qu'on a  
18 mentionnées, il vient un temps qu'il faut sécuriser  
19 un petit peu plus à l'avance ces quantités-là.

20 Q. **[260]** C'est bon.

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Je compléterais aussi en disant que, là aussi on  
23 l'a mentionné ce matin, qu'on garde quand même, on  
24 ne va pas chercher l'ensemble des quantités tout de  
25 suite, mais il reste une espèce de marge de

1 manoeuvre résiduelle qui demeure assez importante.  
2 On parle de cinq cents mégawatts (500 MW), qui va  
3 jusqu'à mille mégawatts (1000 MW) de quantités à  
4 aller chercher plus tard. Donc, on maintient une  
5 certaine flexibilité. On se donne encore une  
6 certaine flexibilité au cas où la demande devait  
7 réagir.

8 Et ultimement, je ne l'ai pas mentionné de  
9 cette façon-là ce matin, ça, ça suppose aussi à peu  
10 près huit cent cinquante mégawatts (850 MW)  
11 d'électricité interruptible qui, ultimement,  
12 pourrait aussi servir de « buffer » pour un  
13 ajustement si jamais la demande devait, mettons, je  
14 prends un scénario catastrophe, fort, ou faible  
15 plutôt, si la demande devait s'écraser de, je vais  
16 dire, de mille cinq cents mégawatts (1500 MW),  
17 bien, il y a les quantités résiduelles et il y a  
18 aussi les quantités d'électricité interruptible qui  
19 peuvent être modulées en fonction des besoins à  
20 plus long terme.

21 Q. **[261]** Si je prends, toujours au Plan, le tableau  
22 4.3, le bilan en puissance, et que je le compare  
23 avec les ajouts que vous... bien, les modifications  
24 que vous avez faites lors de votre présentation,  
25 donc à l'acétate 4... 6 plutôt, j'imagine, le...

1           oui, c'est ça de la page 3, le deuxième acétate de  
2           la page 3. Je voudrais faire une comparaison avec  
3           vous. Dans le Plan, on indiquait que la  
4           contribution des marchés de court terme pouvait  
5           atteindre mille cinq cents mégawatts (1500 MW). Par  
6           contre, maintenant, à la ligne qu'on peut qualifier  
7           d'équivalente dans le tableau de la présentation,  
8           on identifie, c'est maintenant une quantité visée  
9           par appel d'offres, puis on identifie dans les  
10          premières années, là, bien, sur l'horizon deux  
11          mille quinze-deux mille seize (2015-2016), deux  
12          mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017), cinq  
13          cents mégawatts (500 MW). Je veux juste vérifier  
14          qu'on se comprend bien. Est-ce que votre estimation  
15          du potentiel des marchés de court terme a changé ou  
16          elle demeure toujours de mille cinq cents mégawatts  
17          (1500 MW)?

18          M. STÉPHANE DUFRESNE :

19          R. Non, c'est toujours quinze cents mégawatts  
20          (1500 MW). Donc, on n'a pas changé ça. Peut-être  
21          préciser. C'est que dans la présentation qu'on a  
22          faite hier, donc si je prends, exemple, deux mille  
23          seize-dix-sept (2016-2017), on présente mille trois  
24          cents mégawatts (1300 MW). Donc, on est  
25          effectivement en-deçà du quinze cents mégawatts

1 (1500 MW). Ce qu'on dit ici, c'est que, de ce  
2 treize cents mégawatts là (1300 MW), au lieu  
3 d'attendre... Là, je suis en septembre deux mille  
4 quinze (2015). Pour aller chercher mille trois  
5 cents mégawatts (1300 MW), je vais tout de suite  
6 dès aujourd'hui aller chercher une tranche de cinq  
7 cents mégawatts (500 MW). Et quand on disait quinze  
8 cents mégawatts (1500 MW), donc quand on présentait  
9 que, après ça, au-delà de quinze cents mégawatts  
10 (1500 MW), on tombe dans des moyens où il faut  
11 engager des nouveaux moyens au-delà de la  
12 contribution des marchés de court terme, c'est  
13 toujours vrai. Donc, c'est pour ça qu'on présente  
14 que deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-  
15 2019), il faudrait procéder à aller chercher des  
16 besoins de plus long terme. C'est toujours le même  
17 quinze cents mégawatts (1500 MW).

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Juste préciser que l'engagement numéro 4, le  
20 Distributeur va déposer un nouveau tableau en  
21 donnant toutes les informations. Ça fait que ce  
22 n'est peut-être pas utile, pour gagner du temps.

23 Me ANNIE GARIÉPY :

24 Je n'avais pas une très longue ligne de questions  
25 là-dessus.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous allez avoir toute l'information dans  
3 l'engagement numéro 4.

4 Me ANNIE GARIÉPY :

5 Je n'avais pas une très longue ligne de questions  
6 là-dessus. C'était juste pour m'amener à la  
7 prochaine question.

8 Q. **[262]** Bon. Au tableau 4.3, on n'avait aucun besoin  
9 en puissance requis au-delà des marchés de court  
10 terme avant deux mille dix-neuf-deux mille vingt  
11 (2019-2020) et de trente mégawatts (30 MW) en deux  
12 mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019).  
13 Selon la mise à jour, on voit qu'il va y avoir  
14 plusieurs centaines mégawatts additionnels, au-delà  
15 des marchés de court terme dès maintenant. On est  
16 d'accord?

17 M. STÉPHANE DUFRESNE :

18 R. Ce que je vois, c'est qu'est-ce qu'on a présenté  
19 dans l'acétate d'hier. Pour l'année que vous me  
20 citez, je pense que c'est deux mille dix-huit-deux  
21 mille dix-neuf (2018-2019), on avait effectivement  
22 trente mégawatts (30 MW) qui dépassait la capacité  
23 de quinze cents mégawatts (1500 MW). Et que là, si  
24 on prend la même analogie pour dix-huit-dix-neuf  
25 (2018-2019), le bilan qu'on va vous déposer, on va

1 voir qu'il va y avoir deux cents mégawatts (200 MW)  
2 qui va dépasser le mille cinq cents mégawatts  
3 (1500 MW), parce qu'on présenterait mille cinq  
4 cents mégawatts (1500 MW) comme la contribution des  
5 marchés de court terme.

6 Bon. Maintenant, est-ce qu'on veut... est-  
7 ce qu'on veut... Excusez-moi.

8 (13 h 55)

9 M. HANI ZAYAT :

10 R. Je vais peut-être le dire plus... d'une autre  
11 façon. Le besoin dépasse les moyens de court terme,  
12 donc le quinze cents mégawatts (1 500 MW) un an  
13 plus tôt...

14 Q. **[263]** Oui.

15 R. ... par rapport au Plan. On atteignait le... le  
16 besoin était de mille cinq cent trente (1530), donc  
17 légèrement au dessus du mille cinq cents (1500) en  
18 deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-  
19 2019); selon la nouvelle prévision, ce besoin-là  
20 est plutôt de mille cinq cent cinquante (1550) en  
21 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-  
22 2018). Donc, on dépasse le mille cinq cents  
23 mégawatts (1500 MW) un an plus tôt.

24 Q. **[264]** Bon, comme ça modifie la donne au niveau de  
25 la prévision et que, normalement, un Plan

1 d'approvisionnement, ça permet d'indiquer comment  
2 le Distributeur entend répondre aux besoins prévus,  
3 est-ce que le Distributeur est d'avis que  
4 l'équilibre offre/demande au niveau de la puissance  
5 est bien exprimé dans le Plan d'approvisionnement  
6 en ce moment? Parce que nous, il semble y avoir une  
7 inadéquation entre ce que, les mesures que vous  
8 proposez et les besoins en puissance.

9 R. Oui, il y a une modification au niveau des besoins,  
10 donc une augmentation des besoins, puis là je vais  
11 me permettre de la séparer en deux. Dans un premier  
12 temps, il y a une augmentation, c'est sûr qu'il y a  
13 une augmentation des besoins sur tout l'horizon.  
14 Mais quand je regarde l'horizon de court terme,  
15 donc l'horizon jusqu'en deux mille dix-sept-deux  
16 mille dix-huit (2017-2018), c'est sûr que c'est des  
17 besoins de puissance qui vont être approvisionnés à  
18 travers les marchés de court terme.

19 Donc les marchés de court terme,  
20 essentiellement, c'est des moyens qui sont mis en  
21 place, je ne suis pas pour revenir là-dessus mais  
22 traditionnellement qui sont mis en place quelques  
23 mois avant l'hiver; là, par rapport à ce qu'on a  
24 dit dans le Plan, on est dans la même stratégie,  
25 donc on va sécuriser les marchés de court terme un

1 peu en avance. Puis quand je dis « un peu en  
2 avance », c'est du prochain hiver jusqu'à trois  
3 hivers en avance.

4 Mais ça reste des moyens typiquement, je  
5 vais l'illustrer, ce sont des contrats de un mois  
6 pour les mois de décembre, janvier, février et mars  
7 pour chacun des hivers de deux mille quatorze-deux  
8 mille quinze (2014-2015) à deux mille dix-sept-deux  
9 mille dix-huit (2017-2018). Donc là-dessus, il n'y  
10 a pas de changement par rapport au Plan, c'est  
11 exactement la même, ce qui a été annoncé dans le  
12 Plan, c'est ce qu'on faisait, c'est les marchés de  
13 court terme sur lesquels on comptait dans le passé,  
14 on continue à compter dessus aujourd'hui, à la  
15 différence qu'on les sécurise en avance.

16 Pour ce qui est de l'autre tranche, donc  
17 l'impact du devancement du besoin de long terme,  
18 donc lorsque le besoin dépasse le mille cinq cents  
19 mégawatts (1500 MW), qui est le marché de court  
20 terme, on dit : au lieu de l'atteindre en deux  
21 mille dix-huit/dix-neuf (2018-2019), on l'atteint  
22 en deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-  
23 2018).

24 C'est sûr que ça nous amène à nous poser la  
25 question sur l'opportunité d'aller chercher un

1       moyen de long terme, donc... puis quand je dis « un  
2       moyen de long terme », c'est un moyen qui est là  
3       pour une période, pas pour une période... je  
4       recommence. Dans le fond, sa caractéristique, ce  
5       n'est pas tant que c'est un moyen de long terme,  
6       c'est qu'il faut que ce soit un moyen qui est situé  
7       au Québec, de façon à permettre aux moyens de court  
8       terme, à la contribution des marchés de court terme  
9       de demeurer.

10               Puisque notre capacité d'importer est  
11       limitée, essentiellement mille (1000), mille cent  
12       mégawatts (1100 MW), donc c'est sûr que le  
13       potentiel, il ne peut pas augmenter. Si on avait  
14       besoin de deux mille (2000), on a beau aller cinq  
15       ans d'avance sur le marché de New York, on n'est  
16       pas capables d'importer deux mille mégawatts  
17       (2000 MW) de New York.

18               Donc, ça va être un moyen qui va  
19       nécessiter, ce qu'on dit, un appel d'offres de long  
20       terme, parce que ça va nécessiter un engagement de  
21       la part d'un fournisseur, et du Distributeur, pour  
22       un contrat qui va durer vingt (20) ans, mettons,  
23       typiquement, pour fournir de la puissance à  
24       l'intérieur de la zone de contrôle du Québec  
25       pendant la période d'hiver.

1                   Puis quand je dis « pendant la période  
2 d'hiver », dans ce cas-là c'est probablement pour  
3 l'ensemble, pour une période de six mois d'hiver,  
4 hein, typiquement, là, on tombe... on n'est plus  
5 dans le, dans l'écrémage ou dans le fin, c'est  
6 vraiment pour la période de novembre à avril.  
7 J'espère que j'ai été clair.

8   Q. **[265]** Ça me semblait assez clair. Maintenant, je  
9 vous amène sur les appels d'offres de puissance de  
10 court terme. Pour les marchés hors Québec, vous  
11 indiquez que les limites d'interconnexion comme des  
12 limites absolues à l'achat de puissance, vous  
13 indiquez aussi que vous suivez la disponibilité de  
14 la puissance sur les différents marchés. Je crois  
15 que, ce matin, vous avez mentionné que le  
16 Producteur fait partie des quatre cents mégawatts  
17 (400 MW) des autres marchés de puissance à court  
18 terme, est-ce que c'est exact?

19   R. Effectivement, il fait partie, donc on... quand on  
20 regarde le mille cinq cents mégawatts (1500 MW)  
21 auquel on a fait référence, on a dit : il y a une  
22 partie avec un marché qu'on considérait profond,  
23 qui est le marché de New York, puis il y a tous les  
24 autres marchés, donc le marché du Québec et les  
25 autres marchés avoisinants, qui ne sont pas très

1 nombreux donc sans reprendre la déclinaison,  
2 l'Ontario, il n'y a pas de marché de puissance...

3 Q. **[266]** Mais vous...

4 R. ... mais, oui, le marché du Producteur fait partie,  
5 ou je vais dire même ça plus largement, le marché  
6 du Québec fait partie, donc les producteurs qui  
7 sont capables de fournir de la puissance au Québec  
8 font partie de ce... de ce...

9 Q. **[267]** De ce quatre cents mégawatts (400 MW)?

10 R. ... ce potentiel-là.

11 Q. **[268]** Mais de quatre cents mégawatts (400 MW)?

12 R. De quatre cents mégawatts (400 MW).

13 (14 h 05)

14 Q. **[269]** D'accord. Faites-vous une veille sur la  
15 disponibilité de puissance auprès du Producteur?  
16 Est-ce que vous avez un suivi de ça?

17 R. Bien, on a les attestations de fiabilité qui sont  
18 faites, donc aussi à la Régie. Donc, attestation de  
19 fiabilité où le Producteur fait état de ses  
20 disponibilités et de ses engagements.

21 Q. **[270]** Donc, si je vous réfère, là, à la pièce  
22 qu'EBM a déposée ce matin en suivi du Plan d'appro,  
23 la pièce C-EBM-18, qui était à l'annexe E de la  
24 conciliation des données en mégawatts sur la pointe  
25 deux mille treize-deux mille quatorze (2013-2014)

1 qui est un suivi du dernier Plan d'appro. Si on  
2 regarde pour le Producteur la réserve disponible,  
3 il y a une capacité disponible de trois mille trois  
4 cent vingt-deux mégawatts (3322 MW) pour le  
5 Producteur? Êtes-vous d'accord?

6 M. STÉPHANE DUFRESNE :

7 R. Oui.

8 Q. **[271]** Pouvez-vous me... Bien, le RNCREQ a fait un  
9 raisonnement pour lequel il se dit que le  
10 Producteur n'a pas d'autre engagement de ventes  
11 fermes étant donné que, dans un premier cas,  
12 l'ensemble des ressources du Producteur sont des  
13 ressources désignées du Distributeur. Deuxièmement,  
14 que, selon l'article 38.1 aux Tarifs et conditions  
15 du Transporteur :

16 Les ressources [désignées] ne peuvent  
17 inclure les ressources, ou toute  
18 partie des ressources, qui font  
19 l'objet d'un engagement pour une vente  
20 à un tiers d'une charge autre que la  
21 charge locale ou qui ne peuvent  
22 autrement servir à alimenter la charge  
23 locale du Distributeur sur une base  
24 non interruptible.

25 Donc, nous avons fait le raisonnement que le

1           Producteur n'avait pas d'autre engagement de ventes  
2           fermes. Est-ce que vous êtes d'accord avec ce  
3           raisonnement?

4           M. HANI ZAYAT :

5           R. Je vais juste nuancer dans le fond, parce que le  
6           chiffre qui est ici peut... Je ne voudrais juste  
7           pas qu'il soit trompeur. Dans le fond, il y a  
8           effectivement une réserve disponible de trois mille  
9           trois cent vingt-deux mégawatts (3322 MW) qui est  
10          la différence donc entre la demande et les  
11          engagements d'HQP et les ressources disponibles.

12                        Par contre, de ce trois mille trois cent  
13          vingt-deux (3322 MW), il y a un engagement envers  
14          le Distributeur de trois mille cent mégawatts  
15          (3100 MW) qui est la réserve requise pour assurer  
16          l'approvisionnement patrimonial. Donc, sur le trois  
17          mille trois cent vingt-deux (3322 MW), il y a trois  
18          mille cent (3100 MW) qui sont à toutes fins...  
19          bien, qui sont engagés. Je vais le dire comme ça.

20          Q. **[272]** O.K.

21          R. Par ailleurs, le portrait ici est pour deux mille  
22          treize-deux mille quatorze (2013-2014). Il ne  
23          montre pas l'image au-delà de deux mille quatorze  
24          (2014).

25          Q. **[273]** Je suis consciente. Par contre, est-ce que

1 vous me confirmez que, selon le raisonnement que je  
2 vous ai énoncé, êtes-vous d'accord que, selon les  
3 Tarifs et conditions du Transporteur, le  
4 Distributeur a une priorité sur la capacité des  
5 ressources désignées pour la charge locale?

6 R. Je vais le prendre dans l'ordre. Selon Tarifs et  
7 conditions du Transporteur, on a priorité sur  
8 l'acheminement de l'énergie, donc sur la capacité.  
9 Et ce qu'on a désigné comme Distributeur c'est les  
10 interconnexions, donc notre capacité d'importer  
11 vers la zone Québec.

12 Par contre, on n'a pas de priorité en vertu  
13 de ça sur, mettons, le deux cents mégawatts  
14 (200 MW) qui est libre ici. Autrement dit, on a  
15 priorité en termes de transport pour les  
16 importations, puisque c'est ce qu'on a désigné.

17 Q. **[274]** C'est bon.

18 R. Mais, par contre, les moyens de production, eux,  
19 sont libres et on n'a pas d'entente commerciale  
20 avec HQP.

21 Q. **[275]** Je comprends.

22 R. Enfin, si on n'a pas d'entente commerciale avec HQP  
23 pour ça, on n'a pas accès à ça. Tout comme si on  
24 n'a pas d'entente commerciale avec Brookfield, on  
25 n'a pas accès à la production de Brookfield ou de

1 qui que ce soit d'autre.

2 Q. [276] O.K. Dans le contexte actuel,  
3 hypothétiquement, qu'est-ce qui se passerait si,  
4 concrètement, cet hiver le Distributeur n'avait pas  
5 acquis les ressources en puissance nécessaires pour  
6 combler ses besoins? Est-ce qu'il y aurait des  
7 réductions de service comme c'est arrivé à Terre-  
8 Neuve ou est-ce que le Producteur fournirait la  
9 puissance requise pour desservir la clientèle et  
10 comment ça serait modélisé?

11 R. Je vais peut-être, peut-être la partie, peut-être  
12 la façon d'y répondre c'est à travers la  
13 modélisation. Donc, je ne vais pas parler  
14 nécessairement de l'hiver dernier, mais je vais  
15 dire un peu c'est quoi, comment les besoins en  
16 puissance sont définis. Ils sont définis en  
17 fonction de la demande telle qu'on la voit, des  
18 aléas qui y sont associés, donc avec une  
19 incertitude qui est associée à la demande.

20 Quand on dit on prévoit une pointe à  
21 trente-huit mille mégawatts (38 000 MW), bien,  
22 c'est une pointe normalisée à trente-huit mille  
23 mégawatts (38 000 MW), mais avec des... un écart  
24 autour de ce trente-huit mille mégawatts  
25 (38 000 MW) qui peut être assez important en

1 fonction de l'incertitude sur la demande ou des  
2 erreurs qu'on peut faire au niveau de la demande,  
3 mais aussi en fonction des températures. Pour dire  
4 les choses simplement, quand on dit à température  
5 normale au mois de janvier à la pointe, la  
6 température normale est à moins vingt (-20). C'est  
7 sûr que la journée où il fait moins trente (-30),  
8 bien, on est... la demande est nettement plus  
9 importante.

10 Q. [277] Hum, hum.

11 R. De la même façon pour ce qui est des ressources, il  
12 y a des incertitudes qui sont associées aux  
13 ressources avec des taux de pannes, des  
14 indisponibilités, et caetera.

15 Les critères de planification en fiabilité,  
16 donc en puissance, supposent qu'on est capable de  
17 répondre - puis c'est les critères du NPCC, donc  
18 c'est les critères qui sont utilisés partout -  
19 supposent qu'on est capable de répondre à la  
20 demande en tout temps, à l'exception d'un événement  
21 aux dix (10) ans. Donc, normalement, les modèles de  
22 fiabilité, qui sont les critères acceptés par tous,  
23 c'est qu'une fois par dix (10) ans, il serait  
24 acceptable de planifier comme s'il devait y avoir  
25 un délestage de charge. C'est sûr que ce n'est pas

1           ça qui est recherché puis on... Mais...

2           (14 h 10)

3       Q. **[278]** C'est bon. Maintenant je vous amène au sujet  
4       des compteurs intelligents à la pièce B-0083 qui  
5       est toujours la présentation que vous nous avez  
6       faite. Vous mentionnez à l'acétate 4, qui est  
7       l'acétate du bas de la page 2, un projet pilote  
8       pour le contrôle à distance des chauffe-eau pour  
9       l'hiver deux mille quatorze-deux mille quinze  
10       (2014-2015). À notre connaissance, c'est la  
11       première fois qu'on entend parler de ce projet  
12       pilote. Est-ce exact?

13       R. Bien, dans le Plan, on en avait parlé dans le Plan,  
14       on a même intégré une contribution à des projets de  
15       gestion de la demande pouvant atteindre trois cents  
16       mégawatts (300 MW) à l'horizon du Plan.

17       Q. **[279]** O.K.

18       R. C'est sûr que, là, on est rendus plus près, c'est  
19       quelque chose qu'on veut démarrer assez rapidement  
20       et on est rendus à peu près là donc c'est un  
21       projet...

22       Q. **[280]** O.K.

23       R. Je réitère, par contre, c'est un projet pilote.

24       Q. **[281]** Oui.

25       R. On n'est pas en mode déploiement et encore moins en

1 mode déploiement massif mais c'est quelque chose  
2 qui va nous permettre de tester la technicité de la  
3 chose, l'impact que ça peut avoir chez les clients  
4 et aussi les modalités commerciales que ça peut  
5 nécessiter.

6 Q. **[282]** Donc, au point de vue technologie, votre  
7 contrôle à distance de ces chauffe-eau se ferait en  
8 passant par les compteurs de nouvelle génération?

9 R. Pas nécessairement, pas nécessairement. Ce qui est  
10 important, c'est de pouvoir accéder au chauffe-eau  
11 dans le fond. Est-ce qu'on peut y accéder à travers  
12 le compteur? Est-ce qu'on peut y accéder à travers  
13 le serveur ou à travers un autre, ou un lien  
14 cellulaire, je dirais que y accéder à travers le  
15 compteur n'est pas une nécessité, en tout cas,  
16 certainement pas dans la phase d'un projet pilote.  
17 Maintenant, lorsqu'on va arriver à un déploiement  
18 plus massif, on regardera quelle est la meilleure  
19 technologie puis la meilleure façon d'y accéder et  
20 les modalités que ça prendrait pour y accéder. Mais  
21 ce n'est pas nécessairement à travers les  
22 compteurs.

23 Q. **[283]** Donc ce que vous me dites en ce moment c'est  
24 que dans le cadre du projet pilote, vous n'avez pas  
25 l'intention de passer par le compteur et d'activer

1 la carte ZigBee, admettons, de ces compteurs pour  
2 faire le contrôle des chauffe-eau.

3 R. Ça ne semble pas être la meilleure option dans le  
4 cadre du projet pilote et, comme je dis, la  
5 finalité pour nous c'est de pouvoir, dans le fond,  
6 gérer la demande en puissance au moment de la  
7 pointe et la façon de le faire c'est, ici, ce qu'on  
8 a identifié, c'est une interruption de chauffe-eau  
9 pendant quelques, je dirais même pas pendant  
10 quelques heures, pendant une heure ou deux,  
11 essentiellement, et ce qui est important c'est de  
12 pouvoir faire cette interruption-là à distance. La  
13 technicalité en arrière est, tant qu'à moi, ça va  
14 être la meilleure route possible, celle qui a le  
15 plus de coût... la plus sécuritaire, celle qui sera  
16 jugée la plus intéressante pour le Distributeur et  
17 pour les clients.

18 Q. **[284]** C'est bien. Je veux maintenant aborder la  
19 question du potentiel technico-économique de la  
20 gestion de la demande en puissance, je vous réfère  
21 à la pièce B-0035 qui se trouve à être les réponses  
22 du Distributeur aux questions, au DDR du RNCREQ.  
23 Dans un premier temps, à la réponse 11.1, à la page  
24 23 du document, vous nous expliquez que la raison  
25 pour laquelle vous n'avez pas présenté un tableau

1 résumant le potentiel technico-économique de chaque  
2 secteur c'est que les mesures ne sont pas  
3 nécessairement additives, on a compris cette  
4 précision, et vous nous faites un renvoi à la  
5 section 2.2.2 du PTÉGDP dans l'état d'avancement  
6 deux mille douze (2012) aux pages 4 et 5. Dans  
7 cette section de l'état d'avancement, on y soulève  
8 la question de la reprise de la charge qui limite  
9 le potentiel technico-économique. Je comprends que  
10 la reprise de charge limite le potentiel technico-  
11 économique mais est-ce que je présume correctement  
12 lorsque je pense que cette limite est prise en  
13 compte dans l'établissement du PTÉ pour chaque  
14 mesure?

15 (14 h 15)

16 M. STÉPHANE DUFRESNE :

17 R. Dans l'établissement du PTÉ, toutes les mesures  
18 sont prises de façon individuelle. C'est pour ça  
19 que ce qu'on indique c'est que, exemple, dans les  
20 mesures comportementales, pour donner un exemple  
21 concret, on ne peut pas demander au client ou si  
22 voulait faire un moyen de gestion, là, comme  
23 exemple, les chauffe-eau, mais plutôt quelque  
24 chose... chauffe-eau, si on veut faire en même  
25 temps chauffage, sècheuse, laveuse, chauffage du

1 garage, si on veut faire tout ça en même temps,  
2 évidemment on va créer une reprise les minutes, les  
3 heures qui vont suivre. Donc c'est un déplacement  
4 de pointe, donc c'est ce qu'on maintenait.

5 Mais le PTÉ, ce qu'on a présenté  
6 effectivement à l'état d'avancement deux mille  
7 douze (2012), toutes les mesures sont prises de  
8 façon individuelle.

9 Me ANNIE GARIÉPY :

10 Q. **[285]** O.K. Donc ce que vous me dites c'est que  
11 lorsque vous établissez la valeur du PTÉ, vous...  
12 il n'y a pas... elle ne contient pas la valeur de  
13 reprise, la reprise de charge. Elle n'inclut pas  
14 cette valeur-là.

15 R. C'est bien ça.

16 Q. **[286]** Excellent. Est-ce qu'il existerait des  
17 mesures qui permettent aussi de faire la reprise de  
18 charge en amont? Une sorte d'avance de charge. Je  
19 pense à quelque chose comme le stockage thermique,  
20 qui pourrait... qui ferait ajouter la charge avant  
21 la fine pointe, donc qui n'aurait pas de danger de  
22 créer une deuxième pointe. Est-ce que ça a été  
23 envisagé? Et est-ce que ça existe?

24 R. De mémoire, dans le PTÉ il y a des mesures de  
25 stockage qui ont été identifiées, mais je ne

1           pourrais pas... il faudrait que je... Vous l'avez  
2           devant vous, peut-être que vous pourriez me le  
3           confirmer, mais je crois... Je ne l'ai pas devant  
4           moi, là, il faudrait que je vérifie, mais s'il y en  
5           a des mesures... Mais les mesures existent, ça  
6           c'est clair.

7           Q. **[287]** Oui.

8           R. Donc c'est quelque chose qui existe. Maintenant, si  
9           elles ont un sens économique, si elles passent les  
10          tests de rentabilité, les coûts évités toujours,  
11          elles sont présentes dans le PTÉ. Maintenant est-ce  
12          qu'elles sont déployables? Est-ce qu'elles sont  
13          disponibles, là, rapidement? Au-delà du PTÉ, même  
14          si elles sont, même si elles étaient présentes,  
15          est-ce que c'est quelque chose qu'on peut déployer  
16          rapidement?

17                    Vous savez le stockage, là, c'est quand  
18          même quelque chose qui est assez massif, là. On  
19          parle de... des équipements de stockage, c'est  
20          pas... c'est pas anodin. Donc c'est pas quelque  
21          chose qui... qui est facilement déployable chez  
22          soit la clientèle résidentielle, un peu difficile,  
23          évidemment, mais la clientèle plus commerciale et  
24          institutionnelle qui a sûrement des potentiels. De  
25          mémoire, il y a des potentiels technico-économiques

1 dans la clientèle commerciale et industrielle.  
2 Évidemment, après ça est-ce que ça se déploie  
3 facilement, rapidement, commercialement? C'est ces  
4 barrières-là qui sont difficiles à... souvent à...

5 Q. [288] C'est bon.

6 R. ... à couper.

7 M. HANI ZAYAT :

8 R. Ceci dit, même ces mesures-là sont... sont sujettes  
9 aux mêmes contraintes. Pas en termes de reprise de  
10 charge, mais même en termes d'anticipation de  
11 charge. Autrement dit, à la pointe les besoins sont  
12 assez importants à peu près en tout temps. C'est  
13 sûr que les écarts entre la pointe du matin et le  
14 creux de midi, si je l'appelle comme ça, est mince.  
15 Mais si on prend l'écart entre la pointe du matin  
16 et le creux deux heures précédentes, il n'est pas  
17 nécessairement beaucoup plus important. Et pour  
18 tomber sur des creux plus importants, il faut  
19 remonter probablement à des délais qui sont plus du  
20 type six heures d'avance, huit heures d'avance.  
21 Donc on parle de délais plus longs, dans le fond,  
22 en termes de déplacement.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Gariépy, juste pour vous aviser qu'il vous  
25 reste peu de temps.

1 Me ANNIE GARIÉPY :

2 Je le sais. Je procède rapidement.

3 Q. **[289]** On... je reviens sur le caractère non  
4 nécessairement additif des mesures. Je les  
5 comprends, je comprends bien ça. Par contre,  
6 question technique, comment allez-vous déterminer  
7 dans quelle mesure les potentiels sont ou ne sont  
8 pas additifs? Ils ne sont pas nécessairement  
9 additifs, mais est-ce que pour fixer le PTÉ global  
10 du secteur résidentiel, comment allez-vous le  
11 faire?

12 R. Je peux vous répondre au niveau d'un point de vue  
13 réseau. Et c'est probablement le plafond... le  
14 plafond ultime, c'est l'écart entre la pointe du  
15 matin et le creux de... le creux de midi, pour dire  
16 ça simplement. Donc autrement dit, à partir du  
17 moment où on est... on met en place des mesures qui  
18 viennent déplacer la charge, que ce soit en avant,  
19 en arrière, en avant ou en arrière et que ça  
20 vient... que ce montant... que ce déplacement-là  
21 est plus important que l'écart qu'il y a entre la  
22 pointe et le creux de charge, bien on vient tout  
23 simplement de créer une pointe à un autre moment.

24 Q. **[290]** D'accord. Je vous amène maintenant sur la  
25 vente des crédits d'énergie renouvelable. Aux

1 questions... aux réponses 12.1, 12.2 du... des DDR  
2 du RNCREQ, hier en réponse à maître Nobert, vous  
3 avez insisté sur le fait que vous ne pouvez  
4 vendre... que le Distributeur ne peut vendre de  
5 CERs en Nouvelle-Angleterre parce que vous ne  
6 vendez pas d'énergie. Par contre, Hydro-Québec  
7 Production vend de l'énergie sur ses marchés. Dans  
8 le cadre de nos DDR, nous avons soulevé la  
9 question à savoir si du point de vue des marchés  
10 réglementaires, du point de vue des marchés  
11 américains, aux interconnexions, HQD et HQP sont  
12 deux entités distinctes selon votre perspective.  
13 Pour ce que vous en savez, est-ce que le Producteur  
14 et le Distributeur, pour le réseau de la Nouvelle-  
15 Angleterre, pour... est-ce que c'est deux entités  
16 ou une seule?

17 (14 h 20)

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Il y avait déjà une réponse à 12.2, là, qu'on ne  
20 disposait pas d'avis juridique sur cette question-  
21 là.

22 Me ANNIE GARIÉPY :

23 Oui, je demande l'opinion du Distributeur, juste la  
24 position du Distributeur sur cette question.

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 C'est une question...

3 Me ANNIE GARIÉPY :

4 S'il en a une.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 C'est une question de droit, là. Quelle entité  
7 juridique qui est reconnue par un état américain?  
8 En plus, c'est du droit américain. Moi je ne pense  
9 pas que mes témoins peuvent répondre à ça, à savoir  
10 si les marchés du nord-est, quelle entité juridique  
11 avec laquelle, et reconnaissent-ils dans ce marché-  
12 là. Non, je m'objecte à cette question.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Gariépy, je pense qu'aux fins de notre  
15 décision, c'est peut-être pas une réponse  
16 essentielle.

17 Me ANNIE GARIÉPY :

18 Je vais poursuivre.

19 Q. **[291]** Ce matin, avec maître Hamelin de EBM, vous  
20 avez abordé la question de si c'était possible de  
21 considérer la possibilité de vendre les crédits des  
22 CER au producteur ou à un tiers. Je sais que vous  
23 avez abordé la question, mais je n'ai pas vraiment  
24 compris votre position. J'aimerais que vous me  
25 répétiez si vous considérez qu'il était possible

1 de vendre vos crédits au producteur ou à un tiers,  
2 les crédit de CER?

3 M. HANI ZAYAT :

4 R. En fait, ce matin, j'avais parlé d'EcoLogo en  
5 disant dans le fond que le Distributeur allait  
6 commercialiser ses attributs environnementaux à  
7 travaux EcoLogo et qu'on avait un pilote sur la  
8 question. Par contre, pour ce qui est de vendre des  
9 CER sur les marchés avoisinants, qu'on ne pouvait  
10 pas le vendre dans la mesure où on ne livrait pas  
11 de l'énergie là et s'il fallait, qui que ce soit  
12 devait vendre des CER sur les marchés de la  
13 Nouvelle-Angleterre, bien devait pouvoir vendre de  
14 l'énergie sur ces marchés-là et associer dans le  
15 fond les deux composantes.

16 Q. **[292]** Est-ce que selon le Distributeur les  
17 attributs environnementaux, les kilowattheures  
18 éoliens sont aussi réputés consommés par les  
19 clients de la charge locale ou est-ce qu'ils  
20 restent dans les coffres du Distributeur? Est-ce  
21 que vous me suivez?

22 R. Vraiment, non.

23 Q. **[293]** Bon. L'énergie éolienne, les kilowattheures  
24 éoliens, lorsqu'ils sont consommés par la charge  
25 locale, est-ce que les attributs environnementaux

1 qui y sont associés, est-ce qu'ils sont réputés  
2 comme retirés du marché ou est-ce qu'ils demeurent  
3 dans vos coffres comme des certificats de crédit?  
4 R. Les kilowattheures consommés par les clients, ils  
5 proviennent de l'ensemble de nos parcs, un parc  
6 vert à pratiquement cent pour cent (100 %). Les  
7 attributs, ils sont associés à de l'énergie dans la  
8 mesure où quand ils sont monnayables, ils sont  
9 monnayables puis c'est ce qu'on recherche à faire à  
10 travers EcoLogo pour la valeur que ça peut avoir.

11 Q. **[294]** C'est bon. Une petite ligne de questions sur  
12 la revente.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Elle doit être courte la ligne de questions, hein?

15 Me ANNIE GARIÉPY :

16 Toujours. Elle est courte, elle est très courte.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Vous avez déjà dépassé votre trente (30) minutes  
19 et...

20 Me ANNIE GARIÉPY :

21 Je suis d'accord.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... là, il est quatorze heures vingt-cinq  
24 (14 h 25). Il reste encore...

25

1 Me ANNIE GARIÉPY :

2 Infiniment courte.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... quelques interventions.

5 Me ANNIE GARIÉPY :

6 Q. **[295]** À la question 17.3, on vous demandait de  
7 confirmer que la capacité non utilisée est offerte  
8 sur Oasis comme une capacité non ferme. Vous nous  
9 précisez que cette capacité est rendue disponible  
10 seulement trois heures avant le début du service.  
11 Est-ce que le délai de trois heures empêche  
12 d'utiliser le transport non ferme pour diminuer les  
13 surplus du Distributeur? Est-ce que c'est une  
14 limite?

15 M. STÉPHANE DUFRESNE :

16 R. Vous parlez du trois heures?

17 Q. **[296]** Oui.

18 R. Vous savez, nos surplus sont, j'en ai parlé hier,  
19 les surplus sont disponibles sur une base, on a des  
20 surplus sur une base, là, régulière, du mois de mai  
21 au mois de novembre, mois d'octobre je dirais plus,  
22 vingt-quatre (24) heures par vingt-quatre (24),  
23 sept jours sur sept. Donc si on pouvait, là,  
24 commercialiser ces surplus-là, si on avait du  
25 transport, ça ne serait pas trois heures d'avance.

1           Donc le problème étant toujours qu'on n'a pas de  
2           transport pour le faire.

3                       Maintenant, du transport non ferme qui est  
4           disponible, qui devient non ferme à trois heures  
5           d'avis, le cas échéant, c'est pour des petites  
6           quantités, des petits... ça peut se libérer à trois  
7           heures d'avis effectivement. C'est les règles mais  
8           ce n'est pas pour des volumes, là... C'est pour des  
9           heures bien précises et ça ne veut pas dire que ça  
10          corresponde aux profils. Ça ne veut pas dire non  
11          plus que ça correspond aux... les prix, donc il n'y  
12          a pas d'opportunité là parce que le trois heures  
13          d'avis, ce n'est pas une opportunité pour  
14          commercialiser les surplus, même si c'est du  
15          transport ferme qui devient non ferme, ça ne  
16          correspond pas du tout au profil des besoins.  
17          (14 h 25)

18       Q. **[297]** Si je comprends bien votre réponse, ce n'est  
19       pas limitatif en soi, mais ce n'est pas alléchant  
20       pour le Distributeur?9

21       M. STÉPHANE DUFRESNE :

22       R. C'est parce que ça peut se produire sur quelques  
23       heures. Alors que, comme je l'ai mentionné, ce  
24       serait du... ce qu'on appelle des besoins fermes.  
25       On pourrait liquider cinq cents (500 MW), six cents

1 (600 MW), sept cents mégawatts (700 MW) pendant les  
2 sept prochains mois. Alors, trois heures d'avis,  
3 oui, ça peut se libérer effectivement. C'est des  
4 règles qui existent. Mais c'est parcimonieux. C'est  
5 à gauche et à droite. Et maintenant quels sont les  
6 prix de ces trous-là, ces libérations-là? C'est un  
7 peu ça le problème.

8 Q. **[298]** C'est bon. Merci. Ça complète.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, Maître Gariépy. Alors, nous poursuivons avec  
11 maître Neuman, SÉ/AQLPA.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Rebonjour, mesdames les présidentes, Monsieur le  
14 Régisseur, messieurs du panel. Dominique Neuman  
15 pour SÉ/AQLPA.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Vous aviez annoncé vingt (20) minutes, Maître  
18 Neuman.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 J'avais annoncé vingt (20) minutes, et je suis très  
21 conscient du temps.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Excellent.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Q. **[299]** J'invite les membres du panel et les autres

1 personnes dans la salle à placer devant eux les  
2 pièces B-005 et B-008. La pièce B-005 aux pages 27  
3 et 28. Et la pièce B-008 aux pages 25 et 26.

4 M. STÉPHANE DUFRESNE :

5 R. Les cotes?

6 Q. **[300]** B-5, c'est HQD-1, Document 1; B-8, c'est HQD-  
7 1, Document 2.3. C'est les annexes au plan du  
8 réseau intégré. Il y aura d'autres pièces que je  
9 vais citer également un peu plus tard sur les  
10 réseaux autonomes. Et je vous inviterais également  
11 à regarder...

12 M. STÉPHANE DUFRESNE :

13 R. Maître Neuman, excusez-moi, les cotes?

14 Q. **[301]** B-5.

15 R. Oui. HQD?

16 Q. **[302]** HQD-1, Document 1 page 27 et suivantes. Et  
17 B-8, HQD-1, c'est document 2.3, c'est les annexes,  
18 annexe 3C page 25.

19 R. Merci.

20 Q. **[303]** Il y aura également la pièce, pour commencer,  
21 B-39 qui est HQD-3, Document 12, réponse à  
22 SÉ/AQLPA, page 6.

23 M. HANI ZAYAT :

24 R. Allez-y avec la question.

25 Q. **[304]** Bien, écoutez, ma première question porte

1 sur, donc sur cette réponse à SÉ/AQLPA page 6 à la  
2 réponse 1.3a). Nous vous avons posé une question  
3 au sujet de la fourniture d'électricité par Gazmont  
4 qui produit de l'électricité à partir de biogaz  
5 dans un centre d'enfouissement à Montréal. Nous  
6 vous demandions si c'était... si Gazmont  
7 fournissait à HQD. Vous nous avez répondu qu'il y  
8 avait un contrat avec une autre entreprise qui  
9 s'appelle Biomont. Vous nous avez donné une  
10 référence à une page web. Il y a eu un échange de  
11 correspondance. Ce n'est pas la peine d'aller voir.  
12 Mais la référence était erronée. On avait envoyé  
13 une lettre. Puis vous nous avez envoyé une autre  
14 lettre donnant la bonne référence qui, juste pour  
15 les fins du dossier, qui est à la pièce B-49 page  
16 2. Mais ce n'est pas la peine d'aller la voir.  
17 Donc, on est allé voir la référence, et on constate  
18 qu'on s'est peut-être mal compris. C'est-à-dire  
19 nous vous posions une question sur le contrat de  
20 Gazmont. Et vous nous avez répondu à propos du  
21 contrat de Biomont. J'ai déposé ce sur quoi nous  
22 vous posions la question et ce qui se trouve à la  
23 référence que vous avez fournie. Alors ce sera les  
24 cotes...  
25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Les cotes 15 et 16.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 La cote 15, c'est un document de Biothermica,  
5 Gazmont. Et la cote 16, c'est le contrat Biomont.

6

7 SÉ/AQLPA-015 : Centrale au biogaz Gazmont,  
8 Biothermica

9

10

11 SÉ/AQLPA-016 : Extraits du Contrat  
12 d'approvisionnement en  
13 électricité entre Biomont Énergie  
14 inc. et Hydro-Québec Distribution  
15 Centrale de cogénération Biomont  
16 - 25 février 2014

17

18 Q. **[305]** Donc, ce qu'on voit et ce sur quoi je  
19 souhaite attirer l'attention de la Régie, à la  
20 pièce C-SÉ/AQLPA-015, qui est de Biothermica, on  
21 constate que Biothermica, la centrale Gazmont  
22 fournit de l'électricité produite par cogénération  
23 biogaz pour vingt-cinq mégawatts (25 MW), donc deux  
24 milliards de kilowattheures (2 MWh) d'électricité  
25 qu'ils définissent comme l'électricité verte. Et

1 ils disent que ça existe depuis mil neuf cent  
2 quatre-vingt-seize (1996). Ce à quoi vous nous avez  
3 répondu, qui est l'autre pièce, C-SÉ/AQLPA-016,  
4 c'est un contrat d'approvisionnement entre Biomont  
5 Énergie et HQD. On voit à la page... Nous avons  
6 reproduit des extraits, la page 10 qui est la page  
7 suivante, on voit tout en haut que c'est un contrat  
8 dont l'entrée en service va commencer en février  
9 deux mille seize (2016). C'est l'article 4.1. On  
10 voit à la page suivante, 14, que c'est pour quatre  
11 virgule huit mégawatts (4,8 MW). Et à la page  
12 d'après, à la toute fin, à l'article 5.6 du  
13 contrat, on voit que c'est de l'énergie produite  
14 par biomasse forestière. Donc, c'est deux choses  
15 complètement différentes.

16           Donc, je relance ma question. Est-ce que la  
17 centrale Gazmont de Biothermica, qui existe depuis  
18 mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et qui  
19 semble produire vingt-cinq mégawatts (25 MW), et on  
20 dit que cela permet d'alimenter cinq mille (5000)  
21 résidants du quartier Saint-Michel, est-ce que  
22 Gazmont est un fournisseur d'électricité à Hydro-  
23 Québec Distribution? Et ma question suivante,  
24 c'est : Où est-ce que ça apparaît dans les  
25 tableaux?

1 (14 h 35)

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. Je pense que la réponse est encore bonne, Gazmont  
4 n'est pas un fournisseur, si elle n'apparaît pas  
5 dans le tableau, c'est que ce n'est pas un  
6 fournisseur du Distributeur. Puis le Distributeur a  
7 signé un contrat avec Biomont, qui est sur le même  
8 site, mais ce n'est pas le contrat de quatre-vingt-  
9 seize (96) de Gazmont, auquel vous faites  
10 référence.

11 Q. **[306]** O.K., donc simplement pour que je puisse  
12 clore cet aspect-là, donc Gazmont fournit à Hydro-  
13 Québec Production, si je comprends bien, c'est  
14 comme ça que, via son électricité patrimoniale  
15 et/ou post-patrimoniale, c'est comme ça que HQD le  
16 reçoit et qu'on peut dire que ça alimente cinq  
17 mille (5 000) résidences?

18 R. Ce que je dis, c'est qu'il y a un contrat entre le  
19 Producteur, Hydro-Québec Production, et Gazmont.

20 Q. **[307]** D'accord. O.K., donc ça répond, ça répond à  
21 cet aspect-là. Toujours dans la pièce B-0005, HQD-  
22 1, Document 1, à la page 28, au tableau de  
23 puissance, qui est le tableau 4-3, donc vous  
24 énoncez qu'il y a un approvisionnement... vous  
25 planifiez selon un approvisionnement de quatre

1 mille mégawatts (4000 MW) éoliens, et nous avons  
2 compris jusqu'à présent que cela inclut les quatre  
3 cent cinquante (450), plus cent cinquante (150),  
4 plus deux cents mégawatts (200 MW) qui ont été  
5 annoncés en mai deux mille treize (2013) par le  
6 gouvernement du Québec et qui correspondent à  
7 différents nouveaux blocs, nouveaux blocs éoliens.

8 Je vais vous montrer l'annonce qui a été  
9 faite de ces quatre cent cinquante (450), plus cent  
10 cinquante (150), plus deux cents mégawatts (200 MW)  
11 par le gouvernement du Québec, qui est un document  
12 du dix (10) mai deux mille treize (2013), donc qui  
13 est la cote C-SÉ-AQLPA-0017.

14 Vous avez indiqué que vous déduisiez des  
15 annonces que le deux cents mégawatts (200 MW)  
16 serait, serait deux cents mégawatts (200 MW) du  
17 Producteur, de HQP, mais qu'il serait vendu à HQD.  
18 Où est-ce que vous voyez, dans cette annonce, que  
19 c'est HQD qui va acquérir ces deux cents mégawatts  
20 (200 MW) du Producteur?

21 M. STÉPHANE DUFRESNE :

22 R. Effectivement, ce n'est écrit nulle part. Je pense  
23 qu'on a eu cette discussion-là hier ou ce matin, je  
24 ne sais plus...

25 Q. [308] Vous aviez dit que vous le déduisiez des

1 documents puis j'ai le document...  
2 R. Non, ce que j'ai mentionné, je vais le  
3 rementionner, le Producteur n'est pas réglementé.  
4 Le gouvernement a indiqué ses préoccupations ici,  
5 ses intentions, et manifestement, il y a un deux  
6 cents mégawatts (200 MW) qui est réservé  
7 effectivement à Hydro-Québec Production. Donc  
8 Hydro-Québec Production, il n'a pas besoin du  
9 gouvernement pour faire des acquisitions d'énergie  
10 et de puissance ou de ce qu'on voudra. Donc dans ce  
11 cadre-là, je l'ai dit tantôt, ce matin je l'ai  
12 mentionné, il y a une disposition de la Loi qui a  
13 été modifiée qui permet à Hydro-Québec Distribution  
14 de conclure des contrats d'approvisionnement de  
15 cent cinquante mégawatts (150 MW) associés aux  
16 communautés autochtones, donc pour que ce contrat-  
17 là, ce deux cents mégawatts (200 MW) là se retrouve  
18 dans nos bilans, nécessairement, ça passe par ça.

19 S'il n'y a pas d'association entre Hydro-  
20 Québec Production et les communautés autochtones,  
21 c'est autre chose. Mais pour l'essentiel, ce qui  
22 est ici, ce que j'ai dit ce matin, c'est une  
23 évidence, sinon ça n'apparaîtrait pas dans le  
24 document, dans les intentions, ça serait la  
25 business usuelle du Producteur d'acheter et de

1 revendre l'énergie, ça ne ferait pas état d'un...  
2 donc, oui, c'est une interprétation qu'on a faite,  
3 on l'avait déjà mentionné, par ailleurs, l'année  
4 passée.

5 Q. **[309]** Mais vous êtes d'accord avec moi que cette  
6 annonce n'est pas une annonce d'Hydro-Québec  
7 Distribution, c'est une annonce de la Première  
8 ministre?

9 R. Oui, je suis d'accord avec ça.

10 Q. **[310]** D'accord. Est-ce que vous êtes d'accord avec  
11 moi qu'il est tout aussi plausible de penser que le  
12 deux cents mégawatts (200 MW) annoncé pour le  
13 Producteur pourrait être tout simplement acquéri  
14 (sic) par lui en vertu de cette annonce politique  
15 et sans passer par HQD?

16 R. Je vais tenter de clarifier mon point, si je peux.  
17 Le Producteur est en... établit ses  
18 approvisionnements, ses stratégies commerciales,  
19 sur une base commerciale, il n'est pas réglementé.  
20 Le deux cents mégawatts (200 MW) réservé à Hydro-  
21 Québec Production, effectivement, si je n'ai pas  
22 d'appel d'offres, je ne peux pas faire un appel  
23 d'offres, on ne peut pas faire un appel d'offres  
24 dédié à un fournisseur, on s'entend sur ça, on ne  
25 peut pas cibler un fournisseur plus qu'un autre.

1 Ça, une fois qu'on dit ça, là, on a éliminé la  
2 possibilité de conclure un contrat avec Hydro-  
3 Québec Production, autant avec Production qu'un  
4 autre fournisseur nommément écrit. Bon.

5 Maintenant, ce qui est survenu suite à ça,  
6 ces intentions-là du gouvernement, c'est la Loi,  
7 une modification de la législation, de la Loi, qui  
8 permet de conclure...

9 Q. **[311]** Excusez, mais vous êtes d'accord avec moi que  
10 la Loi ne concerne que les acquisitions qui sont  
11 faites par Hydro-Québec Distribution...

12 R. Oui.

13 Q. **[312]** ... et je ne conteste pas que si c'est fait  
14 par Hydro-Québec Distribution, il faut que ça  
15 respecte la Loi, je ne conteste pas du tout ça.  
16 Mais d'où est-ce que vous tenez l'argument que ce  
17 sera Hydro-Québec Distribution qui va faire cette  
18 acquisition?

19 R. Bien...

20 Q. **[313]** Je comprends que si c'est Hydro-Québec  
21 Distribution qui le fait, il y a un article dans la  
22 Loi qui s'applique à ça. Mais d'où vous tenez votre  
23 argument que ce sera Hydro-Québec Distribution qui  
24 le fera? La Première ministre, elle est la Première  
25 ministre de tout, enfin de tout le Québec, là...

1 R. Non, c'est ça...

2 Q. **[314]** ... y compris, y compris toutes les entités  
3 constitutives d'Hydro-Québec.

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. En fait, pour le dire plus simplement, c'est que si  
6 ça ne concernait que HQP, ça ne ferait pas partie  
7 d'une telle annonce. Ce qui est ici, c'est, dans le  
8 même souffle, on annonce huit cents mégawatts  
9 (800 MW), on annonce la décomposition de huit cents  
10 mégawatts (800 MW) en trois tranches et on comprend  
11 que les trois tranches s'adressent à HQD, c'est le  
12 comment qui est défini.

13 Le comment, on annonce huit cents mégawatts  
14 (800 MW) pour HQD, défini en trois tranches  
15 différentes, une à travers un gré-à-gré avec une  
16 communauté particulière, une à travers, enfin, avec  
17 deux sous-composantes à travers un appel d'offres  
18 dédié pour des régions différentes et une, un  
19 troisième bloc, à travers HQP, probablement en  
20 association avec une autre communauté autochtone.

21 (14 h 40)

22 Q. **[315]** O.K. Je ne vais pas argumenter là-dessus. Ce  
23 sera discuté à d'autres moments. Je vais passer à  
24 la pièce B-0039 qui est la réponse d'Hydro-Québec,  
25 qui est la réponse HQD-3, Document 12, à la demande

1 de renseignements 1 de SÉ/AQLPA relative au réseau  
2 intégré en page 8. Vous énumérez en réponse 1.4e) à  
3 SÉ/AQLPA les réserves qui sont requises pour  
4 différents types d'approvisionnements énergétiques.  
5 Vous n'avez pas incorporé la réserve requise pour  
6 l'éolien. Est-il exact de comprendre que cette  
7 réserve est de zéro pour cent (0 %) étant donné que  
8 vous en avez déjà tenu compte en réduisant la  
9 puissance inscrite dans le tableau relative à  
10 l'éolien?

11 M. STÉPHANE DUFRESNE :

12 R. L'éolien, on parle de réserves pour l'éolien, mais  
13 je dirais plus la contribution en puissance au  
14 bilan de l'éolien est considérée à sa valeur  
15 contributive, donc trente pour cent (30 %) dans le  
16 cas de la zone. Quand on prend un bilan NPCC, un  
17 bilan Québec, donc si je garde le trente pour cent  
18 (30 %), là, ça c'est l'étude qui a été faite en  
19 deux mille neuf (2009), donc c'est une contribution  
20 en puissance.

21 Évidemment, dans le bilan de puissance, on  
22 ne met pas l'équivalent. C'est un peu ça que vous  
23 voulez faire. Le soixante-dix pour cent (70 %) dans  
24 la réserve requise, parce qu'on l'a mentionné à  
25 plusieurs reprises, je pense que ce n'est pas

1 nouveau d'aujourd'hui.

2 Imaginez un peu si je mettais soixante-dix  
3 pour cent (70 %) de trois mille mégawatts  
4 (3000 MW), donc on rajouterait dans la réserve  
5 requise qui passerait de trois mille cinq cents  
6 (3500 MW) à cinq mille mégawatts (5000 MW). Donc,  
7 les taux de réserve perdraient toute commune mesure  
8 de comparable avec le passé, mais aussi avec les  
9 réseaux voisins. Donc, ce n'est pas une pratique  
10 qui est adoptée et je ne peux pas dire que  
11 j'appellerais ça une réserve non plus,  
12 j'appellerais plutôt ça une contribution en  
13 puissance estimée de trente pour cent (30 %). Le  
14 soixante-dix pour cent (70 %), le « day rating »  
15 qu'on appelle, là, ce n'est pas une réserve.

16 Q. **[316]** Mais donc, si vous aviez eu à compléter la  
17 réponse 1.4e) en mettant une ligne éolien, vu ce  
18 choix d'inscription, vous mettriez zéro. C'est-à-  
19 dire il y aurait zéro pour cent (0 %) de plus...

20 R. Non.

21 Q. **[317]** ... de réserve?

22 R. Non. Je l'ai mentionné, le trente pour cent (30 %)  
23 c'est une contribution en puissance au bilan.

24 Donc...

25 Q. **[318]** Non, je...

- 1 R. Non, mais laissez-moi continuer. Le soixante-dix  
2 pour cent (70 %) ce n'est pas une réserve.
- 3 Q. **[319]** Ce n'est pas ça que j'ai dit. Ce n'est pas ça  
4 que j'ai dit.
- 5 R. Donc, il n'y a pas de réserve à l'éolien.
- 6 Q. **[320]** Il n'y a pas de réserve, donc vous mettriez  
7 zéro à la réponse 1.4e) si vous n'ajoutez pas de  
8 réserve, c'est ça?
- 9 R. On ne l'a pas mis parce qu'on ne considère pas  
10 qu'on met une réserve sur l'éolien. Ce qu'on met au  
11 bilan c'est la contribution en puissance estimée.  
12 Donc, le bilan qu'on a ici, évidemment, là j'ai  
13 parlé du trente pour cent (30 %) NPCC. Si je  
14 prenais au bilan puissance HQD, évidemment, on ne  
15 met pas trente pour cent (30 %), on met trente-cinq  
16 pour cent (35 %). Le trente-cinq pour cent (35 %)  
17 qui nous provient, qui nous garantit, non pas juste  
18 la garantie de puissance, mais la garantie de  
19 livraison d'énergie de l'éolien.
- 20 Q. **[321]** D'accord.
- 21 R. Mais quand on parle de la réserve, parce que là le  
22 trente pour cent (30 %) ... Ça va.
- 23 Q. **[322]** On a bien compris. O.K. Je vais passer à une  
24 question suivante étant donné que le temps est un  
25 peu limité cet après-midi.

1 Je vais vous amener à la pièce B-0026 qui  
2 est la réponse, qui est la pièce HQD-3, Document 1,  
3 les réponses à la DDR de la Régie, aux réponses  
4 20.1 et 20.2. Je ne sais pas si j'ai noté la page  
5 correctement, ça semble être la page 33 et 34. Où  
6 la Régie vous interrogeait sur des moyens  
7 additionnels en puissance sur lesquels vous  
8 travaillez. Vous avez indiqué que vous poursuiviez  
9 vos études et qu'un suivi serait fait dans le cadre  
10 de la prochaine cause tarifaire. C'est bien ça la  
11 réponse, la réponse 20.1, 20.2, c'est bien ça?

12 R. La cote, s'il vous plaît.

13 Q. **[323]** HQD-3, Document 1, B-0026.

14 R. Non, la page? C'est 1.1 ou 1?

15 Q. **[324]** Excusez-moi, je vais juste vérifier.

16 R. Je suis dans 1, moi. O.K. J'ai entre les mains  
17 HQD-3, Document 1.1. Quelle page, Maître Neuman?

18 Q. **[325]** C'est bien ça, c'est 1.1. Je m'excuse.

19 R. O.K. Page 33.

20 Q. **[326]** J'avais la cote de la Régie mais c'est  
21 l'autre. Donc, vous indiquez que, sur ces moyens  
22 additionnels en puissance, que vous poursuiviez vos  
23 études et que vous feriez rapport lors de la  
24 prochaine cause tarifaire. Est-ce qu'on doit  
25 s'attendre... en fait, je me place dans la

1 situation suivante. Vous ne savez pas encore quel  
2 est le succès que vous aurez ou non de ces moyens  
3 que vous envisagez, si vos études vous indiqueront  
4 un résultat positif et jusqu'à quelle quantité de  
5 mégawatts. Est-ce que je dois comprendre que ce  
6 serait donc, ce que vous envisagez de faire ce  
7 serait dans la cause tarifaire, si jamais vous  
8 arrivez à la conclusion que vous n'avez pas les  
9 mégawatts requis par ces nouveaux moyens examinés,  
10 il y aura d'autres moyens qui devront être trouvés.  
11 Et que c'est dans le cadre de la cause tarifaire  
12 que vous allez, vous offrez de continuer de  
13 discuter des moyens à prendre, soit ces moyens que  
14 vous examinez, soit d'autres moyens. Ça peut être  
15 l'interruptible, ça peut être autre chose qui  
16 pourrait être envisagé.

17 (14 h 45)

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Donc pour ce qui est des moyens de gestion de la  
20 demande en puissance, le trois cents mégawatts (300  
21 MW) qui est au bilan, enfin qui atteint trois cents  
22 mégawatts (300 MW) à l'horizon du Plan, évidemment  
23 c'est quelque chose qui va être... qui va être  
24 vivant. C'est pas... c'est à tous les ans. On va  
25 s'adapter en fonction de l'expérience, en fonction

1 du nombre de clients qui adhèrent, en fonction de  
2 la contribution. Évidemment si on est capable  
3 d'aller avoir, d'aller chercher plus que le trois  
4 cents mégawatts (300 MW) ce sera bienvenu à  
5 l'intérieur des paramètres et de la rentabilité de  
6 ce projet-là. Et ce qui pourrait s'adapter...  
7 s'ajuster c'est la contribution en puissance des  
8 marchés de court terme, là. Il demeure mille  
9 mégawatts (1000 MW) qui est capable d'absorber une  
10 diminution de l'offre.

11 Q. **[327]** Et donc c'est ça que...

12 R. Une diminution du besoin, pardon. Par contre, dans  
13 le cas inverse, si jamais ces moyens-là n'étaient  
14 pas disponibles, bien ça vient mettre de la  
15 pression encore supplémentaire sur... sur la  
16 nécessité d'avoir des moyens physiques en place de  
17 façon plus rapide. Donc ça va venir accentuer le  
18 besoin d'avoir de la puissance.

19 Q. **[328]** Et c'est cette discussion que vous serez prêt  
20 à faire dans la prochaine cause tarifaire lorsque  
21 vous aurez ces résultats.

22 R. On n'a pas dit dans la prochaine tarifaire. Je  
23 relis le dossier, on dit : « Dans chacun des  
24 dossiers tarifaires. » C'est sûr que dans le  
25 prochain... là on est en pilote, hein, pour le...

1 pour les chauffe-eau à l'automne prochain. Donc je  
2 ne crois pas qu'on va avoir des résultats au mois  
3 d'août. C'est sûr qu'on devrait avoir des résultats  
4 à la fin de l'hiver, on pourrait en parler, on  
5 pourrait voir, revenir de façon plus globale. Mais  
6 c'est pas du... c'est pas du zéro, hein, c'est pas  
7 un trois cents mégawatts (300 MW) qu'on a l'année  
8 prochaine, on l'a ou on l'a pas. C'est quelque  
9 chose qui va être... qui... en fait si on l'a de  
10 façon instantanée c'est tant mieux, mais c'est pas  
11 ce qui est... D'ailleurs quand vous regardez le  
12 déploiement qui est dans le Plan ou ce qui est  
13 anticipé, c'est une... c'est une pénétration  
14 progressive de ces... de ces moyens-là pour  
15 atteindre trois cents mégawatts (300 MW).

16 Q. **[329]** D'accord. Je vous remercie. Je vous ramène à  
17 la pièce B-0039, qui est la réponse à SÉ/AQLPA,  
18 donc HQD-3, Document 12, pages 9 et 10. Réponse 1.6  
19 a) et b). Concernant les certifications ÉcoLogo et  
20 autres. Vous avez... en fait depuis le début de  
21 cette cause lorsque vous parlez d'ÉcoLogo il me  
22 semble que vous parlez d'une certification qui  
23 serait utilisée éventuellement, puis s'il y a un  
24 marché, et caetera, s'il y a du transport, et  
25 caetera, qui serait utilisé pour une revente hors

1 Québec. En fait, pour une vente hors Québec  
2 d'électricité. Est-ce que vous envisagez utiliser  
3 ou est-ce que ça fait partie de votre champ d'étude  
4 d'examiner la possibilité d'utiliser des  
5 certifications pour les ventes au Québec?

6 R. Je vais peut-être juste corriger tout de suite.  
7 ÉcoLogo ne nécessite pas une... ne fait pas de lien  
8 entre les... les attributs, les attributs  
9 environnementaux et la vente d'énergie sur les  
10 marchés. Donc c'est un marché, ce qu'on appelle un  
11 marché volontaire où il faut simplement certifier  
12 la centrale, certifier la source d'énergie  
13 renouvelable. Et ça peut être commercialisé sur une  
14 base volontaire pour certaines... certaines  
15 entreprises. Mais il n'y a pas d'obligation de  
16 vendre de l'énergie sur les marchés et c'est pas un  
17 marché, c'est pas un marché du nord-est, c'est plus  
18 un marché... un marché canadien et une  
19 certification canadienne.

20 Q. **[330]** Mais cette... cette démarche que vous faites,  
21 que vous choisissiez de faire, est-ce que c'est dans  
22 le but que vous puissiez peut-être l'utiliser pour  
23 des ventes hors Québec? Ou est-ce que c'est dans la  
24 perspective où vous pourriez peut-être l'utiliser  
25 pour des ventes à l'intérieur du Québec?

1 R. Non, il n'y a pas, il n'y a pas de ventes hors  
2 Québec qui est associée à ça. Il n'y a aucune  
3 vente. C'est... c'est de... Une façon de dire ça de  
4 façon schématique c'est : on a de la production  
5 éolienne qui est installée au Québec, on fait  
6 certifier une centrale, on obtient des certificats  
7 d'énergie ÉcoLogo, puis ce sont ces certificats-là  
8 qu'on peut vendre. On n'a pas... puis c'est sur une  
9 base volontaire, donc c'est des entreprises au  
10 Québec ou à l'extérieur du Québec qui vont acheter  
11 ces certificats-là, mais elles n'ont pas besoin  
12 d'acheter l'énergie. J'ai pas besoin de vendre  
13 l'énergie en Nouvelle-Angleterre ou en Saskatchewan  
14 pour pouvoir vendre... pour pouvoir vendre  
15 l'attribut, la certification ÉcoLogo.

16 (14 h 50)

17 Q. **[331]** O.K.

18 R. C'est comme un coupon qui vient à part.

19 Q. **[332]** Je vous remercie. Je vais passer aux réseaux  
20 autonomes.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Il faudrait vraiment accélérer, Maître Neuman. Vous  
23 avez largement dépassé le temps que vous aviez  
24 annoncé et il est trois heures moins dix (2 h 50).

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Je sais.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous laisse vraiment...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 J'essaie aussi d'accélérer les réponses des  
7 témoins. On dit que des fois, je les interromps.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Dans cinq minutes, c'est fini. O.K. Peu importe où  
10 vous en êtes rendu.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Q. **[333]** J'attire votre attention à la pièce B-9 (HQD-  
13 2, Document 1) au tableau 4 de la page 15. Des  
14 réseaux autonomes. HQD-2, Document 1, tableau 4,  
15 page 15. Donc, on constate que, pour un certain  
16 nombre de villages de réseaux autonomes, il y a des  
17 déficits de puissance qui sont anticipés. Ce qu'on  
18 constate, c'est que, bon, vous examinez de façon  
19 générale différents moyens, des moyens de réduire  
20 la demande. Et après avoir examiné ces moyens-là,  
21 vous dites, si vous n'y arrivez pas, vous n'excluez  
22 pas la possibilité d'ajouter des équipements soit  
23 temporaires, soit permanents lorsque la situation  
24 l'exige.

25 C'est notamment la section 5.2.1 de ce même

1 document. Et que vous évaluerez annuellement au cas  
2 par cas le profit des besoins des caractéristiques  
3 des approvisionnements existants afin d'anticiper  
4 si de tels investissements sont requis. La Régie  
5 vous avait demandé de préciser cet aspect-là. Et ce  
6 n'est pas la peine d'aller voir la réponse. Mais  
7 pour les fins des références, ça se trouve à la  
8 pièce B-22 (HQD-4, Document 1) page 15, réponse  
9 18.4 à la Régie où vous répétiez la même chose que  
10 vous évaluerez en temps opportun ce que vous ferez.

11 On reste un petit peu sur notre appétit en  
12 ce sens qu'on a moins que cela apparaît dans des  
13 plans antérieurs, les intentions spécifiques du  
14 Distributeur quant à la manière dont il réglera le  
15 déficit en puissance des différents réseaux  
16 concernés. Est-ce que vous auriez la possibilité de  
17 fournir à la Régie quelque chose de plus précis  
18 indiquant, parce que c'est un peu ça le but d'un  
19 plan, vos intentions pour chacun des villages?  
20 Parce que c'est certain, même si vous ne l'aviez  
21 pas écrit, c'est certain qu'on devine que vous  
22 allez prendre les moyens qu'il faut. Puis si vous  
23 n'arrivez pas à réduire la demande, vous allez  
24 augmenter l'offre. Vous n'avez pas besoin de  
25 l'écrire, on le saurait déjà même s'il n'y avait

1 pas de plan.

2 Est-ce qu'il y a quelque chose que... Est-  
3 ce qu'il vous serait possible de fournir quelque  
4 chose de plus précis à cet égard?

5 M. STÉPHANE DUFRESNE :

6 R. Bon. Alors, oui, je peux peut-être préciser un peu  
7 nos intentions, nos stratégies. Je pense que la  
8 présentation faisait un petit peu...

9 Q. **[334]** Vous pouvez parler plus près du micro.

10 R. Donc, la présentation d'hier faisait un peu état  
11 globalement de la stratégie, donc privilégie les  
12 moyens de... Je n'en parlerai pas. Les moyens en  
13 intervention, qu'ils soient économie d'énergie ou  
14 en gestion demande en puissance. Donc, ça, c'est le  
15 premier axe d'intervention. Énergie renouvelable.  
16 C'est sûr qu'à court terme, on ne réglera pas rien  
17 en puissance avec l'énergie renouvelable, à moins  
18 qu'on ait de la biomasse, par exemple, il y aurait  
19 une contribution en puissance. Mais tout ce qui est  
20 JED, jumelage éolien-diesel, ne changera rien au  
21 bilan de puissance.

22 Donc, je vous donne un exemple le cas de  
23 Kuujjuarapik ou Salluit. Bon. C'est sûr que c'est  
24 les deux premiers réseaux qui présentent un léger  
25 déficit de puissance à l'horizon quatorze-quinze

1 (2014-2015). Évidemment, c'est un dépassement par  
2 rapport au critère de planification, le fameux  
3 critère L moins 1 fois quatre-vingt-dix pour cent  
4 (90 %). Alors, ce qu'on fait, ce qu'on va faire, on  
5 va amener un peu une gestion des risques dans notre  
6 planification.

7 On va regarder pour l'hiver quatorze-quinze  
8 (2014-2015), quinze-seize (2015-2016) quelles sont  
9 les espérances ou quels sont les dépassements  
10 anticipés du critère de planification. Exemple,  
11 pour Kuujjuarapik, on parle d'une heure à peu près.  
12 Donc en quatorze-quinze (2014-2015), il y a une  
13 heure à laquelle le critère de puissance garantie  
14 pourrait être dépassé. Est-ce qu'on va le gérer de  
15 façon distincte ou on va déployer rapidement un  
16 groupe mobile?

17 Je reprends ça. Pour une heure, on  
18 n'installera pas un équipement thermique standard  
19 en bonne et due forme. On ne fera pas un ajout de  
20 puissance à la centrale actuelle. Est-ce qu'on va  
21 déployer un groupe mobile pour faire face à cette  
22 situation-là? Si les mesures de GDP n'ont pas fait  
23 le travail, évidemment, on est un peu proche de  
24 quatorze-quinze (2014-2015), on y arrive, c'est  
25 clair que ça va être un élément à considérer.

1 Et encore là, est-ce qu'on va considérer un  
2 groupe mobile pour une heure de dépassement? Parce  
3 que je parle d'un dépassement du critère de  
4 puissance garantie et non pas de la puissance  
5 installée. La marge est assez importante. Si vous  
6 parlez en termes de réserve, là, l'écart entre la  
7 puissance installée puis la puissance garantie, on  
8 parle de taux, si on exprime ça en taux, on parle  
9 de taux qui varient de vingt (20), trente (30),  
10 quarante (40), cinquante pour cent (50 %). Donc,  
11 c'est clair que les interventions qu'on va faire  
12 vont être fonction de chacun des cas, évalués un  
13 par un, de, un, les interventions qui vont se faire  
14 en gestion demande en puissance, mais aussi les  
15 dépassements qui sont anticipés du critère.

16 Q. **[335]** Excusez-moi! Je ne veux pas vous interrompre,  
17 mais le temps est limité. Ça, c'est les questions  
18 que vous vous êtes posées. Ma question que... Ce  
19 que je vous ai demandé c'est : Quelles sont les  
20 réponses à ces questions? Je comprends les  
21 questions que vous vous êtes posées mais...

22 R. Ça va être au cas par cas.

23 Q. **[336]** Et vous n'avez rien à... Vous ne pouvez pas  
24 produire quelque chose pour... dans le cadre du  
25 Plan quant à ce que vous envisagez avoir besoin de

1 faire pour les dix prochaines années?

2 (14 h 45)

3 R. L'analyse va se faire réseau par réseau. C'est sûr  
4 que, là, ce qu'on regarde présentement, c'est les  
5 deux réseaux les plus près qui sont en dépassement,  
6 c'est Kuujjuarapik et Salluit. Est-ce qu'on va...  
7 Je répète. Est-ce qu'on va installer un... Est-ce  
8 qu'on va agrandir les installations actuelles, un  
9 ajout de puissance pour un dépassement d'une heure  
10 sur huit mille sept cent soixante (8760) heures?  
11 Non. Est-ce qu'on va déployer des moyens plus  
12 flexibles à court terme? Oui.

13 Mais comme je vous dis, cette prévision-là  
14 est déjà du Plan d'appro novembre deux mille treize  
15 (2013). Il va être mis à jour à l'automne. Tout ça  
16 va être à revoir. Puis les moyens vont être  
17 déployés pour s'assurer qu'on va assurer  
18 l'approvisionnement fiable. Donc, ça va être du cas  
19 par cas. Je n'ai pas de réponse plus...

20 Q. **[337]** Je vous remercie beaucoup. Pour la suite, ce  
21 sera à un autre moment que nous en parlerons plus  
22 tard dans l'audience.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Neuman. Alors, nous allons poursuivre  
25 avec maître Sicard. Il vous reste cinq minutes.

1 Non, on a obtenu...

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 J'ai été très efficace hier. Je vous demanderais de  
4 vous en souvenir.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, oui, oui.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Moi aussi je souffre de l'heure qui avance. Je ne  
9 vous le cacherai pas. C'est difficile pour tout le  
10 monde, et pour les témoins sûrement aussi.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Oui, effectivement, on pourrait... Je fais  
13 l'hypothèse que l'audience va être un petit peu  
14 plus longue aujourd'hui. Monsieur le sténographe,  
15 ça va?

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Je vais encore faire l'effort, par contre.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Il est déjà avisé. On peut poursuivre jusqu'à seize  
20 heures (16 h). Mais il y a peut-être des  
21 contraintes.

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Oui, bien peut-être... Non, ce serait une pause.  
24 Peut-être qu'on pourrait faire une pause.  
25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

2 Mais avant de faire une pause, me permettez-vous...

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Il y a des contraintes.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 ... de juste déposer un document avec sa question,

7 parce que je n'ai pas eu l'opportunité. Ça va être

8 vraiment très bref de le soumettre d'avance, parce

9 que, bon, on n'était pas équipé pour les copies.

10 Alors, il s'agit... Je vais remettre aux témoins

11 puis à tout le monde, et à mon confrère, une

12 feuille d'information pour le public qui vient de

13 Agence de la santé et des services sociaux de

14 Montréal. Et la portion sur laquelle je vais poser

15 une question se retrouve à la deuxième page, et ça

16 dit : « Comment prévenir la légionellose? » Alors,

17 évidemment, c'est en relation...

18 LA GREFFIÈRE :

19 C-UC-16.

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Merci, Madame la greffière. Alors, comme ça, ce

22 paragraphe, et j'aurai une question par rapport au

23 programme des chauffe-eau. Et je suis ouverte pour

24 une pause si c'est ce que vous voulez.

25

1 C-UC-0016 : Feuille d'information pour le public  
2 de l'Agence de la santé et des  
3 services sociaux de Montréal -  
4 Prévention de la légionellose (maladie  
5 du Légionnaire)

6

7 LA PRÉSIDENTE :  
8 Maître Sicard, vous aviez annoncé?

9 Me HÉLÈNE SICARD :  
10 Une demi-heure.

11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Est-ce que c'est un temps...

13 Me HÉLÈNE SICARD :  
14 J'espère. Mais je ne serai pas aussi efficace  
15 qu'hier. Je n'irai pas à la moitié.

16 LA PRÉSIDENTE :  
17 Non, non.

18 Me HÉLÈNE SICARD :  
19 Mais si le panel collabore avec moi, je pense qu'on  
20 pourrait... Parce qu'il y a plusieurs questions qui  
21 demandent des réponses très brèves.

22 LA PRÉSIDENTE :  
23 Parfait. Alors on va prendre une courte pause de  
24 cinq minutes.

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Cinq minutes, c'est suffisant.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Trois heures cinq (3 h 5).

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Merci, Madame la Présidente.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Rebonjour. Hélène Sicard pour l'Union des  
12 consommateurs.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 On est comme des petits soldats.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Ah oui, mais vous avez pris plus que cinq minutes,  
17 je pense. Bonjour.

18 Q. **[338]** Alors, j'ai déposé cette feuille

19 d'information pour le public. À la première page,  
20 on retrouve la question au troisième paragraphe :

21 « Où se trouve cette bactérie? » Et la dernière  
22 phrase nous dit :

23 Les chauffe-eau à l'électricité, par  
24 les inégalités de la température de  
25 l'eau entre le bas et le haut et la

1                    présence de dépôts à leur base,  
2                    fournissent aussi un milieu propice à  
3                    la croissance de Legionella; elle peut  
4                    alors être retrouvée dans les tuyaux  
5                    d'eau chaude, les robinets et les  
6                    pommes de douche.

7                    Comment la prévenir? Nous sommes à la page  
8                    suivante.

9                    Les chauffe-eau constituent un endroit  
10                   favorable à la croissance de  
11                   Legionella. Il est donc important d'y  
12                   maintenir une température suffisamment  
13                   élevée pour empêcher la multiplication  
14                   des Legionella.

15                   Et par la suite, on nous indique :

16                   Pour maintenir la qualité de l'eau  
17                   chaude et pour prévenir la  
18                   légionellose, il est conseillé de :  
19                   - De maintenir le thermostat des  
20                   chauffe-eau à 60 degrés C pour réduire  
21                   la croissance de Legionella.

22                   Et par la suite, là, on indique au propriétaire de  
23                   ne pas arrêter s'il quitte et de vider complètement  
24                   le chauffe-eau avant de le réutiliser, tout ça. Ma  
25                   question est : UC est d'avis que donc, d'arrêter un

1 chauffe-eau pourrait avoir un impact face à la  
2 légionellose. Est-ce que vos gens de l'IREQ, qui  
3 font ces recherches pour arrêter les chauffe-eau en  
4 période de pointe, sont au courant de ces  
5 informations de l'Agence de la santé, dans un  
6 premier temps, oui ou non?

7 (15 h 10)

8 M. HANI ZAYAT :

9 R. Sur les trois éléments tout de suite. Oui, les gens  
10 diraient qu'elles connaissent très bien les  
11 problématiques de la légionellose.

12 Q. **[339]** Donc ce sera pris en considération.

13 R. Et je ne veux surtout pas m'improviser expert là-  
14 dedans.

15 Q. **[340]** O.K.

16 R. Par contre, je peux vous dire, dans le fond on ne  
17 vise pas ici une interruption dans le projet pilote  
18 dont on parle ou même dans un éventuel programme.  
19 On ne parle pas d'une interruption des chauffe-eau  
20 pendant des périodes prolongées, ici on parle de  
21 quelques jours. Dans notre cas on parle de gestion  
22 de la pointe, donc une interruption quelque part  
23 entre soixante (60) et quatre-vingt-dix (90)  
24 minutes. Donc c'est quelque chose qui est très...  
25 très limité.

- 1 Q. **[341]** Mais...
- 2 R. Et dernier élément c'est quelque chose qui est fait  
3 aussi un petit peu partout, donc on n'est pas les  
4 premiers à... à gérer les chauffe-eau, à  
5 éventuellement gérer les chauffe-eau de cette  
6 façon-là.
- 7 Q. **[342]** O.K. Mais est-ce que...
- 8 R. Mais oui, ce sera tenu en compte.
- 9 Q. **[343]** Ce que je vais vous... ce que je vous  
10 demandais en fait c'est : est-ce que c'est pris en  
11 compte pour s'assurer que les consommateurs  
12 québécois ne seront pas exposés à la légionellose  
13 par l'utilisation des chauffe-eau comme source  
14 de...
- 15 R. Ce sera quelque chose qui est en...
- 16 Q. **[344]** Vous allez vous en assurer.
- 17 R. Voilà.
- 18 Q. **[345]** Voilà.
- 19 R. Qui sera conforme aux pratiques.
- 20 Q. **[346]** Pour la santé publique.
- 21 R. Pour la santé publique.
- 22 Q. **[347]** Voilà. Maintenant, je vous amène... Écoutez,  
23 j'ai besoin, là, de mieux comprendre, en fait UC a  
24 besoin de mieux comprendre et puis je vais vous  
25 donner quelques citations et vous poser quelques

1 questions. Ce trente pour cent (30 %) - et je sais,  
2 Madame la Présidente, on y revient souvent, là,  
3 efficacité énergétique par rapport aux nouveaux  
4 besoins. Je vous amène à la page 106 des notes  
5 sténographiques d'hier, où en réponse à maître  
6 Lussier, et c'est monsieur Dufresne qui répond,  
7 vous avez indiqué et à la page 106 je suis à la fin  
8 du deuxième paragraphe, on a donc à peu près « un  
9 peu plus de six térawattheures (6 TWh) de nouvelles  
10 interventions d'efficacité. » Pour vous, ce six  
11 térawattheures (6 TWh), là, ce serait le trente  
12 pour cent (30 %) des nouveaux besoins?

13 M. STÉPHANE DUFRESNE :

14 R. Oui.

15 Q. **[348]** Oui. Parce que...

16 R. Donc...

17 Q. **[349]** Oui?

18 R. Alors c'est ça. Donc à partir, sur l'horizon deux  
19 mille seize-deux mille vingt-trois (2016-2023), les  
20 nouvelles interventions qu'on va... qu'on planifie  
21 mettre en place équivaut je pense que c'est six  
22 point trois (6,3) ou six point quatre (6,4), j'ai  
23 dit plus de six térawattheures (6 TWh),  
24 effectivement.

25 Q. **[350]** Hum, hum.

- 1 R. Et ça, le six térawattheures (6 TWh) c'est  
2 exactement, bien exactement... c'est environ le  
3 tiers de la croissance des besoins entre la période  
4 deux mille seize-deux mille vingt-trois (2016-  
5 2023).
- 6 Q. **[351]** J'ai de la difficulté à... c'est parce que  
7 dans votre tableau 2b)9, fourchette... prévision de  
8 la demande. Dans notre fourchette de notre scénario  
9 moyen, besoins en énergie prévus, vous nous donnez  
10 une croissance, puis vous parlez de trente pour  
11 cent (30 %) de la croissance, vous donnez une  
12 croissance de dix point sept (10,7). Trente pour  
13 cent (30 %) de dix point sept (10,7), si je fais  
14 trente pour cent (30 %) de la croissance, ça me  
15 donne autour trois. Là vous me parlez de six.
- 16 R. Vous parlez des besoins visés par le Plan? C'est ça  
17 que vous avez sous la main?
- 18 Q. **[352]** Oui, oui. Oui, oui.
- 19 R. Bon. Bien nous c'est ça. C'est que ça c'est le...  
20 c'est la croissance résiduelle qui va rester après  
21 nos interventions, donc...
- 22 Q. **[353]** Alors le dix point sept (10,7) c'est ce qui  
23 reste après le trente pour cent (30 %).
- 24 R. Bien là j'ai pas le dix point sept (10,7).  
25 J'imagine que vous faites la croissance entre deux

1 mille seize (2016), deux mille vingt-trois (2023),  
2 un sur l'autre? C'est bien ça? J'ai pas... Je  
3 présume que c'est ça.

4 Q. **[354]** Je peux vous montrer la pièce, là. C'est  
5 écrit tellement petit, si je vous la montre de loin  
6 vous ne verrez vraiment rien. C'est extrait de  
7 votre preuve. C'est le tout petit, tout petit  
8 tableau dans le bas.

9 R. Bon. Alors ce que j'ai sous les yeux c'est le  
10 tableau 2.9 de l'annexe.

11 Q. **[355]** Oui, je vous demanderais de ne pas regarder  
12 les questions. Juste le tableau parce que...

13 R. On peut-tu prendre une pause? J'ai les questions.

14 Q. **[356]** Ou vous pouvez sortir votre... votre pièce.

15 R. Non, je ne regarderai pas, je vous confirme. Donc  
16 sur le tableau je vois une croissance en énergie.

17 Q. **[357]** Oui.

18 R. C'est exprimé en pourcentage. Ce que je dis c'est  
19 qu'il y a une partie de cette croissance-là qui a  
20 déjà été comblée, en fait qui a déjà été comblée,  
21 qui est planifiée de combler par les nouvelles  
22 interventions en efficacité énergétique. Donc ce  
23 qu'on voit ici c'est le résiduel.

24 Q. **[358]** O.K.

25 R. Donc n'eut été...

- 1 Q. **[359]** Donc le dix point sept (10,7) c'est mon  
2 résiduel.
- 3 R. Si on n'avait rien fait, ça aurait été pire que ça.
- 4 Q. **[360]** O.K. Maintenant, en audience, en début  
5 d'audience on nous a annoncé des besoins prévus  
6 suite à Alouette et le développement de certaines  
7 industries, de quatorze point quatre pour cent  
8 (14,4 %) à l'horizon du Plan. Est-ce que...  
9 Quatorze point quatre, oui, térawatteheures (14,4  
10 TWh), je m'excuse, à l'horizon du Plan. Est-ce que  
11 vous allez mettre un trente pour cent (30 %)  
12 d'efficacité énergétique là-dessus aussi pour le  
13 réduire?  
14 (15 h 15)
- 15 R. Bon. Petite précision. Notre objectif de planifier  
16 le tiers, de combler le tiers de la croissance ce  
17 n'est pas quelque chose qu'on révisé à tous les  
18 jours. Évidemment, quand on fait une planification,  
19 monsieur Zayat l'a mentionné, c'est que cette  
20 machine-là ne se tourne pas sur un dix cents (10¢).  
21 Une fois qu'on met en place des programmes, qu'on  
22 les planifie, comme là on va déposer un dossier, on  
23 va présenter des interventions. On est en train de  
24 planifier l'horizon seize-vingt (2016-2020)  
25 présentement puis on va aller plus loin bientôt,

1 bien, ce n'est pas quelque chose qu'on peut adapter  
2 à tous les mois.

3           Donc, évidemment, c'est revu à chaque  
4 année. On va le faire dans le cadre de l'état  
5 d'avancement, mais il va falloir attendre. Tu sais  
6 je veux dire ce n'est pas quelque chose qui va être  
7 dynamique à toutes les prévisions de demande  
8 mensuelles. Donc, il va falloir prendre les  
9 prévisions sur un ensemble de... Ou minimalement  
10 une fois par année, on va revoir la planification  
11 qui va suivre les autres années. Mais les années  
12 qui vont suivre, exemple si je vous dis deux mille  
13 quatorze 2014), deux mille quinze (2015), deux  
14 mille seize (2016), que quatorze térawattheures  
15 (14 TWh) ça ne changera rien.

16 Q. **[361]** Question par rapport à ça. Juste essayer de  
17 me répondre rapidement si c'est possible. Je  
18 comprends, moi, que cette augmentation de quatorze  
19 point quatre (14,4), là, c'est pour des grosses  
20 industries, pour la grosse clientèle. Est-ce que  
21 les interventions en efficacité énergétique peuvent  
22 être aussi efficaces avec les nouveaux besoins de  
23 ces grosses clientèles-là ou si elles sont surtout  
24 efficaces avec la croissance des besoins normaux,  
25 par exemple de petites entreprises puis

1           résidentiel?

2           M. HANI ZAYAT :

3           R. Les programmes d'efficacité énergétique visent  
4           l'ensemble de la clientèle. Donc, c'est sûr qu'ils  
5           visent la clientèle résidentielle, commerciale,  
6           mais ils visent aussi la clientèle industrielle.

7           Q. **[362]** O.K.

8           R. Je compléterai dans le fond en disant que les  
9           mesures d'efficacité énergétique, la  
10          sensibilisation qui se fait au niveau de la  
11          clientèle résidentielle, donc c'est plus dans un  
12          objectif de sensibilisation et d'esprit de bon  
13          citoyen. Bien, au niveau du secteur industriel  
14          c'est plus pour améliorer la compétitivité des  
15          entreprises.

16                    Donc, la lorgnette de l'efficacité  
17          énergétique est un peu différente, mais elle  
18          contribue à la position concurrentielle de ces  
19          entreprises-là et donc, contribue au maintien de  
20          ces industries-là dans la zone de contrôle du  
21          Distributeur.

22          Q. **[363]** La réponse, si vous êtes en mesure de me  
23          donner les réponses brèves plutôt que longues, je  
24          vous demanderai de compléter si j'ai besoin de plus  
25          d'explications. Là, je vais vous poser quelques

1 questions en rafale suite, entre autres, aux  
2 questions de maître Lussier à la page 105 des notes  
3 sténographiques où elle vous a posé des questions  
4 justement sur cette cible de trente pour cent  
5 (30 %). Puis vous avez donné comme exemple en  
6 réponse Bonneville Power et British Columbia Power,  
7 en faisant des distinctions. Est-ce qu'il y a, à  
8 votre connaissance, d'autres distributeurs  
9 d'électricité qui utilisent une règle à pourcentage  
10 du tiers de la croissance pour leur intervention en  
11 efficacité énergétique?

12 M. STÉPHANE DUFRESNE :

13 R. À ce moment-ci, à ma connaissance, non.

14 Q. **[364]** Avez-vous fait un balisage pour avoir cette  
15 réponse-là?

16 R. Balisage complet en bonne et due forme. On a fait  
17 les principales utilités. Donc, à savoir si on a  
18 fait le balisage de l'ensemble du Canada, des  
19 États-Unis, non.

20 Q. **[365]** Non. Mais vous avez fait un balisage partiel  
21 qui vous a donné deux...

22 R. Oui. Puis, comme je l'ai mentionné hier, c'est une  
23 méthode. On aurait pu l'exprimer différemment, mais  
24 les deux dans l'autre ça revient pratiquement au  
25 même.

- 1 Q. **[366]** Avez-vous vérifié si ces distributeurs que  
2 vous avez sélectionnés, donc Bonneville et British  
3 Columbia Power, étaient en situation de surplus  
4 énergétique?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. **[367]** Est-ce qu'ils le sont?
- 7 R. Non.
- 8 Q. **[368]** Est-ce qu'ils ont des coûts évités pour les  
9 mesures d'efficacité énergétique qui se rapprochent  
10 des vôtres?
- 11 R. Ils sont sûrement différents. S'ils ne sont pas en  
12 surplus, ils doivent être différents  
13 nécessairement.
- 14 Q. **[369]** O.K. Et est-ce qu'ils ont des objectifs qui  
15 ont été fixés par leur gouvernement auxquels ils  
16 doivent répondre?
- 17 R. Je n'irai pas dans cette ligne de réponses-là parce  
18 que, premièrement, je n'ai pas vérifié la  
19 législation des autres utilités puis ce n'était pas  
20 l'objectif. Ici, on vise à planifier nos  
21 interventions. Il fallait...
- 22 Q. **[370]** Oui, oui.
- 23 R. Ça va, mais je peux-tu continuer?
- 24 Q. **[371]** C'était juste de savoir si vous avez vérifié  
25 ça.

1 R. Donc, juste m'assurer que la méthode qu'on  
2 préconise c'est une méthode, là, qui est une  
3 méthode qui est utilisée par ailleurs, mais ce  
4 n'est pas non plus rien de nouveau. Puis ça permet  
5 une modulation importante de nos interventions.  
6 Alors je pense que c'est quelque chose qui est bien  
7 centré sur nos besoins mais surtout sur notre  
8 contexte, contexte québécois où il y a un volume de  
9 surplus important puis il y a aussi des conditions  
10 de marché différentes.

11 Q. **[372]** Maintenant si on parle de coûts évités, parce  
12 que vous venez d'en parler, puis de surplus. Petite  
13 parenthèse. Si le projet, en fait, le gouvernement  
14 a un projet dans son budget qui va vous dire  
15 d'utiliser d'abord les contrats qui ne sont pas  
16 l'énergie patrimoniale en premier puis  
17 l'électricité patrimoniale ensuite pour vos  
18 approvisionnements. J'ai compris de vos réponses,  
19 parce que vous ne faites pas de revente à l'heure  
20 actuelle et depuis au moins un an ou à peu près,  
21 qu'en gros c'est ce que vous faites en ce moment.  
22 (15 h 20)

23 R. Exactement.

24 Q. **[373]** Donc, est-ce qu'on est d'accord pour dire que  
25 le vrai coût invité pour le Distributeur des

1 mesures à l'heure actuelle, c'est le deux quatre-  
2 vingt-six (286) de l'énergie patrimoniale?

3 R. D'ailleurs, dans nos dossiers de coûts évités,  
4 c'est exactement ça qu'on présente.

5 Q. **[374]** O.K.

6 M. ZANI HAYAT :

7 R. Plus, peut-être à, plus une composante puissance.  
8 Il faut le nuancer donc ce n'est pas, pour la  
9 partie énergie, c'est patrimonial mais quand on  
10 regarde le coût évité global, il y a une composante  
11 puissance qui est rattachée.

12 Q. **[375]** On va en parler pendant quelques minutes.  
13 Vous avez dit en témoignage aujourd'hui que vous ne  
14 voulez pas solliciter les clients plus de trois  
15 fois par année parce que vous craignez un  
16 effritement lorsque vous sollicitez vos clients à  
17 la pointe, là, et on voit dans la preuve...

18 R. Je peux me permettre? Pas plus que trois fois  
19 années; ce que j'ai dit c'est que déjà une fois par  
20 année, c'est beaucoup.

21 Q. **[376]** Bien, j'ai... O.K.

22 R. On ne veut pas les solliciter à chacune des années.  
23 On veut solliciter vraiment dans les cas d'urgence  
24 et que l'appel au public demeure un moyen  
25 d'urgence, entre guillemets, un moyen de dernier

1 recours.

2 Q. **[377]** O.K. Au tableau R-11.2 de HQD-3, Document 3,  
3 page 29, qui étaient vos réponses si je ne me  
4 trompe à la AHQ/ARQ, vous avez indiqué que le deux  
5 (2) janvier, vous êtes allés chercher avec un appel  
6 trois cents mégawatts (300 MW) et les vingt-deux  
7 (22) et vingt-trois (23) janvier, vous êtes allés  
8 chercher quatre cents mégawatts (400 MW) en réponse  
9 à ces questions. Alors...

10 R. Bien je pense que j'ai dit que le, pour le vingt-  
11 deux (22), vingt-trois (23) janvier, c'était quatre  
12 cents mégawatts (400 MW) et pour le...

13 Q. **[378]** C'est ce qu'il y a dans la réponse, si vous  
14 allez voir les tableaux.

15 R. Ah! non, le deux (2) janvier, le trois cents  
16 mégawatts (300 MW), c'est pour l'année deux mille  
17 dix - deux mille onze (2010-2011). Ce que j'ai  
18 dit...

19 Q. **[379]** Ah! c'est pour toute l'année ça. O.K. Parce  
20 que je vois au deux (2) janvier moi dans la  
21 réponse.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 C'est quelle question?

24 M. STÉPHANE DUFRESNE :

25 R. Non, ce qu'on a présenté c'est que le vingt-quatre

1 (24) janvier deux mille quatorze (2014),  
2 l'estimation de la contribution d'appels publics,  
3 c'est quatre cents mégawatts (400 MW). Ce qu'on a  
4 dit ce matin, c'est que le deux (2) janvier,  
5 c'était moins que quatre cents mégawatts (400 MW).

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Q. **[380]** O.K. Alors c'était le tableau R-11.2. Alors  
8 je présume que c'était la question. Je n'ai pas  
9 noté la page. Elle est sur internet, ah! page 29,  
10 oui, j'ai noté la page. Il y a un petit tableau,  
11 là, en réponse et c'était ce tableau. Vous avez  
12 également une procédure, là, une nouvelle procédure  
13 qui, des clients peuvent s'inscrire pour recevoir  
14 une alerte texto pour justement vous aider à  
15 réduire la pointe.

16 M. HANI ZAYAT :

17 R. C'est exact. C'est ce qu'on a... On a eu ça l'hiver  
18 dernier pour la première fois, aussi en mode...

19 Q. **[381]** Avez-vous eu une bonne collaboration des  
20 clients pour s'inscrire?

21 R. Disons que l'année dernière, on a eu quelques  
22 milliers de clients qui se sont inscrits pour le  
23 texto. Le résultat se traduit aussi dans le quatre  
24 cents mégawatts (400 MW) donc...

25 Q. **[382]** C'est un bon résultat...

- 1 R. ... quand on dit que...
- 2 Q. **[383]** ... le quatre cents mégawatts (400 MW).  
3 Étiez-vous contents de ce résultat-là?
- 4 R. C'est un résultat acceptable, oui, c'est un bon  
5 résultat mais c'est un résultat qui est moindre que  
6 ce qu'on a déjà eu dans le passé et, donc ce n'est  
7 pas...
- 8 Q. **[384]** À quoi vous attribuez le fait que ce soit  
9 moindre que ce que vous avez eu par le passé et  
10 comment pensez-vous pouvoir y remédier?
- 11 R. Bien c'est un peu la trame qu'on discute depuis  
12 hier dans le fond, c'est que c'est un moyen de  
13 dernier recours, qu'il ne faut pas solliciter les  
14 clients à outrance, autrement dit, il y a un effet  
15 de, je ne sais pas comment appeler ça, un effet de  
16 fatigue. Est-ce qu'on peut crier au loup...
- 17 Q. **[385]** Avez-vous vérifié ça auprès des clients?  
18 Avez-vous vérifié ça auprès des clients?
- 19 R. On n'a pas, c'est sûr qu'on reçoit des  
20 commentaires. On voit les commentaires qui peuvent  
21 être dits. Il y a des commentaires qui sont faits  
22 au niveau du web admettons, il y a des courriels  
23 qui rentrent, des réseaux sociaux. Donc oui, c'est  
24 quelque chose qu'on monitore. On est très sensibles  
25 à ça et c'est sûr que ça peut, ce n'est pas des

1 sondages en bonne et due forme, on n'est pas allés  
2 sonder l'ensemble des clients mais c'est sûr qu'on  
3 sent une certaine... Ce n'est pas quelque chose qui  
4 peut être utilisé à outrance.

5 Q. **[386]** Pensez-vous que la demande tarifaire avec une  
6 demande d'augmentation de cinq point huit pour cent  
7 (5,8 %) qui était pendante l'année dernière à ce  
8 moment-là, au moment où la... a peut-être eu un  
9 impact dans la réaction des clients et que si les  
10 clients étaient bien informés que de réduire leur  
11 consommation peut éviter une augmentation tarifaire  
12 parce que recours à... et leur expliquer ce que ça  
13 coûte d'aller chercher de la puissance sur les  
14 marchés, là, ça pourrait aider justement le client  
15 à participer.

16 R. Ça commence à devenir difficile de faire tous ces  
17 liens-là pour un appel au public auprès des  
18 clients. On est en mode, évidemment l'appel au  
19 public est en mode plus pointe exceptionnelle et  
20 oui, ça permet d'éviter des coûts mais ce n'est  
21 pas, l'objectif n'est pas, je ne veux pas dire que  
22 c'est uniquement d'éviter des coûts. C'est plus  
23 d'assurer l'approvisionnement. On n'est pas en mode  
24 arbitrage, est-ce que... ah! le prix est trop cher,  
25 on va faire un appel au public pour éviter des

1 coûts. On est là, on fait un appel au public pour  
2 assurer la fiabilité des approvisionnements.

3 (15 h 25)

4 Q. **[387]** Je comprends votre point de vue. O.K.,  
5 permettez-moi une vérification... oui. Dans votre  
6 preuve, ce sera ma dernière question, Madame la  
7 Présidente, dans votre preuve, et je suis à B-0005,  
8 je pense, HQD-1, Document 1, je vous confirme la  
9 cote de la Régie... oui, B-0005, aux pages 24 et  
10 25, vous nous expliquez que les conventions pour  
11 différer l'énergie des contrats en base et cyclable  
12 avec le Producteur, vous n'entendez pas y avoir  
13 recours à l'horizon du Plan, horizon 2023, puisque  
14 vous estimez ne pas être capables, dans le  
15 contexte, au moment où vous avez préparé le  
16 dossier, de reprendre l'énergie qui a été différée  
17 et de l'utiliser.

18 Maintenant, on a un quatorze point quatre  
19 térawattheures (14,4 TWh) qui vient de s'ajouter à  
20 l'horizon du Plan, est-ce que ça change votre...  
21 votre perspective, puisqu'on est déjà, là, avec  
22 quatorze point quatre (14,4), au-delà de votre  
23 scénario fort en demande?

24 M. STÉPHANE DUFRESNE :

25 R. Alors la réponse, c'est non. Et je vous rappellerai

1 qu'on avait, sur l'horizon 14-23, on avait déjà  
2 soixante-quinze térawattheures (75 TWh) de surplus,  
3 donc ces nouveaux besoins-là, dans un premier  
4 temps, sont comblés essentiellement par les surplus  
5 qui étaient déjà présents. Donc ça ne change  
6 absolument rien...

7 Q. **[388]** Mais...

8 R. ... on est encore dans l'impossibilité de différer  
9 pour le moment.

10 Q. **[389]** Est-ce qu'on s'entend que dans le soixante-  
11 quinze térawattheures (75 TWh) de surplus, nous  
12 avons plus de, je pense que c'est quarante-trois  
13 térawattheures (43 TWh) pour TCE d'inclus?

14 R. Soixante-quinze térawattheures (75 TWh) de surplus,  
15 c'est sans aucune contribution de TransCanada  
16 Énergie donc...

17 Q. **[390]** C'est sans aucune...

18 R. Sans aucune contribution.

19 Q. **[391]** ... vous n'incluez pas TransCanada Énergie  
20 dans ça, vous excluez...

21 R. Oui.

22 Q. **[392]** Mais est-ce que vous incluez les mesures  
23 d'efficacité énergétique...

24 R. Oui.

25 Q. **[393]** ... quand vous calculez le soixante-quinze

1 (75)?

2 R. Oui, oui. Évidemment, la prévision du scénario  
3 moyen du Plan d'approvisionnement, comme ça a  
4 toujours été, inclut les interventions en  
5 efficacité énergétique.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 O.K., ça complète mes questions. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci, Maître Sicard. Maître de Repentigny, pour la  
10 Régie?

11 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

12 Oui. Bonjour, messieurs. Alexandre de Repentigny,  
13 pour la Régie.

14 (15 h 30)

15 Q. **[394]** Alors pour ma première question, je vais vous  
16 référer à la pièce B-0008, page 57, soit HQD-1,  
17 Document 2.3. La page 57. Alors c'est à la ligne  
18 16, le Distributeur indique... est-ce que vous  
19 l'avez... oui?

20 M. STÉPHANE DUFRESNE :

21 R. Oui.

22 Q. **[395]** Le Distributeur indique que :

23 Les taux de réserve pour le  
24 Distributeur et pour la zone de  
25 réglage sont établis en fonction du

1                   critère de fiabilité en puissance du  
2                   NPCC, lequel exige que l'espérance de  
3                   délestage dans une zone d'équilibrage  
4                   n'excède pas 0,1 jour par année. Le  
5                   respect de ce critère est testé à  
6                   l'aide de modèles stochastiques...

7           Dans le cadre du précédent Plan  
8           d'approvisionnement, en réponse, je ne pense pas  
9           que ce soit nécessaire de déposer la pièce en  
10          question mais c'est en réponse à une question de la  
11          Régie vous demandant d'indiquer quels étaient les  
12          modèles stochastiques utilisés pour respecter le  
13          critère de fiabilité en puissance, le Distributeur  
14          indiquait que le modèle utilisé dans ses  
15          évaluations de fiabilité est le modèle MARS  
16          développé par General Electric.

17                   Alors on voulait savoir une précision, on  
18                   voulait savoir si, dans le présent dossier, c'était  
19                   le même modèle qui avait été utilisé pour  
20                   l'évaluation de la fiabilité en puissance de  
21                   l'ensemble des approvisionnements du Distributeur.

22   R. Oui, c'est le même modèle, comme les autres, comme,  
23   que ce soit aussi pour New York, ou l'Ontario,  
24   Nouvelle-Angleterre, donc toutes les zones faisant  
25   partie du NPCC utilisent le modèle MARS de General

1 Electric.

2 Q. **[396]** Merci. Ma prochaine question va porter sur le  
3 taux de réserve associé à l'électricité  
4 interruptible. Dans le présent dossier, c'est à la  
5 pièce, encore une fois, je ne crois pas que ce soit  
6 nécessaire de prendre la pièce en question mais à  
7 la pièce B-0021, la page 41, soit HQD-3, Document  
8 1, le Distributeur indique que le taux de réserve  
9 associé à l'option d'électricité interruptible est  
10 de quinze pour cent (15 %).

11 Par ailleurs, l'AHQ-ARQ, dans sa preuve,  
12 c'est à la pièce C-AHQ-ARQ-0011, aux pages 56 à 58,  
13 soumet que l'évaluation du taux de réserve de  
14 l'électricité interruptible présente certaines  
15 problématiques et soumet entre autres que  
16 l'évaluation n'a pas été faite depuis deux mille  
17 huit (2008).

18 Je sais que hier, dans le cadre de  
19 l'audience, vous avez mentionné qu'il y avait eu  
20 une nouvelle analyse qui avait été effectuée pour  
21 les fins du dossier R-3891 mais est-ce que vous  
22 pouvez préciser si l'évaluation qui avait été faite  
23 par le passé pour déterminer le taux de quinze pour  
24 cent (15 %), est-ce qu'elle a été revue, est-ce  
25 qu'il y a une nouvelle évaluation qui a été faite

1 pour déterminer ce taux, si ce taux était toujours  
2 approprié?

3 R. Effectivement, pour recalibrer l'option, donc ce  
4 qu'on a fait cet été, en fait c'est au printemps,  
5 pour s'assurer qu'on avait toujours une réserve de  
6 quinze pour cent (15 %) à appliquer, on a refait  
7 l'évaluation qui avait été entamée en deux mille  
8 huit (2008). Donc, oui, on a refait cette analyse-  
9 là pour s'assurer que le quinze pour cent (15 %)  
10 était encore valable, donc c'est toujours le cas.

11 Donc dans le cas de l'option d'électricité  
12 interruptible actuelle, c'est quinze pour cent  
13 (15 %), et dans le dossier qui a été déposé à la  
14 Régie, l'option 1, c'est encore quinze pour cent  
15 (15 %) qui est considéré, qui est intégré dans  
16 notre planification.

17 Q. **[397]** Est-ce que vous pouvez préciser le modèle que  
18 vous avez utilisé?

19 R. FEPMC.

20 Q. **[398]** Merci. Donc c'est le même modèle que dans le  
21 cadre du dernier dossier?

22 R. Oui, c'est parce que, effectivement, c'est que le  
23 modèle FEPMC permet de modaliser les différentes  
24 modalités. Mais notamment, ce qu'il permet de  
25 modaliser, c'est non pas le délai d'appel, je l'ai

1 mentionné ce matin, mais c'est plus le nombre  
2 d'interruptions par jour et aussi le nombre  
3 d'heures entre les deux appels, le cas échéant,  
4 s'il y a deux appels par jour, le modèle permet de  
5 capter le nombre d'heures entre les deux appels.

6 Évidemment, plus on augmente cette durée-  
7 là, plus ça peut avoir un impact. Puis ça permet  
8 aussi de capter le nombre d'interruptions dans une  
9 semaine et dans un hiver. Mais, comme je l'ai  
10 mentionné ce matin, les délais de, lorsque  
11 j'appelle à trois heures d'avis, ou vingt-quatre  
12 (24) heures d'avis, ça, ce n'est pas capté, le  
13 modèle n'est pas assez, il n'est pas multi-  
14 dynamique, là.

15 Q. **[399]** O.K.

16 R. Il ne capte pas ça. Donc c'est le même modèle qui a  
17 été utilisé en deux mille huit (2008).

18 Q. **[400]** Parfait. Merci. Ma prochaine question va  
19 porter sur la contribution en puissance d'énergie  
20 éolienne. Encore une fois, ça ne sera pas, je vais  
21 vous référer à des pièces du dossier R-3748-2010,  
22 c'était le dernier dossier du Plan  
23 d'approvisionnement. On avait, il y avait eu  
24 plusieurs questions qui avaient été formulées au  
25 Distributeur pour, lui demandant s'il avait fait

1 une nouvelle étude de la contribution en puissance  
2 de l'énergie éolienne.

3 Je vais vous référer à des passages en  
4 particulier, soit à la pièce B-0040, aux pages 11 à  
5 14. Le Distributeur indique entre autres qu'il :

6 ... n'a pas réalisé d'autres études  
7 sur la contribution en puissance de la  
8 production éolienne que celle  
9 mentionnée à la référence (iv).

10 Compte tenu du coût associé à la  
11 réalisation de ces études, notamment  
12 du coût associé à la reconstitution  
13 des séries chronologiques de  
14 production éolienne, le Distributeur  
15 attendra assurément quelques années  
16 afin d'incorporer, dans une éventuelle  
17 nouvelle étude, un ensemble de  
18 changements...

19 Dans le cadre de l'audience qui avait été tenue, le  
20 Distributeur avait également indiqué, c'est aux  
21 notes sténographiques, c'est la pièce A-0040, page  
22 110 :

23 Dans plusieurs années, quand on aura  
24 le lay-out, le déploiement complet des  
25 parcs, on pourra voir les éoliennes où



1                   Tableau 3-4, le nombre de stations  
2                   météorologiques d'EC pour lesquelles  
3                   des données sont disponibles est plus  
4                   faible dans les années 70, 80 et début  
5                   90. En plus, les données alors  
6                   recueillies sont de moins bonne  
7                   qualité que celles couvrant la portion  
8                   plus contemporaine de l'historique.  
9                   Ainsi, les résultats obtenus pour la  
10                  première portion de l'historique ne  
11                  pourront être aussi fiables que ceux  
12                  obtenus pour les années postérieures à  
13                  1993.

14                Alors ma question est la suivante : est-ce que  
15                compte tenu qu'Hélimax doute en quelque sorte de la  
16                qualité et de la fiabilité des données avant  
17                quatre-vingt-treize (93), est-ce que vous  
18                considérez ou est-ce qu'il serait opportun qu'une  
19                nouvelle étude soit faite à la lumière des données  
20                postérieures à mil neuf cent quatre-vingt-treize  
21                (1993) et à la lumière des données réelles et de  
22                l'expérience acquise à ce jour?

23                M. HANI ZAYAT :

24                R. Effectivement, quand on a à tenir compte de la  
25                contribution en puissance des éoliennes lors de la

1 mise en place des premiers parcs, on a eu recours à  
2 HéliMAX et, dans le fond, à la meilleure  
3 information disponible avec tous les risques et  
4 périls que ça a constitué et c'est ce qu'on a  
5 utilisé.

6 Aujourd'hui, effectivement, on est en train  
7 de se requestionner, de voir pas juste si il y a  
8 lieu de revoir la, c'est-à-dire se requestionner  
9 quant à la revue de la contribution en puissance  
10 des éoliennes, pas juste à la lumière des données  
11 d'HéliMAX mais à la lumière aussi de la façon  
12 d'aborder le problème.

13 Donc on est en train de voir si ce qu'on a  
14 besoin de faire c'est tout simplement une mise à  
15 jour des données à la lumière des, grosso modo, des  
16 années qui vont s'être écoulées depuis le premier  
17 parc éolien et de l'expérience qu'on a vécue au  
18 cours de cette dizaine d'années ou de ces huit ans  
19 ou est-ce qu'il y a aussi des améliorations qui  
20 peuvent être apportées à l'approche méthodologique,  
21 admettons, pour la contribution en puissance des  
22 éoliennes.

23 Donc c'est quelque chose qu'on est en train  
24 de regarder de façon plus pointue et on va  
25 certainement revenir, l'horizon je ne pourrais pas

1 vous dire aujourd'hui parce qu'on n'a pas encore une  
2 vision très précise de ce que ça impacte comme  
3 travail et comme approche et comme reconstitution  
4 de données et comme complétion. Mais c'est sûr que  
5 c'est quelque chose qui pourrait être fait au cours  
6 probablement du prochain plan donc une mise à jour  
7 de l'étude et les résultats qui peuvent y découler  
8 pour ce qui est...

9           Donc, ça peut être plus large qu'une simple  
10 mise à jour des données d'Hélimax, admettons, d'un  
11 recalque de la méthode d'Hélimax qui a été faite à  
12 l'époque mais peut-être une révision plus globale à  
13 la lumière de la révision des données et de  
14 l'expérience qui est vécue et de, un peu, de la  
15 modernisation qu'on peut amener à l'approche.

16 (15 h 40)

17 Q. **[401]** Donc, d'ici un horizon de trois ans vous  
18 envisagez peut-être à une telle étude?

19 R. Un petit peu moins. Il reste presque juste deux ans  
20 pour le prochain plan.

21 Q. **[402]** Parfait. Merci. Alors encore une fois, je  
22 vais vous référer à quelques pièces, à trois  
23 pièces, mais ça ne sera pas nécessaire, je crois,  
24 de prendre les pièces en question.

25           D'abord, dans sa preuve, le Distributeur

1 indique, c'est à la pièce B-0008, page 46, soit  
2 HQD-1, Document 2.3 à l'annexe 4D que la capacité  
3 totale de production installée sur le réseau  
4 d'Énergie La Lièvre est de deux cent cinquante  
5 mégawatts (250 MW).

6 Il s'agit de centrales  
7 hydroélectriques dont le facteur  
8 d'utilisation est limité par les  
9 apports en eau. Il est donc possible  
10 de présumer la disponibilité d'une  
11 puissance d'environ 150 MW, qui doit  
12 transiter par les chemins MATI-HQT et  
13 MAFA-HQT.

14 EBM, dans sa preuve, c'est à la pièce C-EBM-0010, à  
15 la page 12, il indique qu'il y a lieu d'augmenter  
16 cette puissance à deux cent cinquante mégawatts  
17 (250 MW). À cet effet, il indique :

18 Il y a lieu de noter que la centrale  
19 de production installée sur le réseau  
20 d'Énergie La Lièvre est qualifié à  
21 hauteur de 250 MW sur le marché de la  
22 puissance, sur le marché de NYISO/ISO-  
23 NE. Il y aurait donc lieu d'augmenter  
24 la puissance disponible à cette  
25 interconnexion, soit à un niveau de

1 250 MW.

2 En réponse à une question de la Régie formulée à  
3 EBM, de confirmer que la centrale d'Énergie La  
4 Lièvre n'était jamais limitée par des apports en  
5 eau durant la période comprise entre le premier  
6 (1er) décembre d'une année et le trente et un (31)  
7 mars de l'année suivante, EBM indique qu'il n'y a  
8 aucune restriction, là, quant aux apports en eau.

9 Alors on voulait savoir si, considérant  
10 cette réponse, le Distributeur serait disposé à  
11 considérer une valeur de deux cent cinquante  
12 mégawatts (250 MW) de capacité en importation sur  
13 l'interconnexion d'Énergie La Lièvre.

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 R. Donc, sur ce point-là, je ne pourrais pas  
16 contredire EBM, ils sont mieux placés que nous pour  
17 évaluer la contribution, non pas en puissance mais  
18 énergétique aussi. Parce que ce qu'on dit c'est  
19 qu'on le sait qu'il y a des capacités installées  
20 supérieurs à cent cinquante mégawatts (150 MW),  
21 mais il faut juste s'assurer que, lorsqu'on  
22 l'utilise, qu'on appelle l'énergie, qu'il y a de  
23 l'eau dans le réservoir ou qu'ils ont les moyens  
24 nécessaires.

25 Donc, s'ils nous disent qu'ils sont

1 capables de livrer deux cent cinquante mégawatts  
2 (250 MW) en pratiquement trois cents (300), sept  
3 cents (700), huit cents (800) heures, nous, que ça  
4 soit eux, que ça soit un autre. Lorsqu'il y a un  
5 contrat signé, il y a des modalités, il y a des  
6 pénalités, donc il y a des... Tous les fournisseurs  
7 sont traités de façon équitable.

8 Bon. Maintenant est-ce que c'est cent  
9 cinquante (150), deux cent cinquante (250)? Moi, ce  
10 que je vous dis c'est que dans le quatre cents  
11 (400), ce qu'on a ajouté aux onze cents mégawatts  
12 (1100 MW) ça fait partie de ça. Pas parce qu'ils  
13 nous disent que c'est cent mégawatts (100 MW) de  
14 plus qu'on va augmenter de quinze cents (1500) à  
15 seize cents (1600). Je pense qu'on a mentionné ce  
16 matin, déjà que c'est agressif.

17 Alors tant mieux s'ils peuvent nous offrir  
18 plus, on n'a pas de problème. Mais ceci étant, le  
19 quinze cents mégawatts (1500 MW) demeure quelque  
20 chose qui est déjà important dans notre  
21 contribution de marché de court terme et EBM, comme  
22 les autres producteurs au Québec, il n'y en a pas  
23 beaucoup, est pris en compte dans le quinze cents  
24 mégawatts (1500 MW).

25

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Peut-être juste pour compléter aussi. Il faut, au-  
3 delà de la capacité technique de la centrale, il  
4 faut que la centrale soit disponible d'un point de  
5 vue commercial. Autrement dit, même si la capacité  
6 est de deux cent cinquante mégawatts (250 MW), EBM  
7 peut avoir des engagements envers des tiers pour  
8 cinquante (50), cent (100) ou jusqu'à deux cent  
9 cinquante mégawatts (250 MW).

10 Quand on regarde l'ensemble du bilan, ce  
11 qu'on dit c'est que l'ensemble des ressources en  
12 dehors de New York peut contribuer jusqu'à quatre  
13 cents mégawatts (400 MW) en termes de  
14 planification.

15 Quand on est en mode appel d'offres et  
16 qu'on reçoit les offres, évidemment, on n'est pas  
17 limité par ce quatre cents (400). S'il y a des  
18 offres qui rentrent pour plus que ça et que les  
19 centrales sont présentes et sont libres de tout  
20 engagement, bien, elles peuvent être certainement  
21 contractées par le Distributeur et prises en  
22 compte. Autrement dit, c'est un critère de  
23 planification, mais ce n'est pas une limitation au  
24 moment de l'appel d'offres.

25 Q. **[403]** Merci. Alors pour les fins de ma prochaine

1 question, je vais vous référer à un extrait de la  
2 preuve qui a été déposée dans le dossier R-3891. Je  
3 vais vous lire l'extrait. C'est la page 9 de la  
4 pièce B-0004, c'est à la ligne 19. Le Distributeur  
5 indique que, je vais vous lire l'extrait, mais il  
6 fait état d'une augmentation du coût de la  
7 puissance au cours de l'hiver. Alors :

8 Au cours des dernières années,  
9 particulièrement au cours des deux  
10 derniers hivers, le Distributeur a  
11 constaté une hausse appréciable du  
12 prix de la puissance UCAP acquise dans  
13 le cadre de ses appels d'offres et du  
14 prix de l'énergie en période  
15 hivernale. Les prix payés par le  
16 Distributeur sont en effet passés de  
17 moins de 1 \$ de kilowatt/mois, durant  
18 les hivers 2010-2011 et 2011-2012, à  
19 un peu plus de 5 \$ le kilowatt/mois au  
20 cours de l'hiver 2013-2014.

21 Dans les périodes de grands froids qui  
22 peuvent durer quelques jours, le  
23 Distributeur a observé que le prix de  
24 l'énergie augmente rapidement, ce qui  
25 laisse supposer que les marchés de

1 l'électricité sont dorénavant plus  
2 affectés par des problèmes de  
3 puissance.

4 (15 h 45)

5 Q. **[404]** Dans le potentiel technico-économique de la  
6 gestion de la puissance qui a été déposé dans  
7 l'état d'avancement du plan deux mille onze - deux  
8 mille douze (2011-2012) et qui est daté du trente  
9 et un (31) octobre deux mille douze (2012), le  
10 Distributeur indique, c'est à la page 3, que :

11 Le potentiel technico-économique des  
12 mesures de gestion de la demande en  
13 puissance représente la réduction de  
14 la demande associée à l'implantation  
15 des mesures où cela est techniquement  
16 possible et dont le coût unitaire est  
17 inférieur ou égal au coût évité en  
18 puissance du Distributeur.

19 Alors on constate que depuis le moment où le  
20 potentiel technico-économique de l'AGDP a été  
21 évalué, les coûts de la puissance dans les deux  
22 dernières années ont significativement augmenté.  
23 Alors on se demandait s'il n'y avait pas lieu de  
24 ré-évaluer le potentiel technico-économique de la  
25 gestion de la puissance à la lumière du coût de la

1 puissance qui a augmenté dans les dernières années?  
2 M. STÉPHANE DUFRESNE :  
3 R. Le potentiel, le PTÉ, réseau intégré, je pense  
4 qu'il y a deux, les tableaux sont séparés en deux  
5 de mémoire. Je l'ai pas devant moi. Il y a les  
6 mesures qui sont à l'intérieur du, on avait  
7 présenté dans les précédents dossiers nos coûts  
8 évités en puissance de quarante dollars (40 \$)  
9 kilowatt hiver. Donc je pense qu'il y a un tableau  
10 qui présente les mesures incluses dans le PTÉ et la  
11 section du bas, il y a une mesure exclue, exclue  
12 parce qu'ils sont au-delà de quarante dollars  
13 (40 \$) le kilowattheure. On y va en termes de coûts  
14 unitaires. Donc je pense qu'on considère que déjà,  
15 là, si on augmentait nos coûts évités, on va  
16 déposer le dossier bientôt, donc les coûts évités  
17 effectivement vont changer. Donc, mais ça va rester  
18 à l'intérieur de ces fourchettes-là. Donc ce que je  
19 veux dire c'est que si nos coûts évités augmentent,  
20 la liste des moyens présentant le PTÉ traite cette  
21 hausse-là. Je ne sais pas s'il y a un exemple, là.  
22 Je ne sais pas si je... Ce n'est peut-être pas  
23 clair, là. Je vais prendre l'exemple, je pense ça  
24 serait plus facile si je prends le PTÉ avec moi,  
25 là. Juste une petite seconde. O.K. Donc j'ai

1           présentement le PTÉ avec moi. Alors si je prends  
2           effectivement le document déposé le trente et un  
3           (31)... premier (1er) novembre deux mille douze  
4           (2012), état d'avancement deux mille douze (2012),  
5           si je vais à la... je ne sais pas si vous l'avez  
6           devant vous.

7           Q. **[405]** Non.

8           R. Mais je vais vous donner un exemple O.K.? Donc le  
9           tableau 3 présente les mesures, le potentiel au  
10          secteur résidentiel. Donc les mesures incluses au  
11          PTÉ, on les voit. Les coûts unitaires varient bon  
12          de zéro à trente-sept dollars (37 \$) le kilowatt  
13          hiver. Après ça, il y a une section en dessous qui  
14          présente les mesures exclues. Donc on voit que les  
15          coûts unitaires n'augmentent pas. Soixante-sept  
16          dollars (67 \$), soixante-sept dollars (67 \$) à  
17          douze cent dollars (1 200 \$) du kilowatt hiver.  
18          Donc le PTÉ est déjà couvert. Donc les mesures ne  
19          sont pas exclues puis en plus, c'est sûr que si on  
20          poursuit la liste, il y en a peut-être d'autres  
21          mais déjà, même si on augmente les coûts de  
22          puissance, nos coûts évités, la liste qu'on a ici  
23          couvre ça. Donc que ce soit pour résidentiel,  
24          commercial, institutionnel, industriel, tout est  
25          là. Donc il n'y a pas lieu de réviser pour le

1 moment le PTÉ parce que les mesures sont toutes  
2 identifiées. Je ne sais pas si c'est clair, je...

3 Q. **[406]** C'est beau. Parfait merci.

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Par ailleurs, une révision dans le fond, une  
6 révision des coûts évités va faire en sorte que le  
7 potentiel va être, certaines mesures qui ne  
8 passaient pas le test à l'intérieur des coûts  
9 évités qui étaient de quarante dollars (40 \$), là,  
10 c'est des mesures de long terme qui sont annoncées  
11 là. Donc ce n'est pas tant le marché de court terme  
12 mais c'était le signal de long terme qui était de  
13 quarante dollars (40 \$) du kilowatt hiver. Bien si  
14 ce coût-là était augmenté, bien il y aurait plus de  
15 mesures qui seraient économiquement intéressantes à  
16 mettre en place et qui seraient évidemment les  
17 bienvenues.

18 Q. **[407]** Oui. Merci. Alors je vais maintenant vous  
19 référer à la pièce B-0073, la page 39, soit HQD-3,  
20 Document 1.2. C'est la réponse à la question 18.1  
21 de la Régie. Alors la Régie demandait au, je vais  
22 vous laisser le temps de prendre la pièce... La  
23 Régie demandait au Distributeur, en lien avec la  
24 baisse significative de l'effacement en puissance  
25 de la bi-énergie si :

1 le Distributeur procède à une  
2 évaluation en temps réel de  
3 l'effacement en puissance de la  
4 bi-énergie depuis le déploiement de  
5 l'infrastructure de lecture à distance  
6 aux 15 minutes.

7 En réponse à cette question, le Distributeur a  
8 indiqué qu'il ne fait pas d'évaluation en temps  
9 réel de l'effacement en puissance de la bi-énergie  
10 depuis le déploiement puisque le déploiement vient  
11 à peine de commencer. Il indique par ailleurs un  
12 peu plus loin qu' :

13 Une fois le déploiement complété,  
14 cette analyse pourrait être réalisée  
15 pour l'ensemble des clients au tarif  
16 DT.

17 Alors ce qu'on se demandait c'est considérant  
18 qu'avec la technologie LAD, le Distributeur va  
19 pouvoir suivre l'effacement d'un nombre croissant  
20 de clients à la bi-énergie puis il va pouvoir  
21 suivre en temps réel, de plus en plus près, leur  
22 consommation et l'effacement en question, est-ce  
23 qu'on peut s'attendre à ce que la valeur de six  
24 cent cinquante mégawatts (650 MW) soit  
25 prochainement révisée?

1 R. Je crois que, le panel précédent était probablement  
2 mieux placé que nous pour répondre à cette  
3 question. On peut, je vais simplement répondre dans  
4 le fond qu'il y a peu de, quand on regarde les  
5 entrées et sorties au tarif DT depuis quelques  
6 années, il y a eu des années où il y a des sorties  
7 nettes mais ce n'est pas nécessairement majeur et  
8 donc la contribution de six cent cinquante  
9 mégawatts (650 MW) est encore, semble encore  
10 valide, je vais le dire comme ça parce qu'il y a  
11 relativement peu de sorties nettes du tarif DT.  
12 Autrement dit, si on regarde, je pense qu'on a  
13 regardé l'année dernière, il y a moins que quatre  
14 cents (400) clients qui ont quitté le tarif. Donc  
15 la contribution, l'impact en puissance du tarif DT  
16 évalué à six cent cinquante mégawatts (650 MW)  
17 semble être encore valable. Évidemment, je  
18 comprends que la venue de IMA va permettre une  
19 mesure plus précise de cette contribution-là. Je  
20 présume que ça va être tenu compte dans les  
21 prévisions de la demande et dans les estimations de  
22 la contribution, dans la contribution... c'est ça,  
23 dans l'évaluation de la contribution du tarif DT à  
24 l'effacement de la pointe.  
25 (15 h 50)

1 Q. **[408]** Pour ma prochaine question maintenant, je  
2 vais vous référer à la pièce B-0009, page 21, soit  
3 HQD-2, Document 1; c'est dans le... c'est une  
4 question concernant les réseaux autonomes, c'est à  
5 propos de la biomasse forestière. Le Distributeur  
6 indique :

7 Dans le Plan d'approvisionnement 2011-  
8 2020, le Distributeur annonçait que  
9 des discussions avaient été entamées  
10 avec la communauté autochtone  
11 d'Opitciwan visant un projet de vente  
12 d'électricité produite à partir de  
13 biomasse forestière au Distributeur  
14 proposé par la communauté. Les  
15 discussions avec la communauté sont  
16 toujours en cours pour ce projet.

17 Alors, est-ce que vous pourriez élaborer sur le  
18 niveau d'avancement de ce projet de biomasse et sur  
19 les obstacles, s'il y a lieu, liés à la conclusion  
20 d'une entente?

21 R. Excusez-moi, votre citation était du Plan 2011,  
22 hein?

23 Q. **[409]** Non, c'est dans le cadre du présent dossier.

24 M. STÉPHANE DUFRESNE :

25 R. Écoutez, je serais mal placé pour dire que je suis

1 au courant de façon fine des discussions. Au moment  
2 où on se parle, les discussions, je ne le sais pas.  
3 Ce qu'on pourrait faire, c'est un suivi dans le  
4 cadre de l'état d'avancement mais je n'ai pas de...

5 Q. **[410]** Parce que ce qu'on voulait savoir, c'est si  
6 le projet en question, est-ce que vous savez si,  
7 est-ce que vous avez évalué s'il était rentable  
8 pour le Distributeur?

9 R. À savoir s'il est toujours en vie?

10 Q. **[411]** S'il était rentable pour le Distributeur,  
11 s'il est toujours en vie aussi, là, mais si le  
12 Distributeur a évalué, est-ce que ce projet-là  
13 pouvait être rentable pour lui?

14 R. Je ne pourrais pas vous dire. Je n'ai pas vu de, à  
15 ma connaissance, je n'ai pas vu de données  
16 économiques sur ce projet-là. Je ne pourrais pas  
17 aller plus loin que ça, malheureusement, je n'ai  
18 pas d'information, autant que j'ai parlé ce matin  
19 ou cet après-midi des projets de jumelage éolien-  
20 diesel, j'ai des connaissances beaucoup plus fines,  
21 des données économiques. Dans le cas de la biomasse  
22 à Opitciwan, je sais qu'il y a des discussions,  
23 est-ce que, est-ce que c'est en cours, est-ce que  
24 c'est sur la glace, je ne pourrais pas vous dire  
25 présentement, là.

1 Q. **[412]** C'est beau. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 On pourrait prendre un engagement.

4 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

5 Oui, un engagement?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, Engagement numéro 5, pour apporter peut-être

8 la précision à cet égard-là.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Donc faire le suivi sur, le suivi des discussions

11 qui ont été entamées avec la communauté autochtone

12 d'Opitciwan concernant un projet de... bien de

13 centrale à la biomasse forestière. Est-ce que ça

14 va, Maître de Repentigny?

15 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

16 Ça va, oui.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 L'engagement numéro 5.

19 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

20 Est-ce qu'on pourrait ajouter à l'engagement

21 l'intérêt du Distributeur de s'impliquer dans un

22 tel projet si ça pourrait s'avérer rentable?

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Certainement.

25

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. On va tenter de faire une réponse complète.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Oui, c'est ça.

5

6 E-5 (HQD) : Faire le suivi des discussions  
7 entamées avec la communauté autochtone  
8 d'Opitciwan concernant un projet de  
9 centrale à la biomasse forestière et  
10 préciser l'intérêt du Distributeur de  
11 s'impliquer dans un tel projet si ça  
12 pouvait s'avérer rentable (demandé par  
13 la Régie)

14

15 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

16 Q. **[413]** Alors maintenant, je vais vous référer à un  
17 extrait de la décision D-2013-037, c'était à la  
18 page 118, concernant le réseau de Schefferville,  
19 c'était dans le cadre du dossier R-3814-2012. Je  
20 vais vous lire l'extrait en question, alors :

21 [471] La Régie réitère donc les  
22 demandes qu'elle a formulées dans ses  
23 décisions D-2011-162 et D-2012-024.  
24 Elle demande au Distributeur que soit  
25 présentée, à l'occasion de la

1                   prochaine demande d'investissement de  
2                   plus de 10 M\$ liée à la centrale  
3                   Mehinek ou à la ligne raccordant cette  
4                   centrale à Schefferville, une mise à  
5                   jour des investissements et des  
6                   approvisionnements envisagés dans le  
7                   dossier R-3602-2006. Elle demande  
8                   également au Distributeur qu'il  
9                   démontre que ces investissements  
10                  demeurent l'option la plus avantageuse  
11                  en fonction des différents scénarios  
12                  d'approvisionnement possibles, selon  
13                  les données les plus récentes qu'il  
14                  aura alors à sa disposition.

15                On comprend qu'il n'y a pas eu de demande  
16                d'investissement de déposée encore à la Régie  
17                visant la... qui aurait permis d'avoir une mise à  
18                jour des investissements envisagés et tout dans le  
19                réseau de Schefferville; par ailleurs, est-ce que  
20                vous pourriez tout de même dresser un portrait  
21                général de l'évolution des besoins de la charge à  
22                Schefferville en fonction des projets miniers puis  
23                des investissements qui sont envisagés, de manière  
24                générale, sommaire, là?

25                (15 h 55)

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Je ne pourrais pas vous répondre pour ce qui est du  
3 projet de la charge, donc des projets miniers. Je  
4 peux par contre vous parler un petit peu des  
5 investissements qui seraient requis pour la  
6 centrale. Est-ce que ça faisait partie de la  
7 question?

8 Q. **[414]** Oui, oui, tout à fait.

9 R. Donc centrale qui est plutôt vieillissante, qui  
10 semble nécessiter des investissements importants.  
11 Par contre, on est dans le processus de  
12 requestionner, dans le fond, l'ensemble de ces  
13 investissements-là de façon à voir qu'est-ce qui  
14 est vraiment requis pour maintenir la centrale en  
15 état d'opération acceptable sans être obligés  
16 d'investir des montants qui peuvent être très  
17 importants. Et cet exercice est fait dans le cadre,  
18 évidemment, d'une revue de tout ce qui est  
19 nécessaire pour le maintien, l'exploitation de la  
20 centrale et la sécurité des approvisionnements pour  
21 Schefferville. Mais c'est sûr, quand on regarde à  
22 prime abord, les premières réponses c'est des  
23 évaluations qui sont des investissements majeurs et  
24 c'est pour ça qu'on fait un deuxième, un troisième,  
25 un quatrième tour de manivelle pour nous assurer

1 que les investissements qu'on voit sont vraiment  
2 les investissements requis et qu'ils constituent la  
3 meilleure solution d'approvisionnement pour  
4 Schefferville.

5 Q. **[415]** Dans le cadre du dossier R-3814-2012 vous  
6 aviez fait état d'un investissement lié aux  
7 évacuateurs de crues, est-ce que ça vous dit  
8 quelque chose?

9 R. Oui.

10 Q. **[416]** Oui? Est-ce que cet investissement-là est  
11 toujours envisagé?

12 R. Oui, il y a des problématiques, en tout cas, il y a  
13 des investissements qui sont envisagés pour les  
14 évacuateurs de crues, les digues, pour l'ensemble  
15 des... en tout cas, pour plusieurs composantes de  
16 la centrale et... c'est ça.

17 Q. **[417]** Est-ce qu'on devrait s'attendre à ce qu'un  
18 dossier, une demande d'investissement soit déposée  
19 prochainement à la Régie en lien avec la centrale  
20 ou le réseau en général?

21 R. Pour l'instant on est encore en mode  
22 questionnement. Éventuellement, oui, ça pourrait  
23 venir mais on voudrait juste être sûrs de venir  
24 avec une demande d'investissement qui est réaliste  
25 et qui correspond aux besoins de la centrale.

1 Q. **[418]** Est-ce que vous avez une idée de l'horizon en  
2 question?

3 R. Je ne voudrais pas m'avancer là-dessus.

4 Q. **[419]** Merci, ça va compléter mes questions, à moins  
5 que... C'est beau? Parfait, merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci Maître de Repentigny. Alors il me reste une  
8 minute pour vous poser des questions, on va faire  
9 ça vite, j'en ai pas beaucoup.

10 INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[420]** Il a beaucoup été question de la croissance  
12 de la demande en puissance aux pages 18 et 19 de la  
13 pièce B-0005. Vous énoncez un certain nombre  
14 d'interventions que le Distributeur compte faire  
15 sur la durée du Plan pour mieux gérer la demande en  
16 puissance. Vous avez fait mention aussi dans le  
17 cadre de la présente audience, bon, des  
18 modifications que vous proposez à l'option  
19 d'électricité interruptible, du projet pilote en ce  
20 qui a trait au contrôle à distance des chauffe-eau.  
21 Vous avez aussi précisé que, considérant cette  
22 croissance-là, que vous étiez ouverts à d'autres  
23 solutions qui aideraient le Distributeur à gérer  
24 cette croissance. Les intervenants ont énoncé un  
25 certain nombre d'idées à cet égard-là, le RNCREQ a

1           entre autres mis en preuve l'existence de  
2           différents programmes qui existent dans d'autres  
3           juridictions qui permettent l'achat de puissance  
4           interruptible, on parle d'un programme qui  
5           s'appelle Save Power Day Peak-Time Rebate. Est-ce  
6           que le Distributeur considère que c'est des avenues  
7           qui pourraient être intéressantes à développer, le  
8           cas échéant, pour le Québec? Il y a aussi des  
9           modifications à l'option, pas à l'option mais au  
10          tarif bi-énergie qui ont été proposées afin de le  
11          rendre, de rendre ce tarif-là plus intelligent, de  
12          l'utiliser lorsque le Distributeur en a réellement  
13          besoin et, évidemment, ces différents programmes-là  
14          peuvent être mis en oeuvre à l'aide des compteurs  
15          intelligents. On n'a pas senti pour le moment une  
16          grande volonté de la part du Distributeur  
17          d'utiliser cette nouvelle technologie qui va être à  
18          votre disposition prochainement à la grandeur du  
19          Québec pour répondre à cette problématique-là de la  
20          croissance de la demande en puissance à la pointe.  
21          Alors j'aimerais vous entendre sur votre volonté  
22          peut-être de nous amener des projets pilotes qui  
23          permettraient d'utiliser ces compteurs-là et de les  
24          rendre vraiment intelligents dans un court laps de  
25          temps.

1 (16 h )

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. C'est sûr que peut-être qu'on les exprime un petit  
4 peu différemment, mais toutes nos actions visent à  
5 aller chercher cette puissance qui peut être, qui  
6 est dans le fond disponible chez les clients. On  
7 l'a exprimé de façon différente que ce qui est fait  
8 ailleurs, où c'est beaucoup lié à de la  
9 tarification, de la tarification différenciée dans  
10 le temps.

11 Mais ce qu'on pense c'est que, dans le  
12 fond, aller chercher la puissance lorsqu'elle est  
13 disponible et lorsque les clients ont des moyens de  
14 gérer leurs demandes à travers des actions qu'ils  
15 peuvent faire.

16 Je vais le décomposer rapidement. Donc,  
17 l'interruptible est un élément important, je pense,  
18 où on est, d'une certaine façon on fait l'envie des  
19 autres pour notre programme interruptible  
20 industriel, où c'est un moyen qui est important,  
21 qui est contributif et qui, aussi, se traduit, en  
22 tout cas, certainement à travers la révision qu'on  
23 y apporte, à travers le programme interruptible M.  
24 Donc, la bonification de la...

25 Q. [421] L'option.

1 R. De la rémunération de l'interruptible au L et au M,  
2 on espère, va aller chercher ces clients-là qu'ils  
3 ont, soit parce qu'ils sont capables de gérer leur  
4 charge, soit parce qu'ils ont des génératrices  
5 d'urgence qu'ils sont capables de partir et de  
6 contribuer à la gestion du réseau. Mais ça se  
7 traduit... Le tarif interruptible est un tarif qui  
8 permet toutes ces utilisations-là, quel que soit...  
9 quel que soit le moyen installé chez le client pour  
10 y répondre.

11 Q. **[422]** Hum, hum.

12 R. Quand on regarde la clientèle résidentielle, c'est  
13 sûr qu'on a le tarif bi-énergie et que, oui, on  
14 voudrait... c'est sûr que c'est un tarif super  
15 intéressant. On voudrait certainement le conserver.  
16 On n'a peut-être pas été très agressif pour aller  
17 chercher des clients additionnels à cause des  
18 problématiques de mazout, dans le fond, ou notre  
19 clientèle semble plus réticente à l'utilisation du  
20 mazout même en période... même pour des périodes  
21 limitées dans l'année. Mais c'est quelque chose qui  
22 est intéressant.

23 Et, finalement, donc l'utilisation des  
24 chauffe-eau c'est une illustration. Je ne voudrais  
25 surtout pas être réducteur et ne parler que des

1 chauffe-eau. C'est sûr que, ultimement, c'est la  
2 chauffe, la chauffe des locaux, au-delà de la  
3 chauffe de l'eau, est un élément qui est... où le  
4 potentiel est encore beaucoup plus important.  
5 L'essentiel de notre pointe, il vient des mesures  
6 de... il vient de la charge de chauffage, et d'être  
7 capable d'intervenir sur la charge de chauffage,  
8 chez les clients qui le souhaitent et qui acceptent  
9 d'y souscrire, serait certainement une mesure  
10 intéressante.

11 On commence par le chauffe-eau parce que  
12 c'est la partie la plus... qui est techniquement la  
13 plus facile et la plus réalisable à court terme,  
14 mais ça peut être ouvert à bien plus que des  
15 chauffe-eau.

16 Maintenant, est-ce qu'il faut passer par  
17 des questions de tarification spécifique ou est-ce  
18 que c'est des programmes particuliers du type on  
19 installe, on installe la quincaillerie chez le  
20 client et on lui donne une compensation annuelle?  
21 C'est un peu ça qu'on est en train d'envisager.  
22 Mais ça revient à ce genre... à ce genre de  
23 pratique.

24 Est-ce que c'est à travers les compteurs?  
25 J'espère que je n'ai pas manqué d'enthousiasme là-

1 dessus, parce que c'est des compteurs. Est-ce qu'on  
2 dit oui, peut-être à travers les compteurs. Mais ça  
3 peut être d'autres façons qu'à travers les  
4 compteurs. Donc, ce n'est certainement pas un non  
5 aux compteurs. Ils peuvent contribuer à ça, mais  
6 ils peuvent être intelligents de bien d'autres  
7 façons à travers la gestion du réseau, la détection  
8 de pannes, la subtilisation. Ça, ça reste, d'un  
9 point de vue réseau, ça reste entier et le  
10 potentiel est, je dirais, immense de ce côté-là.

11 (16 h 05)

12 Pour ce qui est de la gestion de la  
13 demande, oui il y a un potentiel de ce côté-là mais  
14 c'est juste, ce n'est pas la seule voie. C'est  
15 simplement ça que je voulais mentionner.

16 Q. **[423]** Donc on peut s'attendre à un projet pilote  
17 pour le contrôle à distance du chauffage bientôt,  
18 éventuellement?

19 R. Éventuellement, du côté du chauffage, on a plus des  
20 problématiques de, en fait il existe déjà des  
21 outils de gestion de chauffage pour les chauffages  
22 centraux qui sont à basse tension donc, mais là où,  
23 ce qui ne semble pas exister dans le marché encore  
24 mais qu'on sait qui est en développement, et on est  
25 en contact avec des fournisseurs, c'est pour les

1 plinthes électriques dans le fond ou la possibilité  
2 de modulation. Ce qui est possible de faire, c'est  
3 de mettre à « on » ou « off », donc d'installer  
4 quelque chose de communiquant dans la boîte  
5 électrique directement de façon à enclencher ou  
6 déclencher une plinthe électrique.

7 Ce qui est moins possible, c'est d'aller  
8 jouer dans le thermostat puis de changer les  
9 consignes par exemple ou de dire, ce n'est pas du  
10 tout ou rien mais de faire une certaine modulation.  
11 Ça, il reste encore un certain développement à  
12 faire.

13 Q. **[424]** C'est bon. J'ai une dernière question qui  
14 porte sur les conventions d'énergie différée. Bon,  
15 on a vu que dans certains... certains intervenants  
16 ne sont pas d'accord avec votre stratégie de ne pas  
17 utiliser les conventions.

18 Dans le mémoire du RNCREQ, on propose une  
19 option et puis j'aimerais juste que vous  
20 m'expliquiez pourquoi ce n'est pas possible pour le  
21 Distributeur d'aller, de suivre cette voie-là. Donc  
22 l'option proposée consiste à différer de l'énergie  
23 à court terme et de rappeler la même quantité  
24 d'énergie plus tard en utilisant la flexibilité des  
25 livraisons de l'électricité patrimoniale. Donc ça

1 c'est à la page 49, là, de C-RNCREQ-0019. Je ne  
2 sais pas si vous avez besoin d'y aller, là.

3 Mais vous comprenez probablement, vous  
4 savez c'est quoi le principe, même s'il n'y a pas  
5 nécessairement d'identification d'un besoin clair à  
6 long terme mais si jamais ce besoin-là se faisait  
7 sentir, arrivait dans le temps ou n'arrive pas,  
8 bien il y a toujours la flexibilité liée à  
9 l'électricité patrimoniale, c'est de dire, de  
10 laisser à ce moment-là plus d'énergie patrimoniale  
11 sur la table.

12 Q. **[425]** Je vais revenir. Dans le fond, évidemment  
13 quand on a mis en place les conventions d'énergie  
14 différée, c'était pour prendre des surplus qui  
15 étaient à court terme et les termes vis-à-vis des  
16 besoins qui étaient à plus long terme. Là, ce que  
17 l'intervenant nous propose, c'est de dire, différez  
18 aujourd'hui et vous verrez plus tard ce que ça va  
19 donner. S'il y a de la demande qui s'en vient, vous  
20 rappellerez, puis s'il n'y a pas de demande, bien  
21 vous ferez de l'inutilisé plus tard.

22 Et c'est là où on trouve qu'on est, on  
23 serait en contradiction avec l'esprit des  
24 conventions. On dit, il faut rappeler de l'énergie  
25 pour des besoins fermes sinon on se retrouverait à

1 faire d'une certaine façon de la spéculation sur le  
2 marché entre différer aujourd'hui, on trouve que  
3 les prix sont plus intéressants aujourd'hui, on va  
4 plutôt différer plus tard... on va plutôt faire de  
5 l'inutilisé plus tard. C'est comme si on faisait du  
6 transfert de l'inutilisé à travers le temps et ce  
7 n'est pas ce qui est, ce n'est pas l'esprit des  
8 conventions.

9 L'esprit des conventions c'était plutôt de  
10 dire, il y a des surplus aujourd'hui, il y a des  
11 besoins fermes demain. Ce n'est pas... et c'est...  
12 il faut qu'on puisse les utiliser et on pas dire,  
13 non pas jouer dans le fond avec la capacité de  
14 stockage qui est associée au patrimonial.

15 Q. **[426]** C'est bon. Ça répond à mes questions et aux  
16 questions de la formation. Donc cela termine la  
17 présente audience. On est juste dix (10) minutes en  
18 retard, au lieu d'une heure dix (1 h 10).

19 Donc cela termine la preuve du Distributeur.  
20 On vous remercie pour votre témoignage. Vous êtes  
21 libérés. Demain, on poursuit à compter de neuf  
22 heures (9 h) avec la preuve du ROEÉ et on va  
23 entendre la preuve en fait de trois intervenants  
24 demain.

25 Et comme je vous l'ai mentionné dès le

1 départ, il se peut qu'on puisse rattraper, en fait,  
2 là on est quand même à temps, mais il est possible,  
3 là, que certains intervenants soient appelés à  
4 présenter leur preuve plus tôt que prévu. Donc on  
5 vous invite à être flexibles, là, par rapport à ça  
6 et idéalement, si on peut débiter les  
7 argumentations jeudi prochain plutôt que vendredi,  
8 ça permettrait d'avoir une journée vendredi un  
9 petit peu moins longue. Donc on vous remercie et on  
10 vous souhaite une belle fin de journée. Ah! oui,  
11 excusez, Maître Hamelin.

12 Me PAULE HAMELIN :

13 Paule Hamelin pour Energy Brookfield Marketing,  
14 j'ai entendu dire que vous avez dit trois  
15 intervenants demain. Nous on a vraiment une  
16 problématique pour ce qui est de demain. Je n'ai  
17 pas de témoin en tant que tel. Alors je voulais  
18 juste m'assurer qu'on passait nous, parce qu'on  
19 avait accepté justement que l'AQCIE passe avant  
20 nous, alors je veux être sûre que c'est correct,  
21 que EBM serait vendredi.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, en fait, j'avais déjà déplacé l'AQCIE/CIFQ qui  
24 m'avait demandé de présenter sa preuve demain.

25

1 Me PAULE HAMELIN :

2 O.K. Parfait. Alors je voulais juste m'assurer de  
3 ça.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Donc demain c'est, oui, le ROEÉ, le GRAME et  
6 l'AQCIE/CIFQ.

7 Me PAULE HAMELIN :

8 Parfait, merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 De rien.

11

12 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

13

14

---

15

1                   Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et JEAN  
2 LAROSE sténographes officiels dûment autorisés à  
3 pratiquer avec la méthode sténotypie, certifions  
4 sous notre serment d'office que les pages ci-dessus  
5 sont et contiennent la transcription exacte et  
6 fidèle de la preuve en cette cause, le tout  
7 conformément à la Loi;

8

9 Et nous avons signé :

10

11

12

\_\_\_\_\_

13

DANIELLE BERGERON

14

Sténographe officielle

15

16

17

18

\_\_\_\_\_

19

JEAN LAROSE

20

Sténographe officiel